

MÉTÉOROLOGIE

Neige occasionnelle et très doux.

Min.: 30 Max.: 40

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

SAINT LEO
ET SES COMPAGNONS

Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Fonctionnaires: vers un vote massif en faveur de la grève

par Evelyn DUMAS-GAGNON

QUEBEC (De notre envoyée spéciale) — En fin de soirée hier tout indiquait que les fonctionnaires provinciaux, par une très forte majorité, autoriseraient l'exécutif de leur syndicat à déclencher la grève si nécessaire pour obtenir gain de cause dans leurs négociations avec le gouvernement.

A Québec, centre du réseau qui reliait hier soir par téléphone une quinzaine de milliers de fonction-

naires dans 54 centres de la province, l'assemblée comptait environ 8.000 syndiqués débordant d'enthousiasme, applaudissant des le début toute référence à la grève, et pressant les orateurs de mettre fin à leurs discours pour permettre la tenue du scrutin, scrutin au cours duquel ils se sont prononcés à 88 p.c. en faveur de la grève. "Je vous entends gronder comme chute en montagne", leur chanta Gilles Vigneault, venu appuyer leurs revendications et leur dédier quelques chansons, notamment "Les gens de mon pays" dont ce vers est tiré.

que ce qu'on donne en allocations aux assistés sociaux.

Les fonctionnaires se sont prononcés sur les offres gouvernementales au scrutin secret. A 11h, hier soir, on savait que les sections suivantes avaient décidé: Iles-de-la-Madeleine, 100 p.c. en faveur de la grève; Sept-Îles, 91 p.c.; Drummondville, 92 p.c.; Joliette, 98 p.c.; Rawdon, 92 p.c.; Escuminac, 93 p.c.; Maniwaki, 88 p.c.; Sainte-Anne-des-Monts, 87 p.c.; Matane, 85 p.c.

En vertu de la Loi de la fonction publique, les fonctionnaires ont le droit de faire la grève à compter du 2 mars. Le syndicat devra donner au gouvernement un avis de huit jours et s'entendre ensuite avec ce dernier sur les services essentiels qui doivent être maintenus en cas de grève. S'il n'y a pas entente sur l'énumération de ces services, la Commission des relations de travail agit comme arbitre. Enfin le gouvernement pourrait demander une injonction pour retarder de 80 jours le déclenchement de la grève.

Hier, tout en attaquant vivement les positions gouvernementales, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a tout de même exprimé l'espoir d'une solution: "Tout n'est pas fini, les jeux ne sont pas entièrement faits. Il ne reste que peu de temps, a-t-il dit, mais cela laisse place à de fructueuses explorations des problèmes qui séparent le gouvernement de ses salariés."

M. Pepin a signalé le sérieux des préparatifs qui ont conduit les délégués de la fonction publique à la table des négociations. "Mais le gouvernement n'était pas prêt, et cela dure depuis six mois. On nous remettrait, il y a à peine quelques jours, un vague brouillon sur les salaires, c'était la première fois que le gouvernement était disposé à en discuter", a-t-il signalé.

"Parler de revalorisation dans la fonction publique est bien joli, a enchaîné M. Pepin, mais comment en parler lorsqu'on verse à une bonne partie

95 p.c. pour la grève à Montréal

A Montréal, les fonctionnaires ont voté à environ 95 p.c. en faveur de la grève dans les deux salles de la ville. A minuit, les résultats de la troisième salle (à Jacques-Cartier) n'étaient pas encore connus.

de nos fonctionnaires des traitements inférieurs à ce qu'ils sont eux-mêmes appelés dans leurs fonctions à verser comme allocations sociales aux grands défavorisés du sort?"

"Si l'administration avait voulu provoquer un conflit, elle n'aurait pas agi autrement. Avec ce que le gouvernement propose aux fonctionnaires, poursuit-il, l'arbitraire dans les mouvements de personnel, dans l'imposition des sanctions et l'absence d'une participation consciencieuse de l'employé à l'oeuvre de l'Etat, continueront. L'arbitraire, c'est-à-dire, ne jouons pas sur les mots, le patronage. Nous soutenons que ce n'est pas de cette manière que la fonction publique sera revalorisée. Nous prétendons que le syndicat, en introduisant un ordre juste dans les mécanismes de l'administration, dans l'assignation des tâches, dans les promotions, dans l'exercice de l'autorité, dans le traitement qu'on fait des droits des employés, pourrait avec un employeur ouvert et qui voudrait vraiment ce qu'il prétend vouloir, rationaliser et purifier toute la fonction publique."

Voir page 6: Fonctionnaires



Plus de 4.000 employés de l'Etat dans la région montrealaise (qui en compte quelque 8.500) étaient réunis hier soir dans trois salles pour participer au vaste meeting du syndicat de la fonction publique

qui se déroulait simultanément dans 54 centres de la province, reliés par un réseau téléphonique. Cihaut, une partie de la foule qui avait envahi le Plateau. (Photo Le Devoir)

Pour la troisième fois, Cardin refuse d'ouvrir le dossier de l'espion George Victor Spencer

OTTAWA — Pour la troisième fois le ministre de la justice a refusé de faire droit à la requête de l'opposition pour une enquête sur l'affaire Spencer, l'espion canadien qui ne fut jamais poursuivi devant les tribunaux, mais que la commission du service civil a congédié, le privant de ses contributions à la caisse de retraite. Hier aux Communes, M. Lucien Cardin a révélé que les premiers actes coupables de George Victor Spencer remontent à bien avant 1960; mais les offenses les plus sérieuses furent commises en 1961 et 1962. Les trois années suivantes Spencer et les fonctionnaires de l'ambassade soviétique couvraient tout contact.

M. Cardin a révélé que Spencer toucha de \$3.000 à \$4.000 des Russes pour ses frais de voyages, et rien d'autre. Agé de 57 ans, employé des postes à Vancouver, Spencer a perdu son emploi et ne peut plus faire valoir ses droits à la retraite. La police le surveille, avoue M. Cardin, mais on ne peut le poursuivre en justice, parce que la preuve formelle d'atteinte à la sécurité de l'Etat ne peut être établie, et le traduire de-

vant les tribunaux compromettait le dispositif de sécurité. Pour M. Diefenbaker, Spencer est victime du despotisme. "Le gouvernement n'ose le placer sur la sellette, mais il le met pour toujours au pilori. On l'a jugé sans le recours de la loi, on l'a condamné sans preuve, et châté sans verdict. Il porte les stigmates de la trahison", a dit le chef conservateur.

Cependant, le député néo-démocrate, M. David Orlikow, a

croisé le fer avec l'adjoint parlementaire de M. Pearson, Pierre Elliott Trudeau, qui lui fait face aux communes.

Avant observé le silence "révélateur" de M. Trudeau, le député NPD lui a demandé comment il aurait traité l'affaire Spencer, lui, dans la revue Cité Libre, qu'il dirigeait jadis à Montréal. Il a suggéré que M. Trudeau propose à son chef qu'une enquête soit instituée.

"Encore faudrait-il préciser le tort fait à Spencer", a répondu l'ancien rédacteur de la revue. "Spencer est libre et ne se plaint pas. S'il se sent injustement surveillé par la Gendarmerie, il peut avoir recours à des procédures civiles", a ajouté le député libéral de Mont-Royal.

M. Orlikow lui a rappelé que s'il tentait de défendre la position de son gouvernement, il démontrerait qu'il a trahi ses principes le jour où il fut élu.

Le député néo-démocrate s'en est pris à la loi sur le service civil sous l'empire de laquelle Spencer fut congédié sans appel, perdant ses contributions à la caisse de retraite. "C'est là un concept totalitaire, contraire à la pratique dans l'industrie. Les congédiements doivent toujours être motivés", a-t-il dit, ce à quoi le ministre de la main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, a répondu que la loi sur le service civil ne aux fonctionnaires un droit de reconnaissance des conventions collectives.

"Le gouvernement se propose d'accorder le droit à la négociation collective, mais pour l'instant les fonctionnaires ne sont pas ravis par une convention", a ajouté M. Marchand.

Il était essentiel, selon M. Marchand, si M. Spencer avait un grief, qu'il le formulât. Le député néo-démocrate David Lewis a signalé qu'il n'existait aucune procédure de grief dans le cas de Spencer.

Voir page 6: Déclaration

Ottawa serait intervenu pour faire échec à une enquête sur le séparatisme au Québec qu'envisageait une agence subventionnée par le Pentagone

par Jean-Pierre TANTURIER

Selon certaines informations sûres, c'est à la suite d'une intervention directe et ferme du gouvernement canadien, l'an dernier, qu'un projet d'enquête sur le

mouvement séparatiste canadien-français et les réactions de la population québécoise devant ce phénomène a été abandonné, le Département d'Etat intervenant alors auprès du Pentagone pour que le projet soit mis de côté.

Cette étude sur le Québec avait reçu un nom de code: "Project Revolt". Elle devait être menée par le Special Operations Research Office (SORO) de l'American University de Washington. SORO est largement financé par le Pentagone et travaille en étroite collaboration avec le ministère de la défense des Etats-Unis. Des enquêtes ont ainsi été faites dans trente pays d'Amérique latine ou se dessinent des tendances "subversives".

Tout indique que c'est au mois d'avril dernier que la décision de principe sur une enquête au Québec a été prise. Cependant, à la suite des incidents provoqués, au Chili, par une étude du même genre menée par SORO à l'insu du gouvernement chilien le State Department prit sur lui de faire savoir aux autorités canadiennes à Washington l'existence d'un tel projet. L'ambassade canadienne demanda des directives à Ottawa et quelque temps plus tard, elle faisait savoir au State Department que le Canada s'opposait avec la dernière des énergies à toute étude du phénomène séparatiste par SORO. Le State Department ordonna alors au Pentagone de suspendre le projet. Et le professeur Lybrand, chef du SORO, reçut des directives précises à ce sujet.

Tel serait le "cheminement" de cette affaire: désavoué par l'administration américaine "Project Revolt" était officiellement abandonné. A printemps dernier, des chercheurs canadiens et américains spécialistes des problèmes du séparatisme se réunissaient à Washington sous l'égide de l'American University. Le professeur Lybrand, directeur du SORO assistait à ces travaux ainsi que plusieurs sociologues et des universitaires anglophones et francophones du Québec. Malgré le nombre relativement restreint des sociologues et anthropologues québécois, il n'a pas été possible,



M. Wilson annonce des élections générales anticipées le 31 mars

LONDRES — Le premier ministre Harold Wilson a mis fin hier soir à l'incertitude qui régnait dans toute la Grande-Bretagne en annonçant que des élections générales se tiendraient le 31 mars. Le suspense durait depuis plus d'un mois. De la presse, puis des milieux politiques, il avait gagné l'ensemble de l'opinion publique. En fait, depuis plusieurs jours personne dans les milieux politiques ne doutait plus de la décision du premier ministre.

C'est pour la première fois depuis le début du siècle que des élections se tiendront en mars. Le début d'avril est en effet traditionnellement la date de la présentation du budget.

M. Wilson a pris sa décision le 18 février, apprenant de source informée. C'est en effet la date à laquelle il a écrit à la reine pour lui demander son approbation à la dissolution du parlement. Cette décision a été

dictée par le désir de profiter de la faveur dont bénéficie actuellement le parti travailliste. Mais ce désir se faisait surtout sentir dans l'entourage de M. Wilson et parmi les

Voir page 6: M. Wilson



Enquête sur le crime?

A M. Diefenbaker, qui reprenait la suggestion de M. Wagner, M. Pearson répond: j'étudierai cela

OTTAWA — Le premier ministre a déclaré hier aux Communes qu'il étudierait une suggestion du chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, en faveur de la création d'une Commission royale d'enquête sur le crime.

M. Diefenbaker avait demandé à M. Pearson s'il avait lu les propos de M. Claude Wagner, ministre de la justice du Québec à cet effet, et s'il avait l'intention de créer une Commission royale d'enquête sur le crime.

"J'ai lu les remarques de M. Wagner, a répondu le premier ministre. Que le chef de l'opposition me permette de lui rappeler qu'une conférence fédérale-provinciale a déjà étudié cette question du crime organisé. Néanmoins, je serai heureux d'étudier sa suggestion".

Déclaration imminente sur les faillites

OTTAWA — Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin a déclaré hier aux Communes qu'il ferait bientôt une déclaration au sujet des administrateurs de faillite nommés par le gouvernement fédéral et sur les plaintes dont ils peuvent avoir été l'objet.

Voir page 6: Déclaration

Les subventions pour le fonctionnement des universités

McGill expose son cas aux fonctionnaires, Gaudry rencontre Lesage dans dix jours

QUEBEC — Un comité de fonctionnaires, présidé par M. Marcel Casavan, sous-ministre des finances, a examiné jusqu'en soirée hier le budget de l'université McGill pour la prochaine année fiscale, écoutant pendant plusieurs heures les explications qu'étaient venus lui donner des représentants de cette institution. Pour sa part, le recteur de l'université de Montréal, M. Roger Gaudry, qui comme son collègue de McGill a critiqué l'aide gouvernementale au chapitre du budget de fonctionnement des universités, devra attendre une dizaine de jours avant de rencontrer le premier ministre Lesage à ce sujet.

M. Gaudry a obtenu ce rendez-vous hier matin, après être revenu bredouille vendredi dernier d'une rencontre avec le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie. Quant aux représentants de McGill, ils ont conféré hier avec le comité Casavan, formé de hauts fonctionnaires de divers ministères, notamment des finances et de l'éducation.

A l'issue de la rencontre, M. Casavan a déclaré à des journalistes que la délégation McGillaise avait présenté "plusieurs documents", sans préciser, comme le demandait la question, s'il s'agissait de "demandes".

M. Casavan a rappelé que le comité devra faire des recommandations au ministère des finances et au ministère de l'éducation et qu'il ne pouvait établir pour l'instant vers quelle date il formulerait ses recommandations.

Il a ajouté que le comité rencontrerait de nouveau la délégation de l'université McGill s'il avait besoin de nouveaux renseignements.

M. Casavan a rappelé que le comité devra faire des recommandations au ministère des finances et au ministère de l'éducation et qu'il ne pouvait établir pour l'instant vers quelle date il formulerait ses recommandations.

Le budget des dépenses du gouvernement québécois établit que l'université McGill doit toucher durant la prochaine année fiscale des subventions d'opération de \$7.812.000, ce qui représente une augmentation de quelque \$100.000 sur l'année précédente. Le principal et vice-chancelier de l'université McGill, le Dr H. Rocke Robertson, soutient qu'avec ces subventions l'université enregistrerait un déficit de plus de \$3 millions.

Le comité de hauts fonctionnaires a pour mandat de déterminer s'il est exact que l'université McGill ne peut fournir, avec les fonds dont elle dispose et au même titre que les autres universités du Québec, les services d'enseignement supérieur qui sont nécessaires.

De son côté, M. Gaudry entend également obtenir une assistance accrue du gouvernement pour défrayer les dépenses courantes de l'université de Montréal.

Les subventions déjà promises qui équivalent à quelque \$13.000.000 pour la prochaine année fiscale, entraîneraient l'université de Montréal dans un déficit de quelque \$2 millions, estime M. Gaudry.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

SECRÉTAIRE DE COMITÉS

Sténographe bilingue capable de rédiger des procès-verbaux des comités d'une association professionnelle. Doit aussi être apte à traduire l'anglais et le français. Centre de la ville, bon salaire.

ÉCRIRE À CASE 64, "LE DEVOIR", MONTRÉAL

TECHNOLOGISTES MÉDICAUX

Un hôpital de l'est de la ville requiert les services de technologistes médicaux enregistrés (R.T.).

Salaire basé sur l'expérience.

S'adresser à : 254-8381, Poste 327

ASSOCIÉ DEMANDE domaine automobile

Détenteur d'un terrain très achalandé pour voitures d'occasions à proximité de Montréal et Ville Laval, ne pouvant accéder aux exigences de compagnies d'assurance : faute de garantie de \$25,000, sur immeuble, recherche associé silencieux.

Possède bonnes références de banque et autres Commerce établi depuis 3 ans.

Casa Postale 191,
Station Montréal-Nord.

Excellente occasion pour un AJUSTEUR D'ASSURANCE bilingue

Nous sommes une compagnie d'assurance indépendante établie, opérant dans 3 provinces et membre du C.I.A.C. Nous nous proposons de développer nos opérations dans la cité de Montréal.

Nous offrons un très bon salaire, retraite, assurance-maladie et accident.

Nous recherchons un ajusteur possédant au moins 5 ans d'expérience, âgé de 30 à 35 ans, étant en mesure de diriger selon les instructions de notre bureau chef et désireux de devenir actionnaire d'une firme ayant d'excellents plans futurs.

Cet homme doit être bilingue et déterminé à réussir. Il sera responsable des opérations pour Québec.

Adresser curriculum vitae confidentiellement à :

Case 65, Le Devoir, Montréal

SPECIALISTES Perfectionnement du personnel

Le gouvernement du Canada a un besoin urgent d'agents de perfectionnement et de formation du personnel pour aider la haute direction dans ses activités de planification de la main-d'œuvre et de développement des carrières. Une partie essentielle des fonctions consistera à déceler les besoins de formation et à élaborer et administrer des programmes appropriés de formation.

Il est préférable que les candidats possèdent une expérience de l'enseignement des adultes, mais on invite les demandes de ceux qui possèdent une expérience du développement communautaire, des relations publiques, des relations industrielles ou de l'administration générale du personnel.

On accordera la priorité aux diplômés universitaires, en sciences sociales, de préférence, mais on considérera les demandes des candidats qui ont terminé les études secondaires avec succès et qui possèdent une expérience heureuse de l'un ou de plusieurs des domaines susmentionnés.

Les traitements seront proportionnels à la compétence des candidats et pourront s'établir jusqu'à \$13,000 par année.

Faites parvenir le résumé de votre expérience, votre formule de demande ou toute demande de renseignements à :

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA 4.

Veuillez mentionner le numéro de concours 66-700-1.

SI VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE RECENT...

CE POSTE

signifie entrer en contact avec des administrateurs d'entreprises afin de les intéresser à procurer à leurs employés l'avantage d'une protection d'assurance-groupe de la Prudential. Ce travail intéressant nécessite de la persévérance et de l'initiative.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMPLÈTE sera dispensée par un cours spécial qui, dès le début, aidera le nouveau représentant.

TRAITEMENT INITIAL

intéressant pour un diplômé ayant l'ambition de réussir. Il ne s'agit pas d'un poste rémunéré par commission sur les ventes.

LES CHANCES D'AVANCEMENT

avec responsabilités croissantes et traitement en conséquence sont excellentes et pourront amener finalement à des fonctions dans le domaine de la gérance des ventes.

LES POSTULANTS

doivent être bilingues, titulaires du Baccalauréat en arts ou en commerce (de cette année ou d'une année récente). Les postulants devront avoir un dossier scolaire satisfaisant et être désireux d'entrer dans la carrière de la vente.

UNE ENTREVUE

sera fixée selon les demandes que les postulants devront envoyer avec leur curriculum vitae au complet, leur adresse et leur numéro de téléphone. Les demandes adressées à titre confidentiel doivent parvenir au :

Gérant du Personnel

LA PRUDENTIELLE D'AMÉRIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

4 ouest, rue King, Toronto

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette rubrique coûtent 25 la ligne agate (la ligne agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 25. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphone :
844-3361, poste 34

ou écrivez à :

LE DEVOIR
434 est, Notre-Dame,
Montréal.

COMMIS DES ARCHIVES

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a une ouverture pour ses bureaux-chefs du génie de Montréal, pour un commis des archives possédant un minimum de quatre (4) ans d'expérience dans le domaine des archives. Salaire \$4,500.00 à \$5,000.00. Conditions de travail excellentes et nombreux avantages complémentaires. Les demandes doivent être faites par écrit à l'Agent de l'emploi, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, C.P. 98, Cornwall, Ontario.

PROFESSEURS D'EXPERIENCE DEMANDES MASCULINS ET FÉMININS (ANNÉE SCOLAIRE 66-67)

Classes régulières

Enseignement de la religion, du français, de l'anglais, des arts plastiques, des mathématiques, etc.

Classes spéciales

Enseignement dans les classes pour enfants exceptionnels et les classes d'initiation au travail.

S'adresser à : Maurice Marleau,
Directeur général des Ecoles,
87, rue Ste-Cécile,
Salaberry-de-Valleyfield.
Tél. : 373-0612

COMMISSION SCOLAIRE LAVAL-DES-RAPIDES demande pour septembre 1966 candidats féminins ou masculins (selon le cas)

Fonctions : Une directrice (classe maternelle)
Un principal bilingue (école anglaise)
Un principal ou assistant (e) (école française)

Niveau élémentaire.

Conditions : au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement.
Diplômes officiels.
Avoir suivi des cours en administration scolaire ou s'engager à le faire.

N.B. : Adressez curriculum vitae avant le 10 mars 1966.

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL-DES-RAPIDES
a/s Directeur général des écoles,
333 rue Cartier, Laval-des-Rapides, P.Q.

DIRECTEUR

COMPTABILITÉ DES PRIX DE REVIENT ET DE LA FINANCE
MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE — OTTAWA
TRAITEMENT JUSQU'À \$18,000

À TITRE DE DIRECTEUR, DIRECTION DES CONTRATS

- Coordonner toutes les phases d'analyse des contrats
- Évaluer et perfectionner les pratiques utilisées pour la révision des contrats
- S'assurer que la révision analytique des négociations est effectuée selon les normes les plus élevées.

Les membres inscrits d'une association reconnue de comptables et les diplômés universitaires qui possèdent une longue expérience de la comptabilité des prix de revient et de la finance, acquise, de préférence, dans l'industrie manufacturière, dans des postes de niveau senior, sont invités à présenter leur demande.

Les intéressés doivent s'inscrire auprès de la
COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA 4.

AU PLUS TARD LE 15 MARS 1966

Veuillez mentionner le numéro de concours 66-6003.

URBANISTE et ADJOINT A LA PLANIFICATION

La Section de l'architecture et de la planification de la Direction des affaires indiennes, au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, est chargée de planifier l'expansion des communautés indiennes existantes et de développer de nouvelles communautés sur les réserves indiennes, à travers le Canada. Les postes suivants sont présentement vacants à Ottawa :

URBANISTE (Poste No 1) — JUSQU'À \$10,200
— Conseiller quant à la planification du développement physique des communautés indiennes;
— Aider à établir des objectifs sociaux et (ou) économiques;
— Développer des concepts de planification relatifs au choix des sites, au zonage concernant l'utilisation des terres, aux arrêtés administratifs.

QUALITÉS : Diplômé universitaire possédant un diplôme d'urbanisme ou les qualités nécessaires pour être admissible à l'Institut canadien d'urbanisme.

ADJOINT A LA PLANIFICATION (Poste No 2) — JUSQU'À \$8,096
— Aider le personnel professionnel dans les travaux de planification en préparant des codes et des cartes de zonage concernant l'utilisation des terres, et les plans de nouvelles communautés.

QUALITÉS : Les études secondaires au complet et un certain nombre d'années d'expérience connexe.
Présentez IMMÉDIATEMENT votre demande à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, (Ontario), en donnant tous les détails relatifs à votre instruction et à votre expérience. Veuillez mentionner le numéro de concours 66-2320 et le numéro du poste qui vous intéresse.

Évaluateur senior

Une importante organisation de MONTRÉAL recherche un évaluateur bilingue possédant une vaste expérience des affaires immobilières et connaissant les procédures municipales d'évaluation et d'expropriation.

Cette organisation offre, en plus de bénéfices marginaux avantageux, un traitement qui tiendra compte de l'expérience et des titres du candidat.

Toute réponse à cette demande demeurera confidentielle ; elle devra contenir un curriculum vitae et être adressée à :

Case postale 58, Le Devoir

AGENTS DE RECLAME TOURISTIQUE

OFFICE DE TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Des agents sont requis à Ottawa et dans des bureaux situés à l'étranger afin de stimuler l'intérêt des voyageurs des États-Unis et d'autres pays à l'égard du Canada.

Les candidats doivent avoir une expérience manifeste en fait de réclame touristique ou de relations extérieures, et ils doivent posséder une bonne connaissance du Canada et de ses attraits pour les touristes. Les titulaires de certains des postes devront aussi connaître certaines langues à fond.

Traitement jusqu'à \$9,100.

Adressez vos formules de demande d'emploi ou vos demandes de renseignements à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4. Veuillez mentionner le programme 66-213.

AGENT DES DEVIS

JUSQU'À \$9,953

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES — OTTAWA

La Division du génie et de l'architecture, Direction des ressources naturelles et historiques, est responsable de la planification de l'aménagement, de la conception, de la construction et de l'entretien des édifices des parcs nationaux. On demande immédiatement, à Ottawa, un rédacteur de devis qui sera chargé de :

- préparer des devis architecturaux, structurels et utilitaires pour des projets de construction
- étudier et réviser les devis qui existent déjà
- aider et conseiller les architectes et les ingénieurs quant aux aspects économiques et à l'adaptabilité des matériaux et des méthodes de construction.

QUALITÉS : Les études secondaires et plusieurs années d'expérience pertinente.

PRÉSENTEZ VOTRE DEMANDE IMMÉDIATEMENT, en donnant les détails nécessaires concernant votre instruction et votre expérience, à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4.

Veuillez mentionner le numéro de concours 66-2321.

PUBLICITAIRE

Radio-Canada

- Devra concevoir des campagnes de publicité
- 3 ans d'expérience dans le domaine de la publicité
- Baccalauréat en arts ou excellente formation générale
- Maîtrise du français et connaissance de l'anglais
- Expérience dans la direction du personnel (souhaitable)
- Âge : 28 - 35

Faire parvenir curriculum vitae au :

Bureau d'emploi
Case postale 6000
Montréal 3e, Qué.

DACTYLOS

Minimum : 50 mots à la minute

HOMMES OU FEMMES

- Célibataires âgés de 21 à 35 ans
- Au moins une 11e année d'études
- Bonne connaissance du français (grammaire, épellation, diction)
- Expérience de la transcription d'enregistrements sonores
- Salaire initial \$4,990 par année plus allocation pour connaissances linguistiques — "indemnité d'aménagement et de rapatriement"
- Lieu d'emploi : New York

Adressez-vous au

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

305 ouest, boul. Dorchester, Montréal

HOMMES :

M. J.A. Bertrand
879-5261

FEMMES :

Mme F. Houde
879-5279

Institutrices ayant expérimenté méthodes Dynamique et Cuisenaire pour enseigner en première et en deuxième année, 1966-1967.

S'adresser à :

Ecole Beauport,
1020, 15e avenue,
Fabreville, Tél. : 627-3911

RÉGIMES DES PENSIONS DU CANADA AGENTS SUR PLACE ET GÉRANTS DE BUREAU SUR PLACE

Les titulaires de ces postes, en divers endroits du Canada, devront administrer et interpréter le régime des pensions du Canada auprès du public, des employeurs et de diverses organisations.

Le traitement des agents sur place s'établira entre \$6,800 et \$7,497, tandis que celui des gérants de bureau sur place sera proportionnellement plus élevé, selon la compétence des candidats et les responsabilités assumées.

Ces postes offrent d'excellentes occasions de perfectionnement et d'avancement.

On peut obtenir tout renseignement supplémentaire et des formules de demande en s'adressant aux principaux bureaux de poste, à un bureau du Service national de placement ou de la Commission du service civil du Canada.

Veuillez demander la circulaire d'information 66-3662.

DACTYLO DICTAPHONISTE D'EXPERIENCE

Pour le service de publicité française dans une importante entreprise de produits pharmaceutiques située à St-Laurent.

Excellente occasion pour une personne capable d'initiative. Ses fonctions comporteront la dactylographie des textes manuscrits ou enregistrés au dictaphone ainsi que le travail général de bureau.

Les postulantes doivent avoir une très bonne instruction, de 20 à 30 ans, être excellentes dactylographes, avoir une connaissance parfaite du français et des bonnes notions d'anglais.

Excellentes conditions de travail et avantages sociaux non contributaires.

Pour de plus amples renseignements, appelez :

747-6565

Service du personnel,
SMITH, KLINE & FRENCH,
300 Boulevard Laurentien,
Montréal 9, Québec.

LES PERSONNES INTERESSÉES À DEVENIR PILOTES DE NAVIRES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PILOTAGE DE CORNWALL SONT INVITÉES À PRÉSENTER UNE DEMANDE

Il sera établi à la suite du concours une liste d'admissibilité sur laquelle figureront les noms de personnes qui, à la discrétion de l'Autorité de pilotage, pourront être appelées à faire partie du service de pilotage lorsque de nouveaux pilotes seront nécessaires.

- Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :
- 1) être citoyen canadien domicilié au Canada ;
 - 2) être âgé d'au moins 25 ans et d'au plus 50 ;
 - 3) jouir d'une bonne santé (corps et esprit) ; le candidat qui aura réussi à toutes les autres épreuves sera tenu de subir un examen médical devant une commission de médecins approuvée par l'Autorité de pilotage ;
 - 4) être en mesure de réussir à un examen de la vue et de l'ouïe, prescrit par l'Autorité de pilotage ;
 - 5) être de bonne vie et mœurs ; le candidat pourra être tenu de fournir des attestations à cet égard ;
 - 6) être titulaire d'un certificat valide de capacité non inférieur à celui de capitaine d'un navire à vapeur (sans restrictions) d'eaux intérieures du Canada ;
 - 7) avoir été employé, pendant deux des cinq dernières années, comme capitaine ou officier de pont à bord de navires régulièrement en service dans la circonscription ;
 - 8) avoir réussi à un examen subi devant un jury d'examen ;
 - 9) tout candidat qui est admis dans le service sera tenu de démontrer qu'il possède une connaissance suffisante du français et de l'anglais pour l'exercice des fonctions, avant qu'un brevet permanent lui soit délivré.

Tout candidat convoqué aux examens s'y présentera à ses frais, au jour, à l'heure et au lieu désignés.

S'il faut présenter des attestations de bonne vie et mœurs, ne pas en présenter l'original car ces documents ne seront pas retournés.

Présenter sa demande par lettre avant le 5 mars 1966, en faisant mention du présent avis, et la faire parvenir à l'adresse suivante :

Surveillant des pilotes
Boîte postale 160, station "M"
Montréal (P.Q.)

Les demandes obliées après le 5 mars 1966 seront refusées.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Service de l'enseignement

Concours spécial de sélection
au poste de directeur de district
— cours élémentaire —

RESPONSABILITÉ

Assumer la direction pédagogique et administrative des 20 à 25 écoles qui constituent un district élémentaire.

TRAITEMENT

\$11,360.00 à \$14,200.00 par année.
Frais de déplacement jusqu'à concurrence de \$600.00 par année.

EXIGENCES

- a) aptitudes : claire conception des objectifs fondamentaux de l'école catholique — connaissance des programmes et des méthodes d'enseignement du cours élémentaire — sens des relations humaines — aptitudes à l'administration.
- b) titres : brevet d'enseignement (ou équivalence décernée par le Ministère) — grade universitaire (supérieur ou baccalauréat en pédagogie).
- c) expériences pédagogiques : avoir acquis une expérience suffisante de l'enseignement élémentaire soit à des fonctions de direction comme principal, directrice, responsable, assistant ou assistante — soit à des fonctions d'administration pédagogique ou d'animation pédagogique — soit à des fonctions d'enseignement.
- d) santé : jugée excellente par le Bureau médical de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

CANDIDATURE

Tout candidat devra exposer clairement les motifs de sa demande, joindre un "curriculum vitae" indiquant tous les diplômes obtenus, tous les cours suivis, le détail des années d'expérience, les initiatives pédagogiques personnelles déjà prises, les responsabilités assumées au plan scolaire, professionnel, social, et adresser le tout, avant le 21 mars 1966, au :

Directeur de l'enseignement,
La Commission des écoles catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont.

Une nouvelle hypothèse: Payette était prêteur, et un prêteur très exigeant

L'avocat montréalais François Payette était prêteur et ses meurtriers figurent peut-être sur la longue liste de ses débiteurs.

Telle est l'hypothèse qui guide les recherches de la police de Montréal et l'examen minutieux des dossiers de la victime permettra peut-être de découvrir les assassins.

Le meurtre de Payette, dont le corps a été trouvé suspendu d'une voie de balles il y a bientôt deux semaines, n'est pas relié au réseau de faillites frauduleuses, pense maintenant la police mais il n'est pas interdit de supposer que le pègre, qui prête à des taux usuraire aurait pu vouloir se défaire d'un concurrent embêtant.

Le mobile du crime est peut-être plus ordinaire: un prêteur harassé, on dit que Payette n'était pas homme à accorder trois jours de grâce, aurait liquidé ce pressant créancier.

En retenant ce mobile, le bureau des enquêtes criminelles se voit contraint d'élargir considérablement le champ de son enquête. Toute personne à qui Payette a pu prêter de l'argent devient à ses yeux digne d'intérêt. La police fait observer que la liste des débiteurs est longue.

Le ministère de la justice a détaché un procureur permanent de la couronne, M. Jay Rumanuk, pour assister le bureau des enquêtes criminelles dans cette affaire.



Fusion des campagnes de charité pour 67?

par Réal PELLETIER

M. Allan Bronfman a déclaré hier dans une entrevue au **DEVOIR** qu'en 1967, en 1968 ou plus tard, il n'y aura qu'une seule souscription pour les diverses œuvres de charité d'importance dans la métropole.

M. Bronfman a fait ces déclarations quelques minutes après avoir été élu président du conseil des gouverneurs des Œuvres de santé et de la Croix-Rouge. Pour sa part, le président sortant, M. Jean Ostiguy, a précisé qu'un comité sera formé incassablement pour étudier les modalités de cette campagne de souscription commune.

MM. Bronfman et Ostiguy sont d'avis qu'il n'est pas possible de trouver des solutions aux problèmes inhérents à ce projet, au premier plan desquels on retrouve celui de la répartition de la souscription.

Le projet de souscription unique présentement à l'étude réunirait, outre les Œuvres de santé et la Croix-Rouge, la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises, les Catholic Charities, le Jewish Appeal, le Red Feather, et autres.

M. Bronfman, qui est vice-président de la société Distillers Corporation Limited, fait observer que la Fédération des œuvres recueille présentement plus de \$2 millions, le Red Feather, plus de \$2 millions également, et le Jewish Appeal, un peu plus de \$4 millions. Le problème de la répartition des souscriptions se complique en outre du fait que, dans le cas du Jewish Appeal par exemple, les fonds recueillis ne servent pas uniquement la communauté juive de Montréal, mais aussi les communautés juives de l'étranger, notamment celle d'Israël.

M. Bronfman est devenu hier le président du conseil des gouverneurs des Œuvres de santé, tandis que son prédécesseur, M. Jean Ostiguy, président de la maison Morgan, Ostiguy et Hudon Limitée était élu secrétaire honoraire. Le vice-président est M. Leonard Hynes, président de Canadian Industries Limited.

Les membres du conseil d'administration sont les suivants: plus par les particuliers et les sociétés membres des Œuvres de santé, MM. Lucien P. Bélair, Gerald L. Bruck G. Ian Cairns, P.H. Davies, Joffe Dechêne, B.J. Finestone, Félix Guibert, Harry F. Gundy, Marc Jarry, Paul Kohli, Léonard W. Moodie, Fernand Picard, James H. Smith, J.M. Thompson et Allan Bronfman; nommés par les Œuvres de santé sont MM. Maurice Gervais, Yves Saint-Jacques, E.R. Fisher, E.H. Marden, Marcel Chagnon, Gordon D. McKay, Wm. M. Molson, John D. Morison, et le Dr Mimi M. Belmonte.

Publicité sans contrôle

HALIFAX — Le Dr Wilder Penfield, neuro-chirurgien de réputation mondiale, a déclaré qu'il est néfaste de faire la publicité des boissons alcooliques alors que l'alcoolisme constitue un de nos plus grands fléaux.

Le médecin montréalais a précisé qu'une publicité sans contrôle et dont le seul but est d'apporter des profits exerce une influence nuisible. Notant que ce genre de publicité vient en grande partie des États-Unis, il a suggéré que les publications canadiennes reçoivent une assistance concrète afin de pouvoir lutter avec leurs compétiteurs américains.

Ultimatum d'ACTRA à R.-C.

TORONTO — Le président d'ACTRA (Association of Canadian Television and Radio Artists) a annoncé hier que les 3.250 membres du syndicat (des écrivains à la pige et des comédiens) ne prêteront plus leurs services à la société Radio-Canada si un accord concernant des garanties minimales de travail pour ses membres n'est pas conclu d'ici le 15 mars.

M. Henry Comor a déclaré que la société d'État a accepté l'automne dernier de négocier cette question mais qu'elle a

LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI 1er MARS 1966

PAGE 3



La Fédération de Montréal des caisses Desjardins se lance dans le prêt en 2e hypothèque à sept pour cent

par Gilles LESAGE

PRET A LA CONSOMMATION

La Fédération de Montréal des caisses Desjardins prend à nouveau les devants: elle se lance dans le prêt en deuxième hypothèque, et au même taux que pour ses autres prêts, soit 7 pour cent.

Cette nouvelle initiative fait suite à l'expérience acquise depuis un an dans le secteur du prêt automobile et qui a connu un grand succès. Elle s'inscrit dans la même ligne de pensée: donner aux membres des services adaptés aux exigences nouvelles de l'époque.

A la suite de l'intrusion des Caisses dans le prêt automobile, certaines compagnies de prêt, privées d'un marché important, ont orienté leurs efforts vers le prêt en deuxième hypothèque, "en fixant des taux d'intérêt exorbitants". Aussi les Caisses ont-elles décidé, de façon limitée au début, de prendre les moyens de soustraire leurs membres à cette nouvelle offensive.

La mesure a été adoptée en fin de semaine au cours du congrès annuel de la Fédération, et rendue publique hier par MM. J.-R. Paiement et André Lamarche, respectivement président et directeur général de l'organisme coopératif.

Les Caisses, qui se sont résolument lancées dans le prêt personnel il y a quelques années, reconnaissent que le prêt en deuxième hypothèque offre des garanties aussi sérieuses de succès auprès des membres.

La mesure permettra la consolidation des dettes de plusieurs sociétés: elle aidera à "dépanner" plusieurs autres aux prises avec la maladie, des besoins grandissants, ou d'autres circonstances exceptionnelles.

Les caisses affiliées consacrent plus de la moitié de leurs prêts à des fins de consommation.

Ainsi, dans le secteur du prêt automobile, l'expérience s'est révélée excellente. Les dirigeants n'avaient pas en mains les chiffres globaux des prêts consentis à ce titre. Mais les faits suivants sont révélateurs: une caisse a consenti près de \$1 million de prêts pour auto, une autre plus de \$500.000. Ces deux caisses n'ont connu aucune perte à ce jour, les versements en retard sont à peine de deux pour cent, et ce retard est fort minime. Une troisième caisse locale, dans une paroisse agricole, a consenti douze prêts pour auto: pas un sou de perte, pas un seul retard.

Les congressistes se sont réjouis des récents propos du ministre René Lévesque concernant les "requins de la finance" et l'aide projetée aux services de dépannage.

M. Paiement a dit à cet égard que la Fédération veut continuer de faire sa part en adaptant de plus en plus ses services aux besoins réels des membres, plutôt que de les orienter vers des investissements plus ou moins improductifs. "Nous voulons, a-t-il dit, donner à chaque membre tous les services susceptibles de lui éviter des frais de finance trop onéreux, tout en veillant à ce que l'ensemble de ses dettes ne dépasse pas les possibilités de son budget. Ainsi, j'ai la conviction que nos services de consolidation de dettes, encore limités, prendront de plus en plus d'ampleur, à mesure que l'éducation entreprise gagnera des adeptes à une saine gestion budgétaire."

La Fédération de Montréal, en vertu de sa chartre, peut couvrir l'archidiocèse de Montréal. En

fait, elle groupe trente caisses locales sur l'île de Montréal et dans la région des Deux-Montagnes. A la fin de 1965, elle avait un actif de \$100 millions. La Fédération s'est détachée de la "maison-mère" de Lévis, il y a une vingtaine d'années.

M. Paiement a souligné hier que la Fédération étudie actuellement des mesures à prendre pour coordonner efficacement l'action des mouvements coopératifs qui oeuvrent dans le champ économique. "Il n'y a pas de concurrence, ni de conflits, entre les diverses sociétés coopératives, et nous pensons qu'en plus il devrait y avoir une saine coordination."

Les congressistes ont d'autre part fait l'unanimité sur la nécessité de retenir en permanence les services d'un économiste. Déjà, M. Paul Dell-Aniello, professeur à l'École des hautes études commerciales, consacre une journée par semaine au service de la Fédération.

Il est à mettre au point des cours en administration qui seront ensuite dispensés au personnel des Caisses. Au-delà des membres, il entreprendra une action éducative concernant les problèmes de budget et d'achat à terme de biens mobiliers et immobiliers. De plus, tout en cherchant les formules qui permettraient aux Caisses d'offrir de nouveaux services aux sociétés, l'expert agira à titre de conseiller en placement auprès de la Fédération.

Cette initiative, a commenté M. Paiement, place la Fédération de Montréal des caisses Desjardins au niveau des grandes institutions qui s'ajoutent aux services des personnes les plus hautement qualifiées en vue de leur permettre de faire face aux exigences de plus en plus grandes du monde économique moderne."



Les autorités américaines ont confirmé que les chasseurs bombardiers "Freedom Fighters F-5" sont utilisés dans les raids contre le Nord-Vietnam. Le Canada a fait l'acquisition d'un certain nombre d'appareils de ce type, capables d'atteindre 1.000 milles à l'heure. Les avions photographiés ci-haut portent les couleurs norvégiennes, une commande des fabricants Northrop au gouvernement d'Oslo. Ils peuvent porter un lourd tonnage d'armement, mais leur rayon d'action est limité. L'acquisition de "F-5" par le gouvernement a soulevé de nombreuses critiques: sa vitesse de décollage serait trop élevée.

Les camionneurs voudraient une enquête sur le CN et le CP

QUEBEC. — L'Association du camionnage du Québec songe sérieusement à demander au gouvernement l'institution d'une enquête sur les agissements du Canadien National et du Canadien Pacifique en vertu de la loi sur les monopoles commerciaux.

Le conseil d'administration de l'organisme provincial a décidé hier à l'unanimité de

congrès provincial de l'association qui a lieu dans la vieille capitale de consulter dans le plus bref délai le ministre des transports et communications, Mme Claire Kirkland-Casgrain à ce sujet.

Selon lui, les compagnies de chemin de fer travaillent à établir un monopole dans le domaine des transports dans la province.

Cette question est l'un des principaux thèmes des présentes assises.

De l'avis des membres du conseil d'administration, la Régie des transports du Québec pourrait refuser toute demande d'opération de la part du CN qui, affirmant, tente de s'établir en maître dans le monde du transport en demandant aux propriétaires des compagnies de camionnage de leur soumettre des prix de faveur pour distribuer des marchandises où il ne peut le faire

par ses propres moyens.

Plus de 1.000 propriétaires d'entreprises de transport du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de certains États américains ont été convoqués au congrès.

Les délégués doivent également discuter des diverses législations du Québec et notamment le droit de grève chez les employés des services publics.

Ils doivent aussi demander au gouvernement fédéral d'autoriser la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent.



Une nouvelle revue "Le Montréaliste"

Publiée à Montréal et rédigée par une équipe d'écrivains et de reporters, le "Montréaliste", revue d'information et de commentaires, est en vente dès aujourd'hui. Les directeurs de ce nouveau périodique sont MM. Lionel Prévost et Pierre-Louis Trudeau. En plus de chroniques régulières d'information et de critique, ce premier numéro du "Montréaliste" contient une nouvelle inédite de Jacques Renaud, une étude de Claude Jasmin sur l'un des grands sculpteurs québécois, des articles-choc d'André Laurin (conseiller familial à la CSN) et de Raymond Barbeau, la chronique financière d'André Lessard, des reportages, des enquêtes et des analyses qui promettent d'apporter pas mal de discussions...

Les directeurs affirment de plus leur intention de garder la revue à l'abri de toutes les influences politiques et idéologiques et c'est la raison pour laquelle ils ont fait appel à des noms dans les principes et les idées sont souvent contradictoires.

Vigneault et Mallet au congrès du PSQ

Le chansonnier Gilles Vigneault et le professeur Serge Mallet participent au congrès du parti socialiste du Québec qui se tiendra à Montréal les 3 et 4 mars. En plus d'être délégué du parti socialiste unifié de France (PSU), le professeur Mallet prononcera une conférence au repas du midi, samedi le 5. Spécialiste en relations industrielles et en syndicalisme, M. Mallet est un ancien journaliste à l'hebdomadaire "France-Ouvrier". Il donne présentement une série de cours à l'université de Montréal.

Bureaux de revenu pour scruter les comptes des faillits

QUEBEC — Deux bureaux spéciaux d'enquête sur les comptes de faillites et de liquidations relevant du ministère québécois du revenu, seront mis en marche aujourd'hui, annonce M. Richard Hyde, ministre du revenu.

Les deux bureaux, dont la création avait été annoncée des septembre dernier, sont situés à Montréal et à Québec. L'institution de ces bureaux fait suite à une recommandation du rapport Mercier, publié il y a quelques mois.

Ces bureaux ont notamment pour fonction d'étudier les états financiers des faillits tant avant qu'après la faillite, d'enquêter pour fins de cotisation sur les cas de fraudes, d'assister aux assemblées des créanciers.

Le ministre du revenu a annoncé par ailleurs hier que son sous-ministre, M. Robert Després, a formé un comité de fonctionnaires pour étudier les renseignements accumulés par la commission Mercier. Ce comité, sous la présidence de M. Pierre Leboeuf, sous-ministre adjoint d'avis, le ministre des cotisations à émettre et des mesures à prendre pour que le ministre récupère les sommes dues à l'État. Selon le rapport, ces sommes représentent quelque \$5 millions pour la période de 1959 à 1965.

Colloque à Brébeuf

Un colloque sur le statut particulier du Québec auquel participeront MM. Maurice Alard, Charles Taylor et Jacques-Yvan Morin aura lieu au pavillon Lallemand du collège Brébeuf à 8 h, mercredi soir, le 2 mars. L'événement est sous les auspices du Club économique et politique de Brébeuf.

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le ministre de la défense a fait savoir qu'il en a coûté environ \$800.000.000 au Canada pour maintenir des militaires en Allemagne depuis la fin de la guerre jusqu'au 31 décembre 1965.

M. Paul Hellyer, dans une réponse à une question écrite de M. C.-A. Gauthier (Créditiste - Roberval) a précisé qu'il y a actuellement 9.565 militaires canadiens en Allemagne. Durant l'année 1964-1965, le gouvernement a dépensé aux fins de maintenir ces militaires en Allemagne la somme de \$87.000.

Le ministre a également fait savoir que le Canada avait fourni la somme de \$253.000.000 à l'ONU depuis sa fondation en 1945. D'autre part, M. Hellyer a précisé que la participation du Canada aux opérations du maintien de la paix à Chypre avait coûté \$7.002.000. Au 31 décembre 1965, le Canada comptait 968 militaires à Chypre. Quant à l'intervention du Canada au conflit de la Corée, elle a coûté \$233.900.000.

Le ministre du travail, responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. John R. Nicholson, a fait savoir que le projet des habitations Jeanne-Mance à Montréal avait coûté \$10.662.585.60. La part du gouvernement fédéral à ce projet, a précisé le ministre, a été de \$7.996.939.20.

Le ministre estime que le revenu provenant des loyers payés au cours d'une période de 50 ans permettra de récupérer le coût du projet. Les déficits d'exploitation sont répartis entre le gouvernement fédéral et la ville de Montréal à raison de 75 pour cent et 25 pour cent respectivement. En 1959 et 1965, le déficit d'exploitation a été de \$2.369.404.23 alors que le revenu du projet était de \$2.810.696.72.

La construction de l'imprimerie du gouvernement canadien à Hull a coûté \$12.580.458.84, a fait savoir le ministre des Travaux publics, en répon-

Le Martinique
MOTOR INN

POUR UNE CUISINE ITALIENNE DINER AU

4 Seasons RESTAURANT

LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 OUT-ALL ROAD DE DORCHESTER
RESTAURANT RESERVATIONS - 443-4411
VARYS STATIONNEMENT A L'ENTRÉE

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE

Estimation gratuite
+ MONTREAL — 322-4160
+ QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Nous avons le portrait : à quand le programme ?

Dans son discours de dimanche aux militants de l'Union nationale, M. Daniel Johnson s'est appliqué à décrire ce qui distingue son parti du groupe libéral.

Apparemment, les "excursus" furent assez nombreux au cours de cette allocution prononcée devant une foule de partisans. Abstraction faite de ces digressions, le texte de M. Johnson n'en demeure pas moins intéressant en lui-même.

Ce qui frappe le plus, dans ce discours de M. Johnson, c'est l'effort de l'auteur en vue de dégager un type psychologique et social qui serait, selon lui, caractéristique de l'Union nationale.

M. Johnson exagère certes lorsqu'il veut laisser croire que de profondes différences séparent le militant d'Union nationale du militant libéral. D'un camp à l'autre, les idéologies ne sont pas aussi tranchées qu'il affecte de le croire les chefs. Autant je souris quand j'entends M. Lesage affirmer que son parti est celui du mouvement et de la vie, autant je demeure sceptique quand M. Johnson veut me faire croire que tous les aristocrates, tous les bourgeois, tous les partisans de la stagnation constitutionnelle sont du même bord.

Cette réserve étant faite, le chef de l'Union nationale a quand même raison de rappeler certains traits que le militant-type de son parti tient à la fois de ses propres origines et de la tradition du parti.

Né en pleine période de crise économique et de corruption éhontée du pouvoir politique, l'Union nationale tira sa vigueur originelle des appuis qu'elle sut mobiliser dans deux secteurs principaux de la société québécoise : les classes populaires (agricoles et ouvrières) et la classe moyenne nationaliste.

Vingt ans d'exercice du pouvoir firent tomber progressivement l'Union nationale dans le même genre d'abus qui avait facilité son ascension au pouvoir. Elle perdit ainsi plusieurs appuis qu'elle avait recrutés dans sa phase initiale. Mais même les épreuves des cinq dernières années n'ont pas réussi à tuer les racines de ce parti dans la société québécoise. Dans cette société où tant de gens aiment jouer gagnant en politique, il est étonnant de constater que des milliers de citoyens honnêtes restent opposés au parti qui gouverne depuis cinq ans avec un très large soutien de l'opinion.

Qu'est-ce au juste qui réunit tous ces gens autour de l'Union nationale ? Ce sont d'abord, je pense, des traits psychologiques communs que M. Johnson a assez bien décrits. Ces citoyens veulent une politique québécoise qui soit cent pour cent québécoise. Ils sont, en général, profondément attachés à nos institutions traditionnelles. Ils ont un culte marqué pour la saine administration, celle-ci étant entendue au sens d'administration économique et prudente. Ils se méfient en commun des méthodes de gouvernement qui passent par-dessus la tête des gens. Ils sont très proches des citoyens ordinaires, conservant, même quand ils se promènent en Cadillac comme certains anciens chefs de l'Union nationale, un instinct assez sûr de la réaction de l'homme de la rue.

Que M. Johnson veuille mobiliser ces énergies positives, les rendre davantage conscientes de ce qu'elles sont à la veille d'une campagne électorale, rien de plus naturel. Une campagne ne se prépare ni ne se livre uniquement avec des idées. Elle se fait avec des hommes, avec des

militants. Ceux-ci aiment savoir ce qui les réunit sur le plan des attitudes fondamentales, voire instinctives.

Mais un instinct, même très réel et savamment mobilisé, ne saurait tenir lieu de programme pour un parti politique. Au beau temps où le parti libéral était plutôt antinationaliste et conservateur sur le plan social, l'Union nationale pouvait facilement s'autoriser d'une espèce de monopole en matière de sécurité constitutionnelle et de justice sociale.

Tout cela a cependant changé depuis l'entrée en scène de Jean Lesage, de René Lévesque, de Paul Gérin-Lajoie, d'Éric Kierans, et des dizaines de techniciens dont s'est entouré le gouvernement actuel. L'équipe libérale a certes commis une erreur monumentale en approuvant d'abord la formule Fulton-Favreau, mais cette erreur réparée à temps ne saurait faire oublier les gains remarquables qu'elle a enregistrés dans ses négociations avec le gouvernement central. Sur le plan économique et social, le parti libéral, sous M. Lesage, a rompu avec son ancienne tradition réactionnaire : en quelques années, il a doté le Québec d'instruments d'émancipation dont l'effet sera bien plus puissant, à la longue, que celui des années de protestation négative et de prudence excessive qui s'écoulèrent de 1945 à 1960.

L'Union nationale doit maintenant se donner un programme positif qui soit en accord avec sa vraie tradition et avec les exigences du Québec d'aujourd'hui. Trois choix s'offrent à elle. Elle peut tenter de doubler M. Lesage par la gauche, c'est-à-dire vouloir aller plus loin que lui en matière économique et sociale ; ce choix ne serait pas logique, étant donné les limites que nous commençons à sentir à cet égard et la foi du parti de M. Johnson aux valeurs d'initiative privée. Elle peut tenter de dépasser M. Lesage — c'est-à-dire M. Lévesque — dans la voie du nationalisme ; autant dire qu'elle deviendrait résolument séparatiste. Elle peut enfin tenter de proposer au peuple québécois un programme conservateur intelligent, c'est-à-dire un programme qui tiendrait davantage compte de certaines valeurs importantes que les libéraux, en réformistes pressés, ont souvent négligées et qui serait en même temps axé sur des objectifs de progrès. Ces valeurs sont là : prudence budgétaire, équilibre à conserver dans l'extension du champ d'influence des technocrates, respect des valeurs locales et des institutions privées, confiance à insuffler aux agents de la vie économique, souci du dialogue avec les citoyens et leurs corps représentatifs, nécessité d'un réaménagement constitutionnel, action créatrice dans des domaines laissés en friche, restauration d'une véritable responsabilité parlementaire, respect de la solidarité ministérielle, etc. Il manque seulement un parti pour les épouser lucidement.

Si M. Johnson veut doubler les libéraux dans les deux premières voies mentionnées ci-dessus, il sera défait à son propre jeu et se réveillera, au lendemain de l'élection, avec des lambeaux de parti. S'il réussit, au contraire, à offrir au public un programme tempéré et original, qui soit le prolongement naturel du portrait qu'il a tracé dimanche de son groupe, il ne gagnera peut-être pas l'élection. Mais au moins il franchira probablement ce qu'on pourrait appeler "le cap de la vraisemblance". Et surtout, il sera fidèle à lui-même et à la véritable tradition du parti qu'il veut ramener sur la scène.

Claude RYAN



LETTRE DE PARIS

Le rôle du général de Gaulle et du parti communiste dans les prochaines élections législatives

par Jean BOISSONNAT

PARIS — De Gaulle a engagé, avec vigueur, la bataille des élections législatives. Tel est l'opinion générale, après la dernière conférence de presse du chef de l'Etat. Celui-ci, qui est apparu en bonne forme physique, entend faire le maximum pour qu'une majorité gaulliste reste au Parlement, après les élections qui doivent avoir lieu, au plus tard, dans un an. Instruit par sa mise en ballottage aux élections présidentielles, il sait que la partie sera encore plus difficile pour ses partisans que pour lui-même. C'est pourquoi, il s'engagera à fond, dans la bataille.

De là à dire que toutes ses actions, dans les prochains mois, seront dominées par des préoccupations électorales, il y a un pas que beaucoup d'observateurs n'hésitent pas à franchir. Le général de Gaulle aurait tiré la leçon des dernières élections, où il n'était intervenu que tardivement. Désormais, il entend être présent dans le combat électoral avant même l'ouverture de la campagne.

C'est donc, dans cette perspective, qu'il faut situer les propos du chef de l'Etat. L'application avec laquelle il s'est efforcé de démontrer que son élection à la présidence de la République a été un véritable succès et non pas un demi-échec, ce qui ne trompe personne et surtout pas lui-même. La vigueur qu'il a mise à couvrir ses ministres dans l'ai-

faire Ben Barka, ramenée à un empiètement du 304 sur la souveraineté française, avec des complications "vulgaires et subalternes" dans certaines polices. L'intérêt qu'il a bien voulu manifester pour la politique économique, planifiée, et pour les réformes sociales, en particulier l'intensification des salaires aux plus-values en capital réalisées par autofinancement. L'optimisme qu'il a affiché sur l'avenir du Marché Commun après la conférence de Luxembourg, comme si celle-ci avait surmonté tous les obstacles et dissipé toutes les équivoques. La volonté qu'il a redéfinie de quitter l'OTAN d'ici à 1969, en achevant de retirer du commandement intégré les forces françaises qui y restent encore et en exigeant que les troupes étrangères encore stationnées en France (notamment 25.000 Américains) soient placées sous commandement français ou se retirent.

Il faut bien reconnaître que cette action persévérante contre l'OTAN, si elle provoque des critiques dans les milieux politiques de l'opposition, ne soulève aucune inquiétude dans l'opinion publique en France. La peur de la Russie soviétique a beaucoup diminué dans ce pays et cela commence à bénéficier au parti communiste lui-même. Les récents sondages de l'hebdomadaire *France-Observateur*, a révélé que 60% des Français estimaient que les communistes étaient devenus plus conciliants depuis dix ans ; 38% jugeaient souhaitable leur présence au gouvernement et 30% seulement, y étaient hostiles.

L'isolement n'a certainement pas permis aux dirigeants communistes de prendre l'exacte mesure des changements profonds intervenus dans la société française de plus de 20 ans. Or, ils représentent encore le cinquième de l'électorat (contre le quart, il y a 20 ans). Il sera toujours difficile de stabiliser la vie politique française tant qu'ils occuperont le terrain sans jouer un rôle actif.

Mais leur réintégration dans la vie politique active suppose, chez eux, des changements dont ils n'ont peut-être pas encore pris conscience. L'idée que l'on se fait d'eux, à travers le comportement de la Russie ou les actions du général de Gaulle, est probablement en avance sur la réalité.

Le général de Gaulle contribue efficacement à réintégrer les communistes dans la vie politique française, en expliquant que la Russie s'embourgeoise, en reconnaissant ses critiques sur la politique américaine. Son prochain voyage à Moscou sera une nouvelle occasion d'atténuer la peur du "péril rouge" dans l'opinion française.

A cela s'ajoute un climat général de compréhension, renforcé par le Concile dans les milieux catholiques. Il est symptomatique qu'en ce début du mois de mars, des marxistes participent à la Semaine des intellectuels catholiques, tandis que des chrétiens vont participer à la Semaine de la pensée marxiste.

On peut d'ailleurs se demander si cette ouverture et ce dialogue ne seront pas plus efficaces pour faire évoluer les communistes que la "quarantaine" dans laquelle beaucoup les tenaient jusqu'à présent.

L'isolement n'a certainement pas permis aux dirigeants communistes de prendre l'exacte mesure des changements profonds intervenus dans la société française de plus de 20 ans. Or, ils représentent encore le cinquième de l'électorat (contre le quart, il y a 20 ans). Il sera toujours difficile de stabiliser la vie politique française tant qu'ils occuperont le terrain sans jouer un rôle actif.

Mais leur réintégration dans la vie politique active suppose, chez eux, des changements dont ils n'ont peut-être pas encore pris conscience. L'idée que l'on se fait d'eux, à travers le comportement de la Russie ou les actions du général de Gaulle, est probablement en avance sur la réalité.

La fin et les moyens

par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE

Avant même que les problèmes scientifiques que posent les greffes d'organes soient totalement résolus, des problèmes moraux surgissent, qui "comptent parmi les plus nouveaux et les plus difficiles de toute la médecine contemporaine". Si l'on peut sauver un homme qui se meurt par le don d'un rein d'un autre homme, ne risque-t-on pas qu'un jour des pressions morales soient exercées sur un donneur possible ? Dans quelle mesure d'ailleurs le médecin a-t-il le "droit de se faire complice d'un homme en bonne santé qui désire prendre un risque sur sa propre personne pour tenter de sauver la vie d'un autre homme ?" Car le risque couru par le donneur, pour être très faible, n'est pas nul ; il est, pour le rein, d'environ 0,05% pour le risque opératoire immédiat et 0,7% pour le risque plus lointain ne du fait d'avoir un seul rein au lieu de deux.

Ces problèmes ont fait l'objet d'une série d'études et de congrès chaque année plus nombreux. Une réunion internationale sera consacrée à ce sujet en mars 1966 à Londres. Le congrès sur les responsabilités du médecin qu'organise le conseil national de l'ordre des médecins au printemps prochain fera sans doute une large place à ces questions nouvelles.

La morale du sacrifice

Contre d'éventuelles pressions abusives sur des donneurs possibles, le groupe de Necker recommande une série de moyens rigoureux comportant un examen psychologique du donneur volontaire par un spécialiste compétent et une analyse de ses motivations profondes. Quant au risque physique encouru, "l'existence serait impossible si toute action mettant en danger notre vie, notre santé, notre intégrité physique, était interdite par la morale" (R.P. Tesson). Il n'y a assurément rien d'immoral dans le désir d'accepter pour son propre corps un risque mesuré dans le dessein de sauver un être cher d'une mort certaine. Le rôle du médecin dans cette décision "consiste seulement à exiger que l'entreprise soit raisonnable, c'est-à-dire que le risque auquel s'expose le donneur éventuel soit extrêmement faible par rapport aux probabilités de succès pour le receveur". Les autorités catholiques ont donné, elles aussi, leur accord sur ces principes dans une série de documents établis entre 1956 et 1964.

Vie biologique et personnalité spirituelle

Cependant un autre danger, plus subtil, a été évoqué depuis quelques années non seulement à propos des transplantations mais aussi dans le cadre des perspectives "plus générales" ouvertes par la biologie moderne. Il concerne les altérations que pourrait subir la personnalité du patient greffé — ou traité — sous le prétexte de maintenir chez lui une vie "biologique", dont les caractères de spiritualité, d'individualité, auraient disparu. C'est le prix Nobel Joshua Lederberg s'interrogeant sur "les critères moraux, légaux, ou psychiatriques par lesquels repérer l'identité d'une chimère artificielle". (La chimère est, on le sait, un être vivant portant les cellules ou les tissus d'un autre être vivant et qui a donc perdu une partie de sa spécificité pour acquiescer certains caractères biologiques profonds de cet être étranger.) "L'éternelle question du siège de l'âme ou de la personnalité cessent alors d'être académiques", écrit Alexander aux *Eta's* d'Uris.

Ici encore, cependant, les craintes peuvent demeurer illusoires à la condition de demeurer respectueux des principes fondamentaux de l'action médicale et, singulièrement, d'observer le critère absolu qu'est "le respect sans faille de la personnalité spirituelle du patient, de sa pensée, de sa sensibilité" (1). Autant le maintien indéfini en survie, par une machine artificielle, d'un sujet pour qui tout espoir de récupération cérébrale est perdu n'a pas de sens, parce que

l'individualité morale du malade n'est plus en jeu, autant la transplantation d'un organe aux responsabilités purement métaboliques, comme le rein, le cœur, le foie, est justifiée parce qu'elle vise à la guérison, c'est-à-dire précisément à la reconquête par le malade de sa personnalité propre, momentanément menacée par la maladie. "Ce même attachement à l'individu, au nom duquel certains émettent des objections contre le principe de la greffe, écrivent les professeurs Hamburger et ses collaborateurs, est au contraire ce qui nous pousse à accepter sans réticence les tentatives les plus osées de la médecine contemporaine. Le médecin ne doit pas se laisser distraire de l'objectif clair et simple de son action, prolonger et guérir celui qui se confie à lui. A la condition de donner vie à l'individu non pas la seule vie organique et végétative mais la vie morale et personnelle, il n'y a pas une goutte de cette vie qui ne doive justifier, aux yeux du médecin, les efforts les plus grands et les plus hardis."

C'est aux greffes d'organes, et à elles seules, que s'appliquent, on le voit, de façon immédiate et concrète les préoccupations philosophiques et surtout morales nées du pouvoir nouveau que pourrait exercer l'homme sur certains caractères les plus fondamentaux de son individualité et de sa structure mentale.

Un certain nombre de barrières apparemment infranchissables semblaient opposer hier encore à ces pouvoirs nouveaux une limite ultime.

L'intangibilité du germen, l'insaisissable complexité des mécanismes psychiques, le mur immunologique opposé à toute atteinte de la spécificité, paraissent ainsi interdire tout espoir ou toute ambition d'agir sur le patrimoine héréditaire de l'homme, de modifier sa pensée par des moyens physico-chimiques ou de créer, par des greffes d'organes ou de tissus, de véritables chimères humaines.

Si la biologie moléculaire apporte, tant sur les prédispositions héréditaires et les mécanismes de régulation cellulaire que sur le déroulement du processus mental, des connaissances chaque jour plus précises, il ne semble pas cependant que l'on puisse envisager dans un avenir très proche leurs applications possibles et les risques qu'elles impliqueraient pour l'avenir de notre génération.

Il n'en est pas de même pour les greffes, et l'existence dans le monde de près de trois cents chimères humaines signe l'étendue de la brèche effectuée par le génie de l'homme dans ce mur sur lequel furent bâtis tant de philosophies et qui est celui de la singularité, de l'irréductibilité biologique d'un être à un autre être.

S'il ne s'agit encore que d'une brèche, on peut considérer cependant que les progrès accomplis en dix ans sont les témoins d'une évolution irréversible et que leurs implications morales ont, quant à elles, fait franchir des pas décisifs. Mais, des à présent, l'immense effort qui vient d'être accompli aboutit à des résultats concrets.

Problèmes scientifiques et techniques encore imparfaitement résolus, problèmes moraux inédits et dont on entrevoit seulement l'étendue, l'histoire de la greffe d'organes n'en est assurément qu'à ses débuts. Mais, des à présent, l'immense effort qui vient d'être accompli aboutit à des résultats concrets.

(Le Monde)

Les faillites frauduleuses

M. Wagner a déclaré samedi que si le député fédéral Nielsen a quelque preuve ou indice permettant de lier le meurtre de Me Payette aux faillites frauduleuses, il est de son devoir de les fournir à la police. Mais le député du Yukon n'a fait jusqu'ici que des insinuations à ce sujet : invité par M. Grégoire à parler plus clairement, il a répondu que c'est au ministre fédéral de la justice à faire une telle déclaration aux Communautés et non à lui. M. Cardin de son côté a dit qu'il n'y a peut-être pas de lien entre les cadavres dont parlait M. Nielsen et les faillites frauduleuses.

Depuis quelque temps déjà, M. Nielsen prétend avoir des renseignements sur des faillites frauduleuses où seraient impliqués des politiciens fédéraux et provinciaux. Mais il ne veut rien dire de plus tant que M. Cardin n'aura pas répondu aux questions qu'il a posées au ministre. M. Cardin doit répondre bientôt et il faut espérer que l'on connaîtra ensuite le dossier de M. Nielsen.

Que le meurtre de l'avocat montréalais soit lié ou non à ce scandale déjà ancien, les autorités devraient depuis longtemps, avoir pris les moyens de châtier les coupables de faillites frauduleuses.

A quand les procès ?

Malgré le rapport Mercier, un profond mystère continue de planer sur cette forme de crime organisé. Dans son rapport, le commissaire enquêteur a pourtant bien précisé qu'il s'agit de crimes. Il déclare que si ces nombreuses faillites résultaient seulement de facteurs économiques et

BLOCS NOTES

Comment se fait-il que depuis les dénonciations formelles du rapport Mercier, qui date maintenant de sept mois, les services de M. Wagner n'aient pas déjà tenté des dizaines de poursuites contre les coupables ? Voilà un système de grande envergure, qui fonctionne depuis des années, qui a fait tant de dégâts qu'on a jugé nécessaire d'instaurer une enquête ; le commissaire enquêteur constate que la pègre a fait de cette fraude un commerce des plus lucratifs ; à quand les procès ? Et si la justice est impuissante, ne faudrait-il pas une enquête royale fédérale ?

"L'opération révolte"

La nouvelle venue de Colombie au début du mois est maintenant confirmée officiellement : à Washington on a bel et bien projeté une enquête au Québec sur les conséquences d'une éventuelle séparation entre notre province et le reste du Canada. Ce projet de recherche faisait partie d'un ensemble plus vaste nommé "Camelot" comportant des enquêtes analogues dans une trentaine de pays à travers le monde, notamment au

Proche-Orient, en Afrique, en Amérique latine. C'est à la suite d'une protestation électorale du Chili que toute l'affaire a été contremandée.

Il semble cependant que l'American University, qui travaillait à ce programme pour le compte de l'armée américaine, qui a pris l'initiative d'inclure le Québec dans la liste des pays à étudier. Même si dans le cas de notre province, l'erreur a été universitaire que militaire, l'ensemble de l'enquête projetée par l'armée était inadmissible.

Le secrétariat d'Etat de Washington n'aurait pas été au courant de cette entreprise internationale du Pentagone. Après l'opposition du Chili et des dénonciations en Colombie contre une enquête du même genre, le gouvernement canadien a entendu parler de l'enquête qui s'amorçait pour le Québec, sous le titre de "Project Revolt" et a fait une intervention à Washington. C'est alors que le secrétariat d'Etat a jugé que l'armée américaine sortait de ses attributions en suscitant des enquêtes sur les conditions politiques et sociales dans ces pays étrangers.

L'affaire est donc désavouée et abandonnée ; on peut espérer qu'elle n'ira pas plus loin. C'est quand même un sujet d'inquiétude. Puisque les chefs militaires du Pentagone ont

eu pouvoir se lancer dans de telles recherches, c'est une indication qu'ils envisagent, au moins comme hypothèse lointaine, une intervention militaire possible dans les pays étrangers susceptibles de subir des bouleversements politiques plus ou moins accentués. Il ne s'agit pas là d'une étude en vue des relations politiques des Etats-Unis, car l'initiative aurait relevé du secrétariat d'Etat, mais d'une perspective militaire ; ces généraux se préparent à d'autres pacifications comme au Vietnam ou à Saint-Domingue.

Le domaine de la recherche

L'aspect le plus sérieux de cette aventure étrange, c'est le rôle ambigu des spécialistes universitaires dans ce programme "Camelot" : l'étude de la révolution en puissance dans une vingtaine de pays de l'hémisphère occidentale a été amorcée par des réunions d'experts recrutés dans les pays concernés. Pour le Québec, une réunion a eu lieu à Washington où on a fait un bilan de la documentation disponible sur les sujets à explorer. Si l'enquête s'était poursuivie, ces spécialistes auraient effectué des recherches chez nous pour le compte d'une armée étrangère. C'est pour le moins bizarre.

M. Lybrand, qui dirigeait ces opérations pour le Special

Operations Research Organization d'American University, a précisé que pour le Québec, on n'a recueilli aucun renseignement nouveau, et qu'à tout événement les résultats auraient été communiqués au gouvernement canadien et aux universitaires canadiens avant d'aller au Pentagone. Mais on prenait une pareille initiative sans avertir les pouvoirs politiques immédiatement concernés, pas même Ottawa, ni le secrétariat d'Etat américain, et encore moins le Québec qui a tout de même une certaine juridiction sur les problèmes politiques et sociaux dans la province.

Le plus grand secret a été gardé sur l'identité des experts et universitaires qui ont pris part à la réunion de Washington, et il est peu probable que la liste soit publiée. Ces sociologues, politologues, économistes, et autres qui auraient éventuellement participé à l'enquête, auraient vraisemblablement opéré dans le cadre de programmes de recherche comme on en confie couramment aux professeurs d'universités. Ces travaux de recherche ont suscité beaucoup d'intérêt récemment quant à leur influence sur les budgets universitaires. Il serait intéressant de savoir si parmi les recherches en cours chez nous il en est qui sont aussi clandestines et ambiguës que l'éphémère "opération révolte".

P. S.

MONTREAL, MARDI 1er MARS 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOUSSAËL LE 10 JANVIER 1918

Claude RYAN Directeur
André LACROIX Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOI
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEBEVRE
"Le Devoir" est imprimé au 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à exploiter et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur. Montréal Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Autres en Canada : 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. L'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.
TELEPHONE : 444-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Les débats télévisés sur le Vietnam auront-ils coûté des voix à Johnson?

lettres au DEVOIR

NEW YORK — Grâce aux débats télévisés à la commission de politique étrangère du Sénat, la guerre vietnamienne — ses buts, son envergure, son utilité — sont enfin révélés au grand public. "Si nous avions mené cette enquête plus tôt, les 'teach-ins' des universités n'eussent point été aussi nécessaires" déclarait M. Fulbright, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, au cours de la séance consacrée au témoignage du général Maxwell Taylor.

Sans doute le rôle joué par les trois chaînes nationales de télévision pour ce qui est de l'information du public américain au sujet de la guerre au Vietnam n'a-t-il jamais été aussi important. Voilà des mois que des millions de familles américaines voient, à l'heure du dîner, leurs "boys" incendier des villages, malmenés des prisonniers ou succomber eux-mêmes à d'atroces blessures. Les pressions s'accroissent, les réactions irrationnelles de la Maison Blanche n'ont pas réussi à décourager ces efforts courageux — bien plus que ceux de la presse écrite — des reporters de guerre de la télévision. Mais depuis les débats télévisés

qui opposèrent l'armée à McCarthys (et qui contribuèrent à liquider ce dernier), depuis les trois débats télévisés qui opposèrent Kennedy à Nixon (et furent décisifs dans la défaite électorale de ce dernier), les millions de téléspectateurs américains n'avaient pas eu l'occasion d'assister à un débat aussi dramatique, tant par sa forme que par son contenu.

Pendant 15 jours, les membres de la commission des affaires étrangères du Sénat ont affronté des témoins tels que Dean Rusk, le général G. Maxwell Taylor, George Kennan.

Pour la première fois depuis son élection, le Président Johnson a cessé de régner en maître absolu et a vu son précieux "consentement universel" s'émietter sous les coups de boutoir que lui ont portés quelques-uns des politiciens les plus respectés, les plus sérieux, les plus expérimentés du pays.

"Je paie 100 dollars que ces débats coûteront 50 sièges à Johnson l'automne prochain" déclarait pour sa part le sénateur républicain Dirksen. Le sénateur Mike Mansfield, de son côté, n'a pas hésité à affirmer que "le président

de notre correspondant Louis WIZNITZER

est en train de perdre des millions de voix."

On a vu récemment comment la télévision a failli rayer de Gaulle de la carte politique, comme un vulgaire McCarthy, comme un Nixon. Le président Johnson estimait sans doute que la situation était d'une gravité particulière: des dizaines de millions d'Américains, en effet, voteront l'automne prochain pour renouveler un tiers des sièges du Congrès et voteront dans deux ans pour la Présidence. C'est pourquoi il avait eu de tout le poids de son influence pour exiger des présidents des chaînes de télévision CBS et NBC qu'ils ne filment pas les débats au Sénat. On sait comment la CBS s'est rendu, comment l'interrogatoire de l'ambassadeur Kennan fut remplacé par "Love Lucy", une petite comédie à gags; comment Fred Friendly, directeur de l'information de la CBS démissionna, non sans expliquer que "l'indépendance et l'intégrité" de la CBS avaient été sérieusement compromises. La NBC cependant a su résister aux pressions et continua ses programmes dont le *New York Telegram*, journal éminemment conservateur, dit "qu'ils représentent une victoire pour les colombes sur les vautours, qu'ils font un effet fantastique sur le peuple et qu'ils obligent le président à limiter la guerre au Vietnam et à éviter de risquer une guerre avec la Chine."

Les sénateurs Fulbright, Morse et Mansfield — les adversaires les plus véhéments et les plus loquaces de la politique johnsonienne à St-Domingue et au Vietnam — ont saisi la demande présidentielle de \$4,8 milliards de fonds supplémentaires pour la guerre vietnamienne comme excuse pour soumettre le gouvernement à un interrogatoire serré; mais c'est en fait le bruit de plus en plus persistant d'une escalade militaire, escalade telle qu'elle mènerait presque certainement à une guerre contre la Chine, qui leur donna le courage de passer outre aux appels à "l'union nationale" et au "patriotisme". Il est intéressant de noter que le courrier reçu par le sénateur Fulbright, par exemple, de sa base électorale (celle-même de Barry Goldwater) favorise à 30 contre 1 l'arrêt des hostilités au Vietnam. Lorsque le président déclare, dans un mouvement de colère, que ceux qui "prêchent notre retraite du Vietnam" "constituent un groupe aveugle", le sénateur Morse répond: "De qui parlez-vous? du Pape Paul? des sénateurs qui pensent que le communisme en Asie ne sera pas dérooté par les armes? de ces millions d'Américains qui ont voté pour vous en 1964 parce que vous vous êtes prononcé contre l'extension et contre l'escalade de la guerre vietnamienne?"

Ce petit groupe de sénateurs a pensé donner un coup

de frein salutaire à la machine du gouvernement qui s'apprête à entraîner les Etats-Unis dans une véritable guerre aux conséquences imprévisibles et d'envergure gigantesque, sans la déclarer officiellement et sans autorisation du Congrès. En fait, le "Rapport Mansfield", soumis à M. Johnson en décembre, qui n'a jamais été entièrement publié, et qui contient des vues pessimistes sur l'issue de la guerre au Vietnam, aurait profondément marqué les deux tiers du Sénat, si l'on en croit le sénateur George McGovern, et aurait provoqué la tenue de l'enquête actuellement menée par la commission sénatoriale des affaires étrangères.

Les témoins à charge, si l'on peut dire, ont contribué incontestablement à dégonfler certains mythes officiels relatifs à cette guerre. "Si nos forces n'étaient pas engagées au Vietnam, je ne vois aucune raison pour laquelle je les y engagerais aujourd'hui et je vois plusieurs raisons pour lesquelles je ne les y engagerais pas" dit George Kennan. Il ajoute que la perte du Vietnam représenterait pour la sécurité des Etats-Unis une perte insignifiante, que la théorie des dominos est absurde, que cette guerre détourne l'attention des puissances alliées, y compris celle du Japon et endommagerait enfin les rapports avec l'U.R.S.S. "Le spectacle d'Américains infligeant de cruelles blessures à un peuple pauvre et sans défense, d'une autre race et d'une autre couleur qu'eux, assombrirait profondément l'image que le monde a de notre pays", ajoute-t-il. Auteur de la politique du "containment", Kennan explique qu'il entend, par cette théorie, protéger les grands centres industriels européens et non pas engager militairement les Etats-Unis en n'importe quel point du globe. "Je ne crois pas en l'abandon de l'Amérique" déclare-t-il.

La veille, dans un débat ultra-secret, le sénateur George Russell, d'extrême-droite, avait avoué que, "à vouloir jouer les gendarmes de l'univers nous trouverons notre ruine". Quant au gouvernement de Saigon, Kennan affirme: "S'il est si facile qu'on nous le donne, pourquoi le lier à notre destin?"

De son côté, le général Gavin est d'avis que l'escalade au Vietnam mène droit à la guerre contre la Chine et éventuellement contre l'U.R.S.S. Selon lui, le gouvernement américain s'apprête à bombarder les centres urbains du Nord-Vietnam, ce qui n'aurait aucun avantage militaire ou psychologique pour les Etats-Unis tout en faisant bien mauvaise impression sur l'opinion publique mondiale. "On ne gagnera pas la guerre grâce à l'aviation et d'un autre côté nous nous retrouverons bientôt avec 800.000 soldats au Vietnam" dit-il, ajoutant: "Du point de vue stratégique, le Vietnam ne nous est pas essentiel. Or il nous coûtera \$18 milliards cette année et combien l'année prochaine?"

Il serait intéressant dans ce contexte de citer les avis de certains sénateurs émis au cours de ces discussions, comme celui du sénateur Church qui dit: "Nous parlons de monde libre et de monde communiste comme s'il s'agissait de deux grands monolithes. Une bonne partie des pays du monde qu'on dit libre ne le sont pas du tout... Par ailleurs, les alliances militaires ne peuvent guère endiguer davantage le communisme que la terre ne bloque le rayon de soleil, ou qu'une passoire n'arrête l'eau". Il ajoute: "En fait, nous n'avons pas de politique et ne savons comment faire face aux révolutions qui ne manquent pas de se produire en chaîne, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine."

Mais ce sont les témoins du gouvernement, M. Dean Rusk et le général Taylor qui par leurs réponses ont servi le plus à démythifier et à éclaircir la politique du gouvernement qui s'est révélée longtemps dissimulée derrière l'ambiguïté d'une rhétorique fleurie et des rideaux de fumée. Le général Taylor a reconnu que la guerre vietnamienne était peut-être "illimitée" et qu'en tout cas il ne pouvait personnellement indiquer où se situait "son plafond". Il a précisé que le but des Etats-Unis dans cette guerre était la victoire militaire au Vietnam, d'une part, et la démonstration à faire "aux intéressés" que ce genre de guerre sera gagné par les Américains, "où qu'elle éclate dans le monde". Comme le général prenait sur lui de désapprouver ce genre de débat qui ne pouvait "qu'encourager l'ennemi", il s'attira cette réplique du sénateur Morse: "Je mets en doute votre jugement. Vous avez mal conseillé le Président et la nation pendant déjà trop longtemps."

Le témoignage de Dean Rusk a confirmé non seulement ce que le général Taylor avait précisé, à savoir que la guerre vietnamienne était "ouverte", "illimitée", mais révéla explicitement que l'intervention américaine au Vietnam résultait d'une nouvelle doctrine, qu'on pourrait nommer "doctrine Rusk" et qui va au-delà de tout ce que la doctrine Monroe, la doctrine Truman et même la doctrine de Foster Dulles avaient envisagé: à savoir qu'elle engage

les Etats-Unis à intervenir contre tout mouvement révolutionnaire, n'importe où et n'importe quand, avec ou sans l'approbation des alliés. C'est en vertu de cette doctrine que les Etats-Unis n'auront de cesse au Vietnam que lorsque les Vietcongs auront plié bagage et abandonné le sud-Vietnam au régime de Saigon.

L'offensive de paix, qu'un fameux journaliste américain a définie comme "les triomphes du mouvement sur la pensée", se trouve ainsi démasquée une fois pour toutes; elle se basait, officiellement, sur "l'absence de conditions que Washington mettait à négocier alors qu'elle ne s'apprêtait à faire aucune concession et visait en réalité à la reddition sans conditions du FNL. "Notre but est de leur infliger des défaites telles qu'ils seront heureux de venir nous demander un armistice," déclara Taylor. Loin de vouloir "négocier sans préconditions", le gouvernement américain, avant, durant et après son "offensive de paix", cherchait en fait à obtenir la reddition sans conditions de l'adversaire. Loin de vouloir défendre la "démocratie" au sud-Vietnam, le gouvernement américain cherche à y donner un "exemple" et "une leçon" aux révolutionnaires du monde entier.

La dissipation de l'équivoque de l'offensive de paix vient d'avoir son premier résultat positif, puisque le sénateur Robert Kennedy, après avoir longtemps hésité, vient de rompre avec le président Johnson et, reconnaissant que le gouvernement américain n'avait pas vraiment voulu négocier avec le FNL, de proposer la création à Saigon d'un gouvernement de coalition au sein duquel les représentants du FNL auraient leur place. "Nous devons aller jusqu'à affronter l'incertitude que représentent des élections générales et un vote pour la réunification du pays", déclara le sénateur Kennedy, devenu du jour au lendemain le héros de toutes les forces progressistes américaines. Sans doute les sénateurs accorderont-ils à Johnson ses 4,8 milliards supplémentaires. Mais déjà les sénateurs Fulbright et Morse préparent-ils une suite prolongée d'interrogatoires et de débats — aussi bien à la

commission des affaires étrangères qu'à la commission des finances, qui cherchera à savoir dans quelle mesure la guerre vietnamienne réduit la portée de la guerre contre la pauvreté — et réduisent-ils ainsi la substance des pleins pouvoirs que le Congrès accorda au président Johnson lors de l'incident du Tonkin.

Désormais, le président ne pourra plus étendre le conflit au cours de décisions prises en cabinet fermé et sur le conseil d'une demi douzaine de membres du C.I.A., du Pentagone et du Département d'Etat. Il devra compter avec l'opinion publique américaine à laquelle les sénateurs se sont directement adressés, par-dessus la tête du Président et de la grande presse à moitié muselée, à moitié chauvine. Le débat entre les trois groupes — les partisans de l'escalade, de la guerre "ouverte", et de la "guerre limitée" — les partisans de la négociation sincère et comportant des concessions au FNL, outre sa reconnaissance — n'est pas prêt de se terminer.

En fait, il vient à peine de commencer et de gagner, grâce à la télévision, la dimension qui lui donnera son efficacité. Des millions d'Américains moyens viennent d'apprendre qu'il en coûte 400.000 dollars pour tuer un Vietcong; qu'ils risquent d'être bientôt entraînés dans une guerre avec la Chine et l'U.R.S.S.; que la simple nouvelle d'une lettre pacifique de Ho Chi Minh a provoqué une panique à Wall Street; que le frère de John F. Kennedy envisage un régime de coalition avec les FNL à Saigon que — par le récit d'un jeune catholique démobilisé des "Forces spéciales", dans une revue catholique, "Ramparts" — les G.I. sont entraînés à torturer, à tuer les prisonniers et que la majeure partie de la population du sud-Vietnam est pour les Vietcongs. Des questions seront désormais posées par l'opinion publique américaine à son gouvernement qui ne se satisfait plus d'exclamations simplistes comme celle du sénateur Long qui interrompit le témoignage de M. Kennan pour s'écrier après tout, dans le monde, les "bons", c'est nous, non?"

L'attitude de M. Allmand

Dans votre éditorial du 21 février, 1966, vous avez discuté mon discours à la Chambre des Communes du 14 février, 1966. Vous avez remarqué qu'une de mes propositions était "l'une des plus centralisatrices que l'on puisse imaginer".

Il est vrai que je préférerais classer des ouvrages et des institutions de caractère interprovincial sous l'autorité fédérale — et ceci peut être interprété comme centralisateur — mais, je ne consentirais à un tel

transfert de pouvoir que s'il était accompagné par des garanties dans les institutions fédérales pour les Canadiens de langue française qui leur seraient acceptables. J'espérerais que ces deux groupes, (anglais et français) pourraient faire un accord sur ce sujet et je continuerais à travailler vers ce but.

Bien à vous,

Warren Allmand, M.P., Montréal-N.D.G.

Cotisation syndicale et bilinguisme

Le 22 février dernier, j'assistais à un spectacle désolant, offert par des professeurs qui méritent sans peine le qualificatif de colonisés.

Un groupe de professeurs anglais catholiques de la région de Saint-Eustache, désiraient se joindre au syndicat catholique français, parce que celui-ci est le seul qui possède le droit de négociation avec les commissions scolaires catholiques de la région.

Ces professeurs anglais possèdent cependant une condition: étant donné qu'ils paient déjà une cotisation à une association anglaise, ils désiraient obtenir une diminution de leur cotisation au syndicat français.

Les professeurs français, en vrais colonisés qu'ils sont, ont décidé par une forte majorité d'accorder aux professeurs anglais une réduction de 30%, sous prétexte que ces gens n'auraient pas tous les services syndicaux en anglais.

Cela veut dire que, pour un salaire de \$6.000,00, je paye \$60,00 de cotisation si j'enseigne à l'école française, mais je ne paye que \$42,00 si j'enseigne à l'école anglaise. Cependant, Anglais et Français reçoivent la même assistance pécuniaire en cas de grève, les mêmes services légaux en cas d'arbitrage, en un mot, les mêmes avantages. De plus, les salaires et les conditions de travail que les Anglais ont actuellement, ils les doivent aux négociations de l'association française, à laquelle ils n'ont jamais payé un sou.

Quand on pense que ces professeurs français sont supposés être les dispensateurs de notre culture, on ne peut que crier: au suicide culturel, un suicide dégoûtant à force de bêtise.

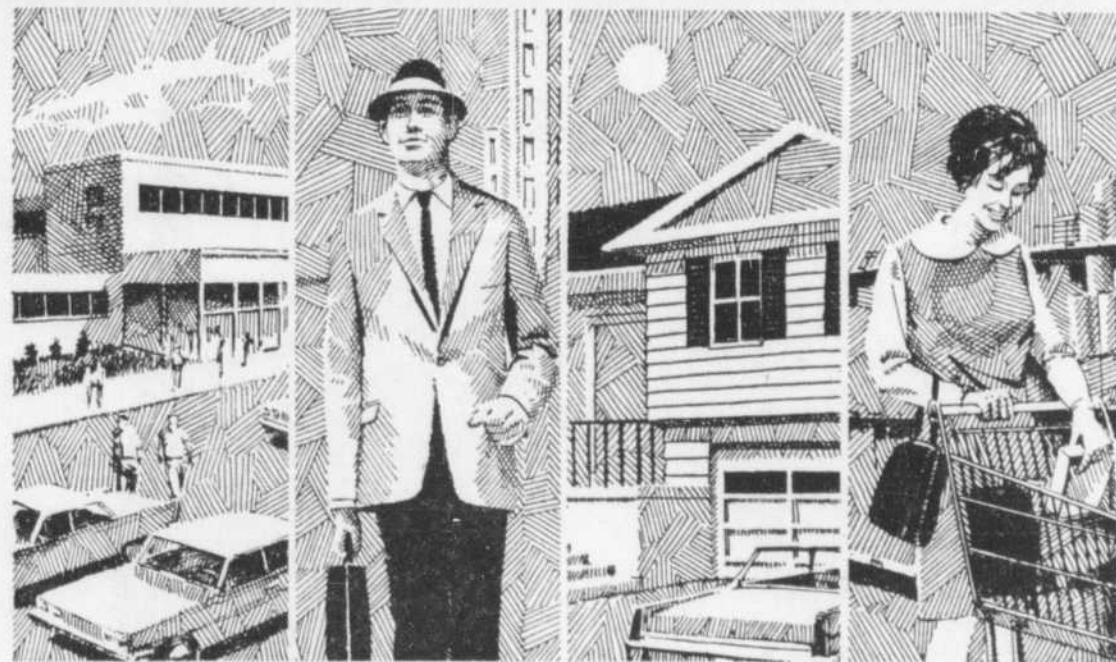
Jacques Lalonde, Saint-Eustache

BUREAUX A LOUER

Pour professionnels — médecins, dentistes, avocats, notaires, etc. — Coin boulevard St-Joseph et rue Saint-Denis — 400 est, boul. St-Joseph — Aménagement moderne — Occupation: 1er mai 1966.

Rendez-vous pour visite: 738-2575

L'assurance-vie est bien vivante dans votre localité



Parmi vos voisins, se trouvent des représentants de la Crown Life. Avec leurs collègues, ils ont fait souscrire en 1965 un montant d'affaires sans précédent, soit une augmentation dépassant 7%.

Acquisition de nouvelles polices
\$786,123,926

Presque tous vos voisins et leurs familles bénéficieront de l'assurance-vie acquise pour garantir l'instruction de leurs enfants, la survivance de leur commerce et l'augmentation de leurs rentes de retraite. Pour procurer ces avantages et beaucoup d'autres à ses détenteurs, la Crown Life a atteint un nouveau sommet d'assurance en vigueur, en faisant un gain de 10%.

Polices en vigueur
\$4,864,027,715

Votre localité doit beaucoup de sa prospérité aux placements des fonds de l'assurance-vie dans les valeurs, les obligations et les hypothèques. Au cours de 1965, l'actif de la Crown Life s'est accru de 9%.

Actif
\$517,192,613

LES GENS AVISÉS CHOISSENT
CROWN LIFE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE / FONDÉE EN 1900 / TORONTO, CANADA

H.G. MacGregor, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal-Ouest,
Chambre 920,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 288-1282

N.A. Cayne, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal-Centre,
1420 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 25.
Tél.: 843-9111

R. Harce, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal de Salaberry,
2484, rue de Salaberry,
Montréal 24.
Tél.: 334-6119

J.R. Pelletier, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal-Laurentienne,
Chambre 920,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-5801

W. Deschênes,
Gérant,
Agence Montréal-Notre-Dame,
3501 ouest, rue Jean-Talon,
Ville Mont-Royal.
Tél.: 731-3331

J.G. Fortin, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal-Deleimier,
4015 Avenue Papineau,
Montréal 24.
Tél.: 524-7508

Y. Desjardins,
Gérant,
Agence Montréal-Laval,
Chambre 920,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-5801

A. Waddell, C.L.U.,
Gérant,
Agence Montréal-Maisonnette,
Chambre 850,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-5801

J.A. Bélanger,
Gérant,
Agence Montréal-Cartier,
Chambre 940,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-5801

B. Gartside,
Gérant,
Agence Montréal-Champplain,
Chambre 920,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-5801

C. Walker,
Gérant régional,
Assurance collective,
Chambre 1675,
530 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 2.
Tél.: 842-0081

MAINTENANT

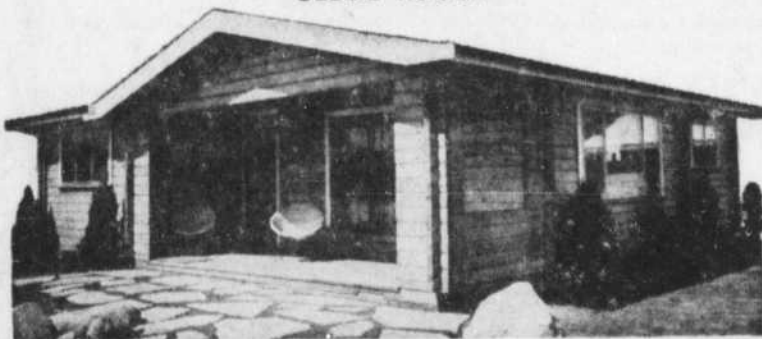
C'EST LE TEMPS DE PENSER
A L'ACQUISITION DE VOTRE CHALET
POUR LE PRINTEMPS

PAN ABODE

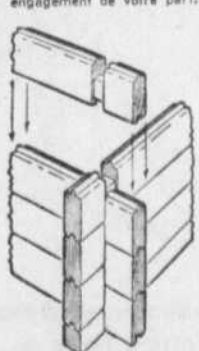
BREVET NO 491373 ET BREVET EN INSTANCE

MAISON PREFABRIQUEE

BOIS ROND
CEDRE ROUGE



Tous nos modèles sont exclusifs, aussi, avant d'acheter venez voir nos maisons afin d'éviter tout futur désappointement. Visitez nos maisons modèles à Chomedey. Tous les jours sauf le dimanche.
GENRE DE CONSTRUCTION: Dans la construction Pan-abode, les murs principaux sont les principaux porteurs de la charge. Faits de billes embouties de 3" et 4", en cèdre, et disposés horizontalement. Les billes Pan-abode sont assemblées avec précision afin d'assurer un ajustement parfait et sont maintenues ensemble par un joint carré. Pour obtenir tout autre renseignement et notre brochure gratuite sans aucun engagement de votre part, envoyez-nous le coupon ci-dessous.



- Construction robuste
- Style traditionnel
- Facile à ériger
- Prix raisonnable
- Termes si désiré
- Construction faite selon vos goûts si désiré
- Confortable toute l'année
- Peut servir de chalet, d'été ou d'hiver, de résidence ou motel, etc.
- Préparez-vous dès maintenant afin d'éviter tout désappointement.

Demandez une brochure

PAN-ABODE (QUEBEC SALES) Ltd.

2595 boul. Labelle, Chomedey D-1

NOM

ADRESSE

VILLE

TEL

PAN-ABODE (Québec Sales Limited)
2595 Boul. LABELLE, Chomedey
Téléphone: 688-4460

Ces maisons sont fabriquées par PAN-ABODE BUILDINGS LIMITED 8585 rue Fraser, Vancouver, C.B.

M. Wilson

(Suite de la première page)

membres du cabinet, le premier ministre estimant qu'il pouvait continuer de gouverner avec trois voix de majorité.

Le deuxième motif de la décision de M. Wilson est la crainte d'une récession économique qui commencerait à se manifester cet été et qui risquerait évidemment de modifier l'humeur des électeurs.

Cette fois donc, des élections générales précéderont de peu le budget et il fait peu de doute que ce dernier sera un budget d'austerité destiné à mettre un frein à l'inflation.

C'est sur ce terrain économique et social que se livrera la bataille électorale.

M. Harold Wilson a déclaré hier soir qu'en décidant de tenir des élections générales anticipées il avait l'intention de demander au pays de lui donner une majorité suffisante pour pouvoir réaliser toutes les mesures qui sont prévues dans le programme travailliste.

Au cours d'une interview télévisée, le premier ministre a nié avoir tenu compte des sondages d'opinion publique favorables aux travaillistes pour décider de la date des élections. Il a déclaré que le budget serait présenté au parlement après les élections, mais a affirmé que le chancelier de l'Échiquier, M. James Callaghan, annoncerait aujourd'hui aux Communes les grandes lignes de ce budget afin que les électeurs ne se fassent pas tromper par la suite.

Selon M. Wilson, l'un des principaux sujets de la bataille électorale sera le problème du logement et les affaires étrangères n'y joueront qu'un rôle réduit.

Interrogé sur ses intentions à l'égard de la Rhodesie, M. Wilson a déclaré que c'était là un des problèmes les plus difficiles auxquels le monde ait à faire face. Il a répété qu'il ne négocierait pas avec le régime rebelle.

Réaction des conservateurs

Un gouvernement conservateur engagerait sans aucune condition préalable des négociations avec la Rhodesie en vue du retour à la légalité, a déclaré hier soir en substance M. Edward Heath, leader de l'opposition conservatrice, au cours d'une autre interview télévisée.

M. Heath s'est déclaré toute fois en faveur du maintien des sanctions contre la colo-

nie, une telle mesure devant à son avis favoriser des négociations.

Un gouvernement conservateur saisisrait la "première occasion favorable" pour tenter d'adhérer au Marché commun européen, a d'autre part déclaré M. Heath. Le leader de l'opposition a précisé qu'il entendait par cette formule que les six membres de la Communauté européenne soient tous d'accord pour l'entrée de la Grande-Bretagne.

M. Heath a d'autre part indiqué qu'un gouvernement conservateur respecterait les engagements de la Grande-Bretagne à l'égard de Suez. Mais, a-t-il ajouté, il faut doter les forces armées britanniques des armements et de l'équipement nécessaires pour qu'elles remplissent leurs obligations.

Prononçant un véritable réquisitoire contre la politique économique du gouvernement travailliste, M. Heath a affirmé qu'elle avait entraîné une stagnation dans la production et un accroissement considérable de la dette de la Grande-Bretagne à l'étranger.

L'annonce de la date des élections générales a été accueillie dans les milieux d'affaires de la City avec satisfaction et en même temps inquiétude pour l'avenir.

Satisfaction, parce qu'on espère que le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, disposera cette fois d'une majorité suffisante pour lui permettre d'appliquer les remèdes, fussent-ils draconiens et impopulaires, capables de mettre un frein à l'inflation et d'accélérer le redressement de la balance des comptes; réduction du pouvoir d'achat, fermeture à l'export des syndicats, abolition des pratiques restrictives dans la production.

Dans l'immédiat, le spectre de la dévaluation repart. Les travaillistes, confirmés au pouvoir avec une importante majorité, ne se résigneraient-ils pas, cette fois, à faciliter la solution des problèmes économiques grâce à la dévaluation? L'expérience des 300 jours n'a-t-elle pas témoigné, dit-on, de l'échec de la politique de stabilisation des prix et des revenus, tandis que les importations ont continué de croître? De même, on n'écarterait pas la possibilité de voir les conservateurs, s'ils revenaient au pouvoir, tenter pour cette solution, dont ils rejettent la responsabilité sur les travaillistes.

Depuis une dizaine de jours, les capitaux ont recommencé à fuir et la Banque d'Angleterre

L'ambassadeur Jules Léger à Marseille hier

MARSEILLE — Arrivé hier matin à Marseille, M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en France, a été reçu hier soir à la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille qui a offert en son honneur un dîner auquel participaient les représentants des autorités civiles et militaires dont MM. Gaston Defferre, député-maire de Marseille, et Eugène Bussière, conseiller général du Canada.

M. Jules Léger a évoqué la visite que fit son frère, le cardinal Léger, archevêque de Montréal, à Marseille en 1957. Après avoir retracé les liens existant entre les deux pays sur le plan commercial, le diplomate canadien a dit en conclusion:

"La présence des quelque six millions de Canadiens d'expression française en terre nord-américaine est le témoignage le plus éclatant de la vitalité et de la pérennité de la France. Si vous arriviez à doter de vous-mêmes, nous serions là pour vous rappeler que ce doute n'est pas fondé. Si nous arrivons à doter de nous-mêmes, à votre tour rappelez-vous que ce doute n'est pas fondé. C'est dans cet esprit que je vous remercie au nom du gouvernement canadien."

a dû de nouveau puiser dans ses coffres pour enlever le flechissement des cours, et ce mouvement risque de s'accroître à mesure qu'approchera le scrutin.

A plus long terme, c'est le résultat même du scrutin qui inspire des inquiétudes. A en juger par les derniers sondages, une victoire travailliste est probable. Or si l'administration sortante s'est montrée moins sévère que prévu envers le capital et si sa politique économique et financière a été dans une large mesure "orthodoxe", un gouvernement assuré d'une solide majorité pourrait se montrer beaucoup plus doctrinaire et socialisant.

Cette crainte se reflète déjà au Stock Exchange, où les valeurs industrielles s'étaient nettement orientées vers la baisse, hier, dans l'attente de la confirmation de la date du scrutin.

Lewis: c'est de M. René Lévesque que je parlais

OTTAWA — M. René Lévesque n'a rien compris, a affirmé hier M. David Lewis en commentant l'attaque portée contre lui en fin de semaine par le ministre québécois de la famille et du bien-être. Le député néo-démocrate aux Communes a déclaré qu'il n'a pas critiqué le nationalisme québécois la semaine dernière quand il a parlé de démagogie et d'arrogance infantile; il parlait de M. Lévesque.

"J'ai critiqué M. Lévesque parce que je le considère que bien qu'il soit un homme très brillant, il est néanmoins un humain, et donc susceptible d'erreur", a affirmé hier M. Lewis dans une déclaration écrite.

M. Lewis a dit qu'il ne penserait pas à critiquer le nationalisme du Québec moderne "dans ses nombreuses manifestations admirables". Mais le progrès du Québec ne signifie pas que quiconque, "y

SPEQ ne veut plus négocier avec des "commissionnaires"

Le Syndicat des professeurs de l'État du Québec a averti le gouvernement provincial qu'il n'est pas prêt de négocier avec des représentants gouvernementaux qui n'ont pas les pouvoirs de prendre des décisions et qui ne sont que des commissionnaires du gouvernement. Il lui demande d'envoyer à la table des négociations des gens qui ont les pouvoirs véritables de négocier et de prendre les décisions. Un communiqué que le SPEQ a publié hier indique que cet avertissement a été servi vendredi et qu'une autre séance de négociations doit avoir lieu aujourd'hui.

Il ajoute que le SPEQ a demandé à la Commission des relations de travail de l'entendre sur la question du "service essentiel" qui serait devenu l'enseignement en ce temps-ci de l'année, selon le gouvernement, ce qui empêcherait les professeurs de se servir de leur droit de grève. Le SPEQ espère être entendu par la CRT au cours de cette semaine.

compris M. Lévesque, peut se payer le luxe de déclarations tellement extrêmes et non fondées qu'elles déforment à la fois les véritables objectifs canadiens-français et la véritable relation entre les Canadiens de langue française et de langue anglaise. C'est contre elles (ces déclarations) que ma critique était dirigée.

Le nationalisme est aussi apte aujourd'hui à conduire à un "négalisme stérile" que ce l'était dans les jours du premier ministre Duplessis, a ajouté M. Lewis.

Robichaud et Pearson ont eu un entretien

FREDERICTON — Le premier ministre Louis Robichaud a eu un entretien de 45 minutes samedi avec le chef du gouvernement M. Lester Pearson.

Les deux hommes, qui se sont rencontrés à Toronto, ont échangé "des propos d'intérêt mutuel sur le Nouveau-Brunswick et le Canada", a dit M. Robichaud, sans préciser davantage.

Fonctionnaires

(Suite de la première page)

A Montréal, l'enthousiasme régnait également dans les trois salles où plus de 4,000 (sur un total d'environ 8,500) membres de la fonction publique de la région métropolitaine s'étaient réunis. Sur la foi des commissionnaires entendus par des reporters, on croit savoir que les employés du gouvernement rejettent les offres qui ont été communiquées aux négociateurs syndicaux il y a quelques jours. Les syndicats étaient réunis à Jacques-Cartier (sur la rive sud), à l'Institut de technologie Laval (dans le nord de Montréal) et au Plateau (dans le centre de la ville).

Enquête

(Suite de la première page)

pour l'instant, de connaître l'identité de ceux qui se sont rendus à Washington à cette occasion.

Il semblerait d'ailleurs que c'est à la suggestion d'un sociologue canadien que le Québec a été inclus dans la liste des pays qui faisaient ou devaient faire l'objet d'une enquête.

Rappelons en terminant que LE DEVOIR avait fait écho à "Project Revolt" au début du mois de février. Interrogé à ce sujet, le premier ministre Lévesque avait fermement démenti cette nouvelle, ajoutant qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette affaire. Le ministre de la justice, M. Claude Wagner, avait été aussi catégorique. Le premier ministre Pearson, également interrogé aux Communes, avait par contre demandé que la question soit inscrite au feuillet afin qu'il puisse donner ultérieurement une réponse écrite.

Déclaration

(Suite de la première page)

Il a déclaré à l'intention de M. Gilles Grégoire, créditiste de Lapointe, qu'il répondrait aux questions que M. Erik Nielsen, conservateur du Yukon, a inscrites au feuillet de la Chambre à ce sujet le 10 février.

En soirée, M. Nielsen a nommé cinq compagnies dont il a invité le ministre de la Justice à tenir compte lorsqu'il répondra à ses questions. Ce sont Percy Construction, Provost Construction, Omer Construction, Taillon Construction et Deauville Construction. Le député du Yukon a précisé qu'il n'attendait pas une réponse immédiate mais qu'il a exprimé l'espoir que le ministre ne négligerait pas ces compagnies lorsqu'il répondra.

L'Expo

(Suite de la page 7)

En toute bonne foi, semble-t-il, les dirigeants de la Fédération canadienne pour la planification familiale, se sont imaginés que la compagnie de l'Expo était là, tout simplement, pour mettre à la disposition de tout un chacun de l'espace d'exposition. Les défenseurs de la planification familiale disposent en effet de matériel d'éclairage qu'ils auraient voulu exposer dans l'un ou l'autre pavillon. Or, tout le monde ne le sait pas apparemment, les pavillons ont tous un thème, un but, des avant de sortir de terre. Il ne s'agit pas d'"abris" que chacun est appelé à garnir.

Quelques mois avant l'ouverture de l'Expo, il n'est plus temps de proposer sa "marchandise" si intéressante soit-elle. C'est au moment de la conception des illustrations thématiques que les propagandistes de la planification des naissances auraient dû offrir leur aide.

Si, dans cette affaire, on ne peut reprocher au service des expositions d'avoir "refusé un kiosque" aux défenseurs d'une thèse valable, on peut s'étonner que les dirigeants d'un tel groupe constitutionnel n'aient pas été mieux informés des us et coutumes en matière d'exposition.

Est-ce attribuable à un manque de propagande des services ad hoc?

M. Serge Mallet participera au congrès du PSQ

Le chansonnier Gilles Vigneault et le professeur Serge Mallet participeront au congrès du Parti socialiste du Québec qui se tiendra à Montréal les 5 et 6 mars.

En plus d'être délégué du parti socialiste unifié de France (PSU), le professeur Mallet prononcera une conférence samedi midi. Spécialiste en relations industrielles et en syndicalisme, M. Mallet est un ancien journaliste à l'hebdomadaire "France Observateur" et il collabore occasionnellement au "Nouvel Observateur". Il donne présentement une série de cours à l'université de Montréal.

On prévoit une participation importante des militants socialistes à ces assises qui sont placées sous le thème de l'unité de la Gauche québécoise. Elles permettront l'adoption d'un programme-manifeste en vue des prochaines élections provinciales. C'est à ce congrès que le P.S.Q. décidera s'il présentera des candidats lors de ce scrutin. Il y aura également élection d'un nouveau bureau exécutif.

La moitié des enseignants du secteur public suivent des cours de perfectionnement

Plus de 50 p.c. des enseignants du secteur public poursuivent des études de perfectionnement, affirme le président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC), M. Raymond Laliberté dans un communiqué dans lequel il signale que le "fisc" provincial et fédéral encourage l'enseignement à poursuivre des études post-scolaires en l'autorisant à déduire ses frais de scolarité dans le calcul de ses revenus. Dans ce communiqué, il invite les enseignants québécois à se prévaloir des dispositions des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu à ce sujet. M. Laliberté se réjouit que Québec ait ajusté les dispositions de sa loi de l'impôt à celles du gouvernement fédéral. "Il reste cependant beaucoup à faire pour que les enseignants touchent tous les bénéfices de déduction qu'accorde la loi aux industriels et aux autres professionnels, particulièrement en ce qui concerne leurs instruments de travail", ajoute-t-il.

Saskatoon aura lundi une école française privée

(Suite de la première page)

SASKATOON — Un groupe de parents francophones ont mis sur pied une école élémentaire privée qui ouvrira ses portes lundi prochain.

À défaut d'obtenir gain de cause de la Commission scolaire catholique de Saskatoon dont ils réclamaient l'enseignement en français pour leurs enfants, les parents membres du Comité scolaire ont décidé d'organiser eux-mêmes une école élémentaire, sise temporairement dans une maison privée.

M. Ernest Bourgault, porte-parole du comité, a dit que l'école serait dirigée par les parents jusqu'à ce que le directeur soit élu ou nommé. Cinq professeurs dispensent l'enseignement, dont quelques-uns à temps partiel. Quelque 30 élèves termineront l'année scolaire à cette école.

Montréal-Francfort Vol quotidien!



Nouvelle destination pour le formidable vol quotidien Europe 870 d'Air Canada.

À compter du 24 avril*, Air Canada offrira un vol vers Francfort, tous les jours, à 7:15 p.m. Vous pourrez ainsi profiter du formidable vol quotidien Europe 870 qui vous amènera vers une nouvelle destination, en Allemagne, en plein coeur de l'Europe! Francfort est un centre d'affaires de la plus grande importance et Air Canada en a fait une nouvelle porte d'entrée sur toute l'Europe.

Et n'oubliez pas que seule Air Canada vous offre le vol quotidien Europe 870... un vol vraiment exceptionnel! L'excellence des mets servis et la qualité du service vous en convaincront. De plus, les tarifs d'Air Canada les plus bas jamais offerts pour l'Allemagne vous permettront d'économiser sur le coût de votre billet. Consultez votre agent de voyages ou appelez Air Canada: 937-5771.

Economisez grâce aux nouveaux tarifs réduits d'excursion de 14-21 jours, aller-retour en classe économique!

MONTREAL-FRANCFORT \$366.

*Air Canada desservira Düsseldorf jusqu'au 23 avril. En vigueur le 1er avril, sous réserve d'approbation gouvernementale.

AIR CANADA 
Bureaux d'Air Canada à la Place Ville-Marie
et 7116 rue St-Hubert



LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE
DU CANADA
FRANÇAIS
VACANCES
VOYAGES DE NOCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. À 9 P.M.

TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

LE PASSEPORT
PARFAIT POUR LE
PLAISIR DE
VOYAGER
B.A. Turcotte, prés.
Jules Desmarais,
Sec. Gen.
UN. 1-7272

Vous voyez ces vastes portes? Voilà pourquoi le Handi-Van est si facile à charger et à décharger. On peut aussi faire ajouter deux portes latérales et des fenêtres disposées de façons diverses.

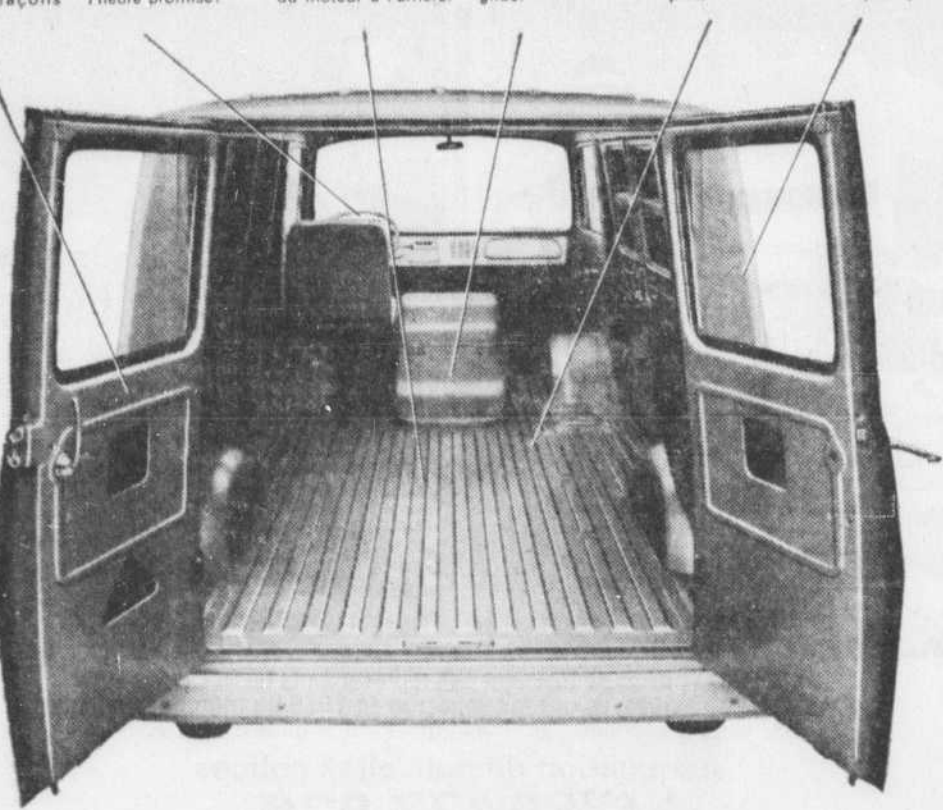
Le Handi-Van a un diamètre de braquage de 35,5 pieds. Il se manœuvre aisément, se faufile dans la circulation pour livrer vite, à l'heure promise!

Voyez le spacieux intérieur du Handi-Van: 211 pi. cu. d'espace pour une tonne de charge utile. La longueur libre est de 92 pouces du logement du moteur à l'arrière.

Le 120 CV est une merveille de mécanique. Pour plus de puissance, commandez le 140 CV. Également livrable: transmission Power-glide.

Le plancher en métal est construit pour résister aux traitements les plus durs. C'est un plancher ultra-robuste offert sans supplément de prix.

La carrosserie et le châssis du Handi-Van forment un ensemble intégré. La tôle de forte épaisseur résiste mieux à la corrosion, et dure par conséquent plus longtemps.



De l'arrière, on voit immédiatement pourquoi le Handi-Van est avantageux. Mais, c'est à l'avant que se trouve sa caractéristique la plus importante.



C'est la plaque GMC qui fait toute la différence. Pas la plaque elle-même, bien sûr, mais ce qu'elle représente. GMC est synonyme de supériorité technique. Par exemple: sachant que la plupart des Handi-Van sont utilisés dans la livraison urbaine et exposés à l'humidité et au sel, GMC a accordé une attention toute particulière au sous-assement. La tolérance des parties exposées est d'abord galvanisée, recouverte ensuite de peinture d'aluminium, phosphatée et, enfin, enduite d'un revêtement protecteur! Rien d'étonnant donc à ce que le Handi-Van résiste si efficacement aux attaques de l'hiver canadien. Rien d'étonnant, non plus, à la réputation de supériorité technique de GMC. Quand vous voudrez acheter un fourgon, pensez au Handi-Van de GMC.



CONCESSIONNAIRES AUTORISES CAMIONS GMC DANS LE GRAND MONTRÉAL

GMC Truck Retail Branch
8875, chemin Côte-de-Liesse, 747-5341

Rocheleau Automobile Ltee
11231, est. rue Notre-Dame, 643-1631

Garage Bertrand Limitée
13338, ouest, boul. Gouin,
St-Genevieve de Pierrefonds,
826-3981

Parkway Pontiac Ltee
1380 ouest, Jean-Talon, 739-2791

Vaillancourt Pontiac-Buick Ltee
112, boul. Labelle, Chomedey, 681-2332

Harland Automobile Ltee
952, boul. Montcalm-Toronto,
Rond-Point de Dorval, 831-7031

Montreal Buick Ltee
4078 ouest, Ste-Catherine, 937-6382

Omer Barré Verdun Limitée
3081, av. Verdun, Verdun, 768-2331

Mid-Town Motors Limited
1388 ouest, boul. Dufferin, 865-9961

Jarry Automobile Inc.
1068, ouest, des Laurentides,
Point-Viau, 669-5881

Wilhelms Automobiles Ltee
4832, ouest, Ste-Laurent, 288-0186

Boulevard Pontiac-Buick Ltee
1783, boul. St-Laurent, 279-1321

Sanguinet Automobile Ltee
1963, Lafontaine, 374-3761

Abias Pepin Automobiles Ltee
135 ouest, St-Charles, Longueuil,
671-4924

N'oubliez pas de regarder "TOUS POUR UN" jeudi, à 8h. p.m., et "CINEMA INTERNATIONAL" vendredi, à 8h.30 p.m., au Canal 2

D'UN OCEAN A L'AUTRE

La peine capitale

NORTH BAY. — Le leader du Crédit social, M. Robert Thompson, a déclaré que la peine capitale devrait être retenue pour les cas de meurtre délibéré. Il a précisé qu'il n'appuiera pas l'abolition de la peine de mort au pays et réclame que cette question donne lieu à un vote libre au Parlement. Je ne crois pas que ce soit une question simple qui ne commande qu'un oui ou un non, a-t-il ajouté.

Complices d'un génocide

TORONTO. — Dans une lettre ouverte au Parlement, un groupe de 50 professeurs et étudiants du niveau universitaire accuse le gouvernement fédéral d'avoir fait des Canadiens des "complices d'un génocide" en appuyant l'action militaire des États-Unis au

Vietnam. La lettre qu'ont signée des universitaires et plusieurs membres du clergé, réclame un débat au Parlement sur le Vietnam.

Vers un Sénat nouveau ?

COOKSVILLE, Ontario. — Un parlement modèle constitué par un groupe de 150 étudiants d'écoles supérieures (dont une trentaine du Québec) a connu des moments tapageurs en fin de semaine au sujet d'une résolution réclamant que le Québec ait une représentation égale au reste du Canada au sein d'un Sénat aux pouvoirs plus étendus. Sénat qui, en particulier, aurait droit de veto sur les projets de loi adoptés par la Chambre. Par un vote de 73 à 67, les étudiants ont adopté la motion en ce sens présentée par Marc Johnson, fils de 18 ans du chef de l'Union nationale.

Ottawa crée une caisse de développement du Nord

OTTAWA. — Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a annoncé hier aux Communes que le gouvernement avait créé une caisse de développement pour aider à la mise en valeur des richesses minérales du Nord canadien.

En annonçant la nouvelle en chambre, M. Arthur Laing a précisé que le gouvernement fédéral avait résolu de verser à cette caisse la somme de \$3,000,000 par année dans le but de défrayer 40 pour cent du coût des exploitations approuvées.

Les compagnies canadiennes qui bénéficieraient de ces subventions ne seront tenues de remettre l'argent que si elles ont trouvé des minerais en quantités commercialement rentables.

Le ministre a dit que le gouvernement pourra peut-être plus tard augmenter cette contribution de \$3,000,000, selon les besoins qui pourront survenir.

Les subventions seront accordées pour entreprendre des projets d'exploration en vue de la découverte de nouvelles nappes de pétrole, d'huile ou d'autres minéraux.

M. Laing a précisé que cette décision avait été prise afin d'encourager l'exploration minière dans le Nord canadien. Même, a-t-il dit, si cette exploration se fait sur une base satisfaisante dans certaines régions du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il reste que dans la plupart des régions septentrionales les recherches sont insuffisantes.

La production manufacturière a haussé de 5.8% au Québec en 65

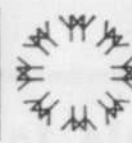
OTTAWA. — La production de l'industrie manufacturière canadienne a atteint la valeur de \$34,101,200,000 au cours de l'année 1965, contre \$31,560,100,000 en 1964, précise le Bureau fédéral de la statistique dans son rapport annuel.

La production manufacturière de l'Ontario a augmenté de 10 pour cent sur celle de l'année précédente et de 8.1 pour cent, en Nouvelle-Écosse. Ces deux provinces viennent en tête.

Au Québec, les efforts d'expansion et de diversification de l'industrie manufacturière ont entraîné une hausse de 5.8 pour cent sur l'année 1964.

A Terre-Neuve, la production a diminué de 7 pour cent et, au Nouveau-Brunswick, d'une fraction d'un pour cent. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont les plus importantes augmentations des provinces de l'ouest, avec 7.1 et 7.8 pour cent respectivement.

L'EXP



en devenir

PAR
YVES
MARGRAFF

"On" fermera les yeux...

Le ministre québécois du tourisme, M. Couturier, qui prenait hier la parole devant les membres de l'Office des congrès et visiteurs de Montréal (Montreal Convention and Visi-



M. Alphonse Couturier

tors Bureau) a ouvert la voie à la tolérance dans l'application de la loi sur l'hôtellerie. Après quelques considérations générales et fort optimistes sur l'avenir du tourisme spécial, le ministre du tourisme a dit que le gouvernement québécois, plutôt que de modifier la loi, se prépare à recourir à la tolérance pure et simple.

Les garnis ou "maisons de chambres" ne peuvent obtenir un permis d'activité commerciale que s'ils disposent d'au moins 10 chambres. C'est en vertu de cette règle que plusieurs personnes, dont des fonctionnaires du ministère du tourisme, ont réclamé qu'on modifie la loi en la matière.

"Expo-Loge (sic) a reçu l'autorisation du service de l'hôtellerie de mon ministère, d'inventorier (to canvass; ndr) mais d'utiliser aussi, de toute évidence, autant de chambres qu'il sera nécessaire chez des particuliers, à condition, et cela est important, que personne ne soit logé dans les maisons privées tant qu'il y aura de la place dans les garnis reconnus.

"Avant qu'on en vienne à loger des visiteurs dans des maisons qui n'ont pas de permis émis par mon ministère, il semble convenable et juste que les garnis et pensions de famille, qui paient des taxes, puissent louer toutes leurs chambres."

Ces surprenantes révélations, ajoutées à celles du premier ministre qui annonça récemment que la taxe indirecte de 6 pour cent ne s'appliquera pas au logement chez les particuliers durant l'Expo, donnent à penser que le gouvernement québécois, plutôt que de modifier la loi, se prépare à recourir à la tolérance pure et simple.

Les garnis ou "maisons de chambres" ne peuvent obtenir un permis d'activité commerciale que s'ils disposent d'au moins 10 chambres. C'est en vertu de cette règle que plusieurs personnes, dont des fonctionnaires du ministère du tourisme, ont réclamé qu'on modifie la loi en la matière.

...plutôt que de modifier la loi

Tout indique qu'à Québec, on estime inutile de modifier cette loi sur la loi de certains renseignements voulant qu'on n'ait pas besoin de loger des visiteurs chez l'habitant en 1967. À la lumière des précédentes expériences (Bruxelles, Lausanne, Seattle même), il semble pourtant bien improbable que les hôtels et les garnis suffisent, durant les mois de pointe en tout cas.

C'est si vrai qu'au moins une agence de voyages, l'agence sans doute de s'adresser en vain aux hôtels de la métropole a commencé de réserver du logement chez des particuliers. Nous connaissons au moins un cas où cet agent de voyages a réservé ferme pour 150 jours (sur 180 que durera l'Expo) un logement composé de deux chambres à lits doubles, d'une

salle de bain, d'un vivier et d'une cuisine, au prix forfaitaire de \$40.00 la nuit moins \$6.00 de commission pour l'agence. Un calcul rapide permet d'établir le chiffre d'affaires de ce seul propriétaire à \$6,000 et il serait intéressant de connaître l'avis du ministère du revenu sur le manque à gagner que représente l'exemption de taxe (6 pour cent, soit \$360)!

À part ces révélations pleines d'intérêt du ministère du tourisme, l'Assemblée annuelle de l'Office des congrès a donné lieu à une déclaration pleine de confiance du président de l'organisme, M. Philippe Maurice qui a déclaré sans ambages: "Nous sommes prêts pour l'Expo 67!"

Si optimiste que l'on soit, on a du mal à en accepter l'augure!

La planification familiale n'y sera pas

La ci-devant Fédération canadienne de lutte contre la surpopulation qui a décidé de s'appeler désormais la Fédération canadienne de la planification familiale, a publié dimanche dans la capitale un communiqué de protestation contre l'Expo. Les dirigeants de cette association que préside le Révérend Frank P. Fidler s'élèvent contre le peu d'engagement des organisateurs à leur accorder de l'espace sur la Terre des Hommes. Le communiqué invoque que l'exposition universelle permettra

aux visiteurs d'être instruits des problèmes résultant de l'accroissement de la population, mais qu'aucune solution ne sera présentée.

C'est évidemment un point de vue qu'il ne nous appartient pas de juger ici.

Mais ce qui nous semble symptomatique dans cet incident, c'est la preuve qu'il existe de l'ignorance de beaucoup d'organismes quant aux principes d'organisation d'une exposition universelle et internationale.

(Suite à la page 6)

Le gouvernement disperse ses énergies, accuse le député Allard

BAIE ST-PAUL. — Le discours du Trône n'est qu'un manifeste électoral qui montre, hors de tout doute, que M. Lesage s'apprête à l'assaut final: réussir un nouveau hold-up contre la démocratie. C'est ce qu'a affirmé dimanche le député U.N. de Beauce, M. Paul Allard, au cours du congrès de nomination du candidat de l'Union nationale dans Charlevoix.

"Au lieu de concentrer les forces financières de l'État sur certains fronts plus importants, comme l'agriculture et la sécurité sociale, a-t-il déclaré, le premier ministre disperse ses énergies en élargissant son

front de bataille pour mieux capter les votes des électeurs qu'il a batifoués aux quatre dernières années." Les nombreuses promesses du discours du Trône sont susceptibles par une véritable panique électorale et montrent que le gouvernement Lesage est en train de perdre la guerre politique, a ajouté M. Allard. "C'est l'effacement de la dernière heure", a-t-il précisé.

Au cours de cette réunion, M. Jean Warren, courtier en assurances générales et maire de Pointe-au-Pic, a été nommé candidat de l'U.N. dans Charlevoix aux prochaines élections provinciales.

Mme Kirkland-Casgrain: le vent n'a jamais cessé de souffler dans nos voiles

Le vent n'a jamais cessé de souffler dans nos voiles, a déclaré dimanche soir Mme Claire Kirkland-Casgrain, en parlant de l'ardeur et de l'enthousiasme au travail "dans la mise en vigueur dynamique de projets éclairés, élaborés et mûrs", par le parti libéral. Le ministre des Transports et des Communications prenait la parole à l'occasion de la convention libérale qui a choisi un porte-étendard au parti dans le comté d'Ottawa.

Quand à l'opposition, a dit Mme Kirkland-Casgrain, elle est "halestante, enlisée dans ses préjugés qui lui interdisent de comprendre le Québec en marche".

M. Fernand Picard, marchand et vice-président de la Fédération libérale du Québec,

a été choisi comme candidat après deux tours de scrutin, triomphant de trois adversaires.

Le ministre s'est réjoui de ce qu'elle a qualifié "d'élan de 1960" manifesté tout autant par la population que par le gouvernement dans son œuvre de réforme.

Mme Kirkland-Casgrain a souligné que les obstacles rencontrés sur le chemin des réformes n'avaient en rien entamé la volonté du gouvernement en ce sens.

"En moins de six ans," a-t-elle dit, le Québec a rattrapé des retards qu'on croyait prendre 50 ans pour combler. Cela, dit-elle, c'est parce que le gouvernement considère les Québécois comme des adultes et non pas comme des enfants.

M. Lafrance déplore qu'une "grande partie des organes d'information soient aux mains de pseudo-intellectuels"

CHICOUTIMI. — Me Jacques Rivest, de Chicoutimi, a été choisi dimanche candidat libéral dans le comté de Chicoutimi, en vue des prochaines élections provinciales.

Me Rivest, âgé de 49 ans, a été choisi au cours d'une convention qui mettait en lice trois candidats.

M. Emilien Lafrance, ministre d'État dans le cabinet provincial, présent à la convention, a dit qu'une grande partie des organes d'information sont actuellement aux mains de pseudo-intellectuels.

Le ministre a, par ailleurs, incité les citoyens à pratiquer l'action politique au sein de leur parti.

Dans un autre ordre d'idée, M. Lafrance a déclaré que M. René Lévesque, ministre de la famille et du bien-être social, et M. Eric Kierans, ministre de la santé, n'étaient pas des libéraux mais des hommes qui ont confiance en la politique du gouvernement Lesage.

Abordant le problème de l'alcoolisme, le ministre a souligné qu'elle est une maladie sociale, présente partout, que la tuberculose. Aussi faut-il faire attention pour cette maladie que

pour l'autre. Lorsqu'un gouvernement, n'importe lequel, fera quelque chose en ce sens, je serai content."

D'autre part, M. Henri-Paul Brassard, libraire de Dolbeau, a été choisi dimanche également candidat libéral dans le comté de Roberval, en vue des prochaines élections provinciales. M. Brassard qui est âgé de 33 ans, a défait quatre adversaires qui sollicitaient également la charge de représenter le gouvernement Lesage dans cette circonscription. Il a fallu trois tours de scrutin pour en arriver à un choix définitif.

Bourgault: le BAEO n'est pas écouté du gouvernement

MONT-JOLI. — Le président national du Rassemblement pour l'indépendance nationale, M. Pierre Bourgault, a déploré hier que le gouvernement du Québec fasse si peu de cas des recommandations du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEO).

M. Bourgault, qui est arrivé à Mont-Joli après avoir rencontré hier des dirigeants du RIN à Rivière-du-Loup et Rimouski, a affirmé: "Le patronage domine encore dans plusieurs régions et le gouvernement écarte trop souvent des solutions valables par simple souci électoral... Il est temps que le gouvernement du Québec établisse une politique logique et réaliste."

M. l'Abbé Walton Hannah

Une messe de requiem sera chantée à 10 h., mercredi à l'église de l'Ascension, Westmount, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Walton Hannah, décédé subitement samedi dernier à l'âge de 33 ans.

M. l'abbé Hannah est né en Angleterre. Il y poursuivit ses études ainsi qu'aux États-Unis. En 1955, il devint membre de l'Eglise catholique romaine et entreprit quatre années d'études au Collège Bède de Rome. Il fut ordonné prêtre en 1959 et vint résider à Montréal sur l'invitation du cardinal Léger. Il desservit plusieurs paroisses. Il était avantagusement connu par ses nombreux articles dans les journaux, ses apparitions à la radio et à la télévision et par ses cours au Forum catholique où il tenait la fonction d'assistant-directeur.

La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire Clarke, 5580 ouest, rue Sherbrooke.

Vous devez donner une conférence à Toronto

mais, pour l'instant, votre anglais laisse à désirer.

Vous aimeriez aller voir une bonne comédie américaine

mais, pour l'instant, votre anglais laisse à désirer.

Vous aurez à exprimer vos idées lors d'une réunion importante

mais, pour l'instant, votre anglais laisse à désirer.



Berlitz vous offre le moyen de perfectionner votre anglais ou de l'apprendre en un temps record. En s'inspirant de la façon qui vous a permis de parler votre langue maternelle. Avec plus de facilité, même. Berlitz vous enseigne

à surmonter vos craintes et votre amour-propre. L'expérience que nous avons acquise, grâce à des recherches et à une mise au point constantes, vous permettra, très vite, de vous exprimer sans difficulté. Diverses

formules vous sont offertes qui s'adaptent à vos besoins, à vos dispositions, à vos objectifs... et à toutes les situations qui peuvent se présenter.

Berlitz vous fait gagner du temps.

Berlitz

Les Ecoles Berlitz: Langues Vivantes
Téléphone: 288-3111

Québec: 529-6161
Ottawa: 232-5343
Toronto: 924-7773

DÉCÈS

JONCAS. — A St-Laurent, le 28 février 1966 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Paul A. Joncas, époux d'Amélie Bernier et père de Robert. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 mars. Le convoi funéraire partira du salon J.R. Deslauriers Ltd., 790 boulevard Ste-Croix, pour se rendre à l'église du Bois-Franc où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de sépulture. Les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX, P.S.S. — A Montréal, le 27 février, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Maximilien Lacroix, père de St-Basile, ancien curé d'Oka et de St-Jacques et ancien supérieur provincial des augustins. Il est époux de M. Lacroix. Dans la translation des restes en l'église Notre-Dame, aura lieu mercredi le 2 mars à 8 h. p.m. un service d'après-midi où le corps restera exposé dans l'église toute la journée de jeudi. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mars à 8 h. p.m. au salon J.R. Deslauriers Ltd., 790 boulevard Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 h.30. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Pour renseignements, priés d'y assister sans autre invitation.

RIVARD. — A Montréal, le 27 février 1966 à l'âge de 47 ans, est décédé Roger Rivard, époux de Madeleine Rivard, demeurant à 5629 rue Auguste. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Uziel Bonjean Ltd., 2630 rue Notre-Dame ouest à 9 h. pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Pour renseignements, priés d'y assister sans autre invitation.

L'univers féminin

Marie-Paule vous présente la mode d'aujourd'hui dans le Montréal d'hier

par Renée ROWAN

Marie-Paule, la grande dame du Vieux Montréal, comme on se plaît parfois à la nommer, innove une fois de plus. Ses salons de couture de la rue Bonsecours seront ouverts au grand public trois fois la semaine, à l'heure du thé. A son auditoire, elle présentera à chaque saison de l'année une sélection de modèles qui reflètera les tendances de la mode du moment, c'est-à-dire "tout de suite". Elle commentera elle-même ses collections.

En annonçant cette nouvelle aux journalistes, hier après-midi, Marie-Paule expliquait son intention de joindre l'utile à l'agréable.

— Mon but, dit-elle, est d'amener dans le Vieux Montréal un public féminin intéressé à l'élégance mais qui ne peut s'offrir par ailleurs le luxe d'une création haute couture. En présentant les modèles de la collection, je ferai des commentaires, non seulement sur les créations, elles-mêmes, mais aussi sur le choix des accessoires, des tissus, sur les variations qu'on peut apporter. A l'occasion, il me fera plaisir de conseiller les dames en face de ce conflit entre les exigences d'une élégance raffinée aux nécessités de la vie pratique.

Cette initiative, croyons-nous, est fort heureuse. Marie-Paule, une de nos plus grandes couturières, a toujours été, on le sait, bien près des problèmes vestimentaires de chacune, de la femme qui fait elle-même sa couture ou s'habille dans le prêt-à-porter, comme de celle qui n'hésite pas à payer \$150 ou \$200 pour une robe.

Marie-Paule présentera quatre ou cinq nouvelles collections par année. La première donne un avant-goût du printemps; la seconde sera nettement printemps-été. Après quelques semaines de vacances, Marie-Paule présentera à son auditoire la mode automne-hiver, puis ce sera la collection du temps des fêtes. Chaque collection comprendra de vingt à vingt-cinq modèles. Ces collections, précise la couturière, ne seront pas des collections pour la vente, ce sera de la mode saisonnière.

Pendant l'hiver, le thé sera servi dans les salons meublés de style d'époque; il y aura de la musique. Lorsque la température le permettra, la terrasse et les jardins seront ouverts aux visiteurs. Voilà une excellente occasion, croyons-nous, d'aller se rendre compte des travaux de restauration du Vieux Montréal. Rien n'empê-

che ces dames de pousser plus avant leur curiosité et après le thé-modes de poursuivre leur promenade dans les rues de l'ancien quartier qui reprend vie. Pour le touriste, ce sera également une chance de se rendre compte de ce qui se fait chez nous sur le plan haute couture, tout en visitant le Montréal d'hier.

Marie-Paule a d'autres projets en tête. Cette femme infatigable ne saurait s'arrêter là. — Je voudrais éventuellement, dit-elle, organiser dans mes salons des concerts, des conférences, des expositions de peinture... mais ça, c'est pour plus tard.

Disons, puisqu'il faut bien en parler, que le prix des billets pour le thé-modes dans les salons de Marie-Paule est fixé à \$5 le billet.

— Que voulez-vous, explique-t-elle, je suis couturier et non traiteur... Il me faut donc entrer dans mes frais.

Les salons de la rue Bonsecours seront ouverts trois fois la semaine: les mardi, mercredi et jeudi. Les défilés auront lieu à 3 h. précises et il est absolument nécessaire de faire des réservations à l'avance. Une attention particulière sera accordée aux groupes et associations féminines.

La femme mariée du Québec n'est plus une parente pauvre

WINDSOR, Ont. — Grâce à un nouvel esprit de libéralisme, les femmes mariées dans le Québec ont des droits égaux à toute autre femme mariée en Amérique du Nord, affirme Mme Claire Kirkland-Casgrain.

Samedi soir, le ministre québécois du transport et des communications, avait pris la parole au cours du banquet annuel du Club des femmes d'affaires et professionnelles. Elle a dit que le vent nouveau

de liberté de pensée et d'action dans la province allait permettre d'autres réformes qui émanciperaient encore plus la Québécoise.

Mme Kirkland-Casgrain a souligné que le statut de la femme au Québec n'avait pas été examiné sérieusement avant 1961, et qu'à part une ou deux réformes mineures survenues après 1930 la femme mariée avait été soumise à des lois sévères qui lui interdisaient d'agir.

Il n'y a que cinq femmes avocates en Nouvelle-Ecosse

HALIFAX — La première avocate de la municipalité de Halifax, Sandra Ellen Oxner, la cinquième femme à pratiquer le droit en Nouvelle-Ecosse, déclare que les femmes juristes sont, comme les hommes, appelées à servir dans tous les secteurs de leur profession.

Mlle Oxner, âgée de 24 ans, diplômée de la faculté de droit à l'Université Dalhousie, à Halifax, a choisi cette profession pour apprendre comment les gens peuvent vivre dans une société organisée.

La loi représente pour elle moins un système de sanctions qu'une force d'organisa-

tion, une sorte de directive de vie.

L'élément féminin, au dire de l'avocate, se trouve dans une période de transition. "Autrefois, la place de la femme était au foyer, et nulle part ailleurs. Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus appelées à concilier un double emploi", a-t-elle dit.

Pour la femme qui veut faire autre chose que de vaquer aux soins domestiques, Sandra Oxner suggère l'étude du droit, "mais à condition qu'elle le désire vraiment, autrement elle le regrettera. Elle devra passer bien des nuits, plongée dans la lecture de bouquins", d'ajouter l'avocate.

La couture chez soi



9003
2-8
No 9003

Vous avez des loisirs? C'est le temps de prévoir la garde-robe estivale de vos enfants. Voici pour votre bambine une ravissante robe-soie.

Le patron imprimé no 9003 est offert pour les tailles 2, 4, 6, 8. La grandeur 6 exige 1 1/4 verge de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Voici comment empêcher LES DENTIERES de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bécote. Saponnerez-le de PASTERETH, une poudre alcaline (non acide) amolante, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous PASTERETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107

J. WUETTE LEE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada
J. Alfred Cloutier, Montréal

6-3-0, votre coiffure printemps 66



6-3-0, c'est le code secret des Coiffeurs créateurs canadiens qui viennent de dévoiler la nouvelle ligne pour la saison prochaine. Ardente, ainsi que l'on a baptisé la nouvelle coiffure, c'est la coupe 6-3-0, c'est-à-dire 6 pouces d'un côté, 3 pouces de l'autre et 0 pouce dans la nuque. De coupe nettement asymétrique, Ardente suit la tendance générale de la mode qui veut qu'une grande meche de cheveux cherche à cacher un oeil. Un des dix maîtres coiffeurs responsables de la nouvelle "tête" de la Canadienne, nous l'a décrit ainsi: de larges ondulations presque verticales sur l'arrière, des boucles souples au sommet de la tête, des cheveux lisses pour "border" la coiffure et une nuque coupée très court, en forme de pointe, à la limite de l'implantation.

Billet-vérité sur ma ville...

Mars, le mois des giboulées et des bourrasques, mois aussi changeant que l'humeur d'une femme, diront les mauvaises langues. Mais c'est aussi le mois où l'on sent enfin le printemps dans l'air, où il fait bon s'attarder

sous les premiers chauds rayons du soleil en pensant que l'hiver va bientôt finir, où les coquettes ont envie de changer de tête et de toilettes. Mars, c'est un mois de renouveau, d'espoir et de projets.

A la boutique Les Arcanes...

...vous trouverez de l'artisanat d'une belle valeur et à des prix accessibles aux budgets moyens. Les deux jeunes propriétaires, Lise Gauthier et Jean Renaud, ouvraient cette boutique, il y a quelques mois, chemin de la Côte-des-Neiges, parce que expliquaient-ils, il n'existait rien du genre dans ce quartier de la ville. A côté des céramiques de Marc Dumas, de Jean-Guy Moreau et de Beaudin pour ne nommer que ceux-là, on trouve des tissus, napperons et cravates d'Edith Martin et Véronique Arsenault. A signaler: un choix intéressant de bougeoirs aux formes originales ainsi que les poupées de Lorraine Bernier, amusantes poupées de coton, des brunes, des blondes, des noires qui enchanteront les fillettes. L'adresse: 3227 Côte-des-Neiges.

Un jouet pour enfant heureux

"Je cherche un joujou qui ne tue pas, ne mord pas, ne hurle pas, n'explose pas, ne fait pas des monstres... un jouet pour enfants heureux, mais vous n'en avez pas!", s'exclamaient récemment un journaliste d'Edmonton au retour d'une tournée des magasins.

Après avoir visité la Foire des jouets à Montréal, la semaine dernière, on pourrait encore ajouter: "un jouet pour les enfants de langue française du Québec, mais vous n'en avez pas?"

Que se passe-t-il à Montréal?

A l'intention des touristes, et pourquoi pas du Montréalais, la ville de Montréal vient de publier un "Calendrier des événements" — printemps 66. Vous y trouverez tous les renseignements voulus sur les manifestations diverses qui se dérouleront dans la métropole jusqu'à la fin de mai. Le calendrier est divisé en différentes rubriques: arts, musique, théâtre, visites de la ville, sports, etc. Pour vous procurer le calendrier, vous n'avez qu'à faire la demande à l'Office municipal du tourisme, suite 523, Immeuble Dominion Square. Pour renseignements: 872-3561.



Mme François Limoge, de la section féminine de l'Ouest commercial et professionnel inc., vous invite au dîner "Semence de joie" qui aura lieu au Holiday Inn, rue Sherbrooke, mercredi le 9 mars. Ce dîner, où seules les femmes sont conviées, est organisé au profit des œuvres des Petites Soeurs de l'Assomption. Pour renseignements: 932-4832.

Succès pour Rouleau

KIEV, URSS — Joseph Rouleau, 36 ans, une basse de Matane, a commencé une tournée de l'Union soviétique avec beaucoup de succès dans deux opéras présentés à l'Opéra de Kiev, annonce l'agence soviétique Tass.

M. Rouleau a fort impressionné les fervents de l'opéra par sa voix, son jeu et sa présence sur scène, ajoute l'agence.

Il joue Don Basilio dans le Barbier de Seville de Rossini et Méphistophélès dans le Faust de Gounod.

"Joseph Rouleau a une belle voix, plaisamment timbrée et bien travaillée. Il travaille durement sur son jeu de scène et son interprétation dramatique est originale, a dit de lui la soprano soviétique Yelizaveta Chavdar, qui chante le rôle de Rosina dans le Barbier de Seville.

Le gouvernement fédéral appelé à faire davantage pour l'UNICEF

TORONTO — Le comité national canadien de l'UNICEF demandera prochainement au gouvernement fédéral d'augmenter sa contribution annuelle de \$1,000,000 pour la Fondation des Nations unies qui vient en aide aux enfants déshérités.

C'est ce qu'annonçait cette semaine Mme Margaret Konantz, présidente du comité et ex-député libéral.

Cette requête, a-t-elle dit, pourrait être faite en regard de l'intérêt croissant du public pour le travail de l'organisation. L'aide et l'intérêt du public se manifestent par les dons plus importants qui ont été versés dans les collectes de l'Halloween organisées par le comité, de même que dans la vente de cartes de souhaits, de préciser Mme Konantz devant les représentantes de 28 associations féminines non gouvernementales, réunies à Toronto.

"Nous pourrions faire encore davantage pour l'UNICEF", a dit Mme Konantz, qui s'est rendue en Asie et en Afrique pour se rendre comp-

"Sois Belle"

avec
JACQUES ROGER

Esthéticien-Visagiste

(Anciennement chez Maxime & Michel Place Ville-Marie)

2150 Crescent
Tél. 845-7491

EN UN CLIN D'OEIL
VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD !

KON TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIEEN
DU
SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'œuvre d'exotisme: une visite au Kon Tiki, c'est un voyage dans une île paradisiaque. La Broche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions aventureuses: un repas au Hunt Café et des coquelets au Metro Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement.

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
Pour vos réservations, veuillez appeler: Victor 2-7777

Lecture-jeunesse

par Lise BLAIS

Certaines maisons d'édition qui possèdent plusieurs collections destinées à des enfants de tous âges exploitent parfois à fond certains sujets qui deviennent ainsi très populaires. Hachette par exemple nous a offert plusieurs "Mary Poppins" cet hiver. Aujourd'hui ce sont les "Contes" de Perrault que cette même maison relance: pour notre dernière chronique nous en avions une version, pour celle-ci nous en avons une autre.

L'étonnant dans la circonstance, c'est que ces deux "nouvelles éditions" des Contes de Perrault publiées simultanément chez Hachette, se trouvent diamétralement opposées de par les principes qui ont servi à leur élaboration. L'une, pour des raisons de rigueur intellectuelle toujours de mise quand il s'agit de classiques, nous vante son absolue fidélité au texte original, tandis que l'autre, pour des raisons d'adaptation à l'époque actuelle, se pique d'offrir une version modifiée susceptible de convenir mieux aux enfants d'aujourd'hui. Même si les deux points de vue peuvent se défendre, il est assez cocasse de voir la même maison d'édition annuler avec conviction le débat sur son propre terrain. Il est moins pardonnable toutefois qu'elle ait classé le texte "intégral" dans la Collection Nouvelle Bibliothèque Rose qui s'adresse à une catégorie de lecteurs plus jeunes, tandis que la version "adoucée" se trouve placée dans la Collection Idéal Bibliothèque destinée aux plus de 10 ans. Et l'erreur devient plus importante quand on considère le format des volumes de ces deux collections: pour un texte d'une égale longueur, il est évident que ce sont les adeptes de l'Idéal Bibliothèque qui jouissent du caractère d'imprimerie le plus gros, des illustrations en couleurs et d'une présentation aérée.

La solution est simple: acheter pour les plus jeunes l'édition qui fut préparée pour les plus grands; elle est plus coûteuse, moins complète, moins authentique, mais elle a plus de chance de leur plaire. Et si d'aventure les plus grands voulaient vraiment connaître toute la vérité sur les "Contes" de Perrault, il leur faudrait se résigner à admettre une relure rose dans leur bibliothèque. Cette concession vaut toutefois la peine.

Toujours en provenance de chez Hachette, nous avons là aussi un excellent suspense pour fillettes d'une dizaine d'années, la passionnante autobiographie d'un des pionniers du parachutisme, et un album amusant pour les tout-petits. De chez Desclée de Brouwer, un volume d'une qualité exceptionnelle racontant la vie des animaux.

JE SUIS UN HOMME-OISEAU
de Léo Valentin

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

Dans ce récit fascinant qui emballera bien des adolescents et des pères de famille, l'auteur rapporte de façon personnelle les grandes étapes du développement du parachutisme et rend compte de son évolution vis-à-vis son impérieux désir du vol humain. Une seule chose à déplorer: le livre prend fin dès 1954. (Coll. Bibliothèque Verte.)

En 1938 Léo Valentin affrontait chaque jour la mort dans un entraînement inadéquat à l'art du parachutisme. Quinze ans plus tard, insatisfait de ne maîtriser que la technique du saut, cet aventurier à la volonté de fer et à la prudence remarquable, essaiera de réaliser le rêve de sa vie: voler comme un oiseau. Avec des ailes de bois soutenus par une armature plusieurs fois modifiée, il s'élancera d'un avion en marche et filera véritablement dans l'air sur la longueur d'une piste d'atterrissage.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

FEMMES

Le thème du stand du Cercle des femmes journalistes pour le Show de la ville de Montréal, sera "La Côte nord et la Basse côte nord". Les récoltes de livres seront en effet envoyées dans ces régions. L'objectif fixé est de 3.000 volumes.

CONCOURS

La date limite pour les envois au "Prix de composition musicale Prince Pierre de Monaco" est fixée au 1er avril. Le concours comprend quatre catégories : musique de chambre — musique orchestrale — musique scénique — musique sacrée. Le 1er prix est de \$4.500. On se renseigne au secrétariat du concours : Palais princier, Monaco, France.

PROLONGATION

En raison du succès, La Poudrière prolonge les représentations de "Qui a peur de Virginia Woolf?". L'affiche Montclair, Paul Hébert, Suzanne Lévesque et Guy Bouchard.

horaires des spectacles

THEATRE

PLACE DES ARTS — L'OSM (Mouche)
COMEDIE-CANADIENNE — Relache
THEATRE DE LA PLACE — Relache
RIDEAU-VERT — "Chat en poche"
THEATRE DE QUATROUS — A compter du 4 — "Qui a peur de Virginia Woolf?"
LA POUDRIERE — "Qui a peur de Virginia Woolf?"
FNM (Orpheum) — "Les Sorcières de Salem" 8.30 — Dim. 9.30 — Relache lundi

CINEMA

CINEMATHEQUE — "Le maître de poste" (Jean Tardieu) et "Yvan Moxin, URS, 1925" 8.30 — "Le Cuirassé Potemkine" (Eisenstein, URS, 1925) 9.00
AVENUE — "Life at the Top" 1.00 — 2.30 — 5.00 — 7.30 — 9.10
BIJOU — "Le Tonnerre de Dieu" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "Les Gorilles" 1.45 — 3.15 — 5.45 — 8.15
CANADIEN — "Journal d'une femme en blanc" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "L'Espionne de Madrid" 1.45 — 3.15 — 5.45 — 8.15
CAPITOL — "Our Man Flint" 10.05 — 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — 10.45
CHAMPLAIN — "La Rampe" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "Madame Croque-Mort" 1.45 — 3.15 — 5.45 — 8.15
CINE THEATRE — "Le diable dans la chair" 1.00 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "La diabolique aux cheveux roux" 1.45 — 3.15 — 5.45 — 8.15
CINE WEEK-END — "Kwaidan" 8.00 — 10.00 — 12.00 — 2.00 — 4.00 — 6.00 — 8.00
CINEMA FANTASIE — "Onibaba" 7.30 — 9.30 — Dim. 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
CINEMA L'EXPERIMENTAL — "Battle of the Bulge" Tous les soirs 8.30 — 10.30 — Dim. 1.00 — 3.00 — 5.00 — 7.00 — 9.00
DAUPHIN — "Un monsieur de compagnie" Sam. et dim. 1.15 — 3.15 — 5.15 — 7.15 — 9.15 — Semaine 7.30 — 9.30 — 11.30
ELECTRA — "Le secret de l'île sanglante" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "Celui qui n'existait pas" 2.00 — 4.00 — 6.00
ELYSÉE — "Nécessaire à la vieille dame indigne" Sam. 1.00 — 3.00 — 5.00 — 7.00 — 9.00 — Dim. 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30 — "Le Passager" 1.00 — 3.00 — 5.00 — 7.00 — 9.00 — "Le Passager" 1.00 — 3.00 — 5.00 — 7.00 — 9.00
E — "Les parapluies de Cherbourg" 8.30 — 10.30 — "Black Orpheus" 8.15 — Sam. et dim. 1.00 — 3.00 — 5.00 — 7.00 — 9.00
FRANCAIS — "Ils sont nus" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "001 Destination Jamaïque" 1.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "001 Destination Jamaïque" 1.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15
GRANDS — "Ils sont nus" 12.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15 — "001 Destination Jamaïque" 1.30 — 3.15 — 5.45 — 8.15

RADIO-SELECTION

MARDI — 1er FEVRIER
• A 8h, 15, 30, 45, 60, 75, 90, 105, 120, 135, 150, 165, 180, 195, 210, 225, 240, 255, 270, 285, 300, 315, 330, 345, 360, 375, 390, 405, 420, 435, 450, 465, 480, 495, 510, 525, 540, 555, 570, 585, 600, 615, 630, 645, 660, 675, 690, 705, 720, 735, 750, 765, 780, 795, 810, 825, 840, 855, 870, 885, 900, 915, 930, 945, 960, 975, 990, 1005, 1020, 1035, 1050, 1065, 1080, 1095, 1110, 1125, 1140, 1155, 1170, 1185, 1200, 1215, 1230, 1245, 1260, 1275, 1290, 1305, 1320, 1335, 1350, 1365, 1380, 1395, 1410, 1425, 1440, 1455, 1470, 1485, 1500, 1515, 1530, 1545, 1560, 1575, 1590, 1605, 1620, 1635, 1650, 1665, 1680, 1695, 1710, 1725, 1740, 1755, 1770, 1785, 1800, 1815, 1830, 1845, 1860, 1875, 1890, 1905, 1920, 1935, 1950, 1965, 1980, 1995, 2010, 2025, 2040, 2055, 2070, 2085, 2100, 2115, 2130, 2145, 2160, 2175, 2190, 2205, 2220, 2235, 2250, 2265, 2280, 2295, 2310, 2325, 2340, 2355, 2370, 2385, 2400, 2415, 2430, 2445, 2460, 2475, 2490, 2505, 2520, 2535, 2550, 2565, 2580, 2595, 2610, 2625, 2640, 2655, 2670, 2685, 2700, 2715, 2730, 2745, 2760, 2775, 2790, 2805, 2820, 2835, 2850, 2865, 2880, 2895, 2910, 2925, 2940, 2955, 2970, 2985, 3000, 3015, 3030, 3045, 3060, 3075, 3090, 3105, 3120, 3135, 3150, 3165, 3180, 3195, 3210, 3225, 3240, 3255, 3270, 3285, 3300, 3315, 3330, 3345, 3360, 3375, 3390, 3405, 3420, 3435, 3450, 3465, 3480, 3495, 3510, 3525, 3540, 3555, 3570, 3585, 3600, 3615, 3630, 3645, 3660, 3675, 3690, 3705, 3720, 3735, 3750, 3765, 3780, 3795, 3810, 3825, 3840, 3855, 3870, 3885, 3900, 3915, 3930, 3945, 3960, 3975, 3990, 4005, 4020, 4035, 4050, 4065, 4080, 4095, 4110, 4125, 4140, 4155, 4170, 4185, 4200, 4215, 4230, 4245, 4260, 4275, 4290, 4305, 4320, 4335, 4350, 4365, 4380, 4395, 4410, 4425, 4440, 4455, 4470, 4485, 4500, 4515, 4530, 4545, 4560, 4575, 4590, 4605, 4620, 4635, 4650, 4665, 4680, 4695, 4710, 4725, 4740, 4755, 4770, 4785, 4800, 4815, 4830, 4845, 4860, 4875, 4890, 4905, 4920, 4935, 4950, 4965, 4980, 4995, 5010, 5025, 5040, 5055, 5070, 5085, 5100, 5115, 5130, 5145, 5160, 5175, 5190, 5205, 5220, 5235, 5250, 5265, 5280, 5295, 5310, 5325, 5340, 5355, 5370, 5385, 5400, 5415, 5430, 5445, 5460, 5475, 5490, 5505, 5520, 5535, 5550, 5565, 5580, 5595, 5610, 5625, 5640, 5655, 5670, 5685, 5700, 5715, 5730, 5745, 5760, 5775, 5790, 5805, 5820, 5835, 5850, 5865, 5880, 5895, 5910, 5925, 5940, 5955, 5970, 5985, 6000, 6015, 6030, 6045, 6060, 6075, 6090, 6105, 6120, 6135, 6150, 6165, 6180, 6195, 6210, 6225, 6240, 6255, 6270, 6285, 6300, 6315, 6330, 6345, 6360, 6375, 6390, 6405, 6420, 6435, 6450, 6465, 6480, 6495, 6510, 6525, 6540, 6555, 6570, 6585, 6600, 6615, 6630, 6645, 6660, 6675, 6690, 6705, 6720, 6735, 6750, 6765, 6780, 6795, 6810, 6825, 6840, 6855, 6870, 6885, 6900, 6915, 6930, 6945, 6960, 6975, 6990, 7005, 7020, 7035, 7050, 7065, 7080, 7095, 7110, 7125, 7140, 7155, 7170, 7185, 7200, 7215, 7230, 7245, 7260, 7275, 7290, 7305, 7320, 7335, 7350, 7365, 7380, 7395, 7410, 7425, 7440, 7455, 7470, 7485, 7500, 7515, 7530, 7545, 7560, 7575, 7590, 7605, 7620, 7635, 7650, 7665, 7680, 7695, 7710, 7725, 7740, 7755, 7770, 7785, 7800, 7815, 7830, 7845, 7860, 7875, 7890, 7905, 7920, 7935, 7950, 7965, 7980, 7995, 8010, 8025, 8040, 8055, 8070, 8085, 8100, 8115, 8130, 8145, 8160, 8175, 8190, 8205, 8220, 8235, 8250, 8265, 8280, 8295, 8310, 8325, 8340, 8355, 8370, 8385, 8400, 8415, 8430, 8445, 8460, 8475, 8490, 8505, 8520, 8535, 8550, 8565, 8580, 8595, 8610, 8625, 8640, 8655, 8670, 8685, 8700, 8715, 8730, 8745, 8760, 8775, 8790, 8805, 8820, 8835, 8850, 8865, 8880, 8895, 8910, 8925, 8940, 8955, 8970, 8985, 9000, 9015, 9030, 9045, 9060, 9075, 9090, 9105, 9120, 9135, 9150, 9165, 9180, 9195, 9210, 9225, 9240, 9255, 9270, 9285, 9300, 9315, 9330, 9345, 9360, 9375, 9390, 9405, 9420, 9435, 9450, 9465, 9480, 9495, 9510, 9525, 9540, 9555, 9570, 9585, 9600, 9615, 9630, 9645, 9660, 9675, 9690, 9705, 9720, 9735, 9750, 9765, 9780, 9795, 9810, 9825, 9840, 9855, 9870, 9885, 9900, 9915, 9930, 9945, 9960, 9975, 9990, 10005, 10020, 10035, 10050, 10065, 10080, 10095, 10110, 10125, 10140, 10155, 10170, 10185, 10200, 10215, 10230, 10245, 10260, 10275, 10290, 10305, 10320, 10335, 10350, 10365, 10380, 10395, 10410, 10425, 10440, 10455, 10470, 10485, 10500, 10515, 10530, 10545, 10560, 10575, 10590, 10605, 10620, 10635, 10650, 10665, 10680, 10695, 10710, 10725, 10740, 10755, 10770, 10785, 10800, 10815, 10830, 10845, 10860, 10875, 10890, 10905, 10920, 10935, 10950, 10965, 10980, 10995, 11010, 11025, 11040, 11055, 11070, 11085, 11100, 11115, 11130, 11145, 11160, 11175, 11190, 11205, 11220, 11235, 11250, 11265, 11280, 11295, 11310, 11325, 11340, 11355, 11370, 11385, 11400, 11415, 11430, 11445, 11460, 11475, 11490, 11505, 11520, 11535, 11550, 11565, 11580, 11595, 11610, 11625, 11640, 11655, 11670, 11685, 11700, 11715, 11730, 11745, 11760, 11775, 11790, 11805, 11820, 11835, 11850, 11865, 11880, 11895, 11910, 11925, 11940, 11955, 11970, 11985, 12000, 12015, 12030, 12045, 12060, 12075, 12090, 12105, 12120, 12135, 12150, 12165, 12180, 12195, 12210, 12225, 12240, 12255, 12270, 12285, 12300, 12315, 12330, 12345, 12360, 12375, 12390, 12405, 12420, 12435, 12450, 12465, 12480, 12495, 12510, 12525, 12540, 12555, 12570, 12585, 12600, 12615, 12630, 12645, 12660, 12675, 12690, 12705, 12720, 12735, 12750, 12765, 12780, 12795, 12810, 12825, 12840, 12855, 12870, 12885, 12900, 12915, 12930, 12945, 12960, 12975, 12990, 13005, 13020, 13035, 13050, 13065, 13080, 13095, 13110, 13125, 13140, 13155, 13170, 13185, 13200, 13215, 13230, 13245, 13260, 13275, 13290, 13305, 13320, 13335, 13350, 13365, 13380, 13395, 13410, 13425, 13440, 13455, 13470, 13485, 13500, 13515, 13530, 13545, 13560, 13575, 13590, 13605, 13620, 13635, 13650, 13665, 13680, 13695, 13710, 13725, 13740, 13755, 13770, 13785, 13800, 13815, 13830, 13845, 13860, 13875, 13890, 13905, 13920, 13935, 13950, 13965, 13980, 13995, 14010, 14025, 14040, 14055, 14070, 14085, 14100, 14115, 14130, 14145, 14160, 14175, 14190, 14205, 14220, 14235, 14250, 14265, 14280, 14295, 14310, 14325, 14340, 14355, 14370, 14385, 14400, 14415, 14430, 14445, 14460, 14475, 14490, 14505, 14520, 14535, 14550, 14565, 14580, 14595, 14610, 14625, 14640, 14655, 14670, 14685, 14700, 14715, 14730, 14745, 14760, 14775, 14790, 14805, 14820, 14835, 14850, 14865, 14880, 14895, 14910, 14925, 14940, 14955, 14970, 14985, 15000, 15015, 15030, 15045, 15060, 15075, 15090, 15105, 15120, 15135, 15150, 15165, 15180, 15195, 15210, 15225, 15240, 15255, 15270, 15285, 15300, 15315, 15330, 15345, 15360, 15375, 15390, 15405, 15420, 15435, 15450, 15465, 15480, 15495, 15510, 15525, 15540, 15555, 15570, 15585, 15600, 15615, 15630, 15645, 15660, 15675, 15690, 15705, 15720, 15735, 15750, 15765, 15780, 15795, 15810, 15825, 15840, 15855, 15870, 15885, 15900, 15915, 15930, 15945, 15960, 15975, 15990, 16005, 16020, 16035, 16050, 16065, 16080, 16095, 16110, 16125, 16140, 16155, 16170, 16185, 16200, 16215, 16230, 16245, 16260, 16275, 16290, 16305, 16320, 16335, 16350, 16365, 16380, 16395, 16410, 16425, 16440, 16455, 16470, 16485, 16500, 16515, 16530, 16545, 16560, 16575, 16590, 16605, 16620, 16635, 16650, 16665, 16680, 16695, 16710, 16725, 16740, 16755, 16770, 16785, 16800, 16815, 16830, 16845, 16860, 16875, 16890, 16905, 16920, 16935, 16950, 16965, 16980, 16995, 17010, 17025, 17040, 17055, 17070, 17085, 17100, 17115, 17130, 17145, 17160, 17175, 17190, 17205, 17220, 17235, 17250, 17265, 17280, 17295, 17310, 17325, 17340, 17355, 17370, 17385, 17400, 17415, 17430, 17445, 17460, 17475, 17490, 17505, 17520, 17535, 17550, 17565, 17580, 17595, 17610, 17625, 17640, 17655, 17670, 17685, 17700, 17715, 17730, 17745, 17760, 17775, 17790, 17805, 17820, 17835, 17850, 17865, 17880, 17895, 17910, 17925, 17940, 17955, 17970, 17985, 18000, 18015, 18030, 18045, 18060, 18075, 18090, 18105, 18120, 18135, 18150, 18165, 18180, 18195, 18210, 18225, 18240, 18255, 18270, 18285, 18300, 18315, 18330, 18345, 18360, 18375, 18390, 18405, 18420, 18435, 18450, 18465, 18480, 18495, 18510, 18525, 18540, 18555, 18570, 18585, 18600, 18615, 18630, 18645, 18660, 18675, 18690, 18705, 18720, 18735, 18750, 18765, 18780, 18795, 18810, 18825, 18840, 18855, 18870, 18885, 18900, 18915, 18930, 18945, 18960, 18975, 18990, 19005, 19020, 19035, 19050, 19065, 19080, 19095, 19110, 19125, 19140, 19155, 19170, 19185, 19200, 19215, 19230, 19245, 19260, 19275, 19290, 19305, 19320, 19335, 19350, 19365, 19380, 19395, 19410, 19425, 19440, 19455, 19470, 19485, 19500, 19515, 19530, 19545, 19560, 19575, 19590, 19605, 19620, 19635, 19650, 19665, 19680, 19695, 19710, 19725, 19740, 19755, 19770, 19785, 19800, 19815, 19830, 19845, 19860, 19875, 19890, 19905, 19920, 19935, 19950, 19965, 19980, 19995, 20010, 20025, 20040, 20055, 20070, 20085, 20100, 20115, 20130, 20145, 20160, 20175, 20190, 20205, 20220, 20235, 20250, 20265, 20280, 20295, 20310, 20325, 20340, 20355, 20370, 20385, 20400, 20415, 20430, 20445, 20460, 20475, 20490, 20505, 20520, 20535, 20550, 20565, 20580, 20595, 20610, 20625, 20640, 20655, 20670, 20685, 20700, 20715, 20730, 20745, 20760, 20775, 20790, 20805, 20820, 20835, 20850, 20865, 20880, 20895, 20910, 20925, 20940, 20955, 20970, 20985, 21000, 21015, 21030, 21045, 21060, 21075, 21090, 21105, 21120, 21135, 21150, 21165, 21180, 21195, 21210, 21225, 21240, 21255, 21270, 21285, 21300, 21315, 21330, 21345, 21360, 21375, 21390, 21405, 21420, 21435, 21450, 21465, 21480, 21495, 21510, 21525, 21540, 21555, 21570, 21585, 21600, 21615, 21630, 21645, 21660, 21675, 21690, 21705, 21720, 21735, 21750, 21765, 21780, 21795, 21810, 21825, 21840, 21855, 21870, 21885, 21900, 21915, 21930, 21945, 21960, 21975, 21990, 22005, 22020, 22035, 22050, 22065, 22080, 22095, 22110, 22125, 22140, 22155, 22170, 22185, 22200, 22215, 22230, 22245, 22260, 22275, 22290, 22305, 22320, 22335, 22350, 22365, 22380, 22395, 22410, 22425, 22440, 22455, 22470, 22485, 22500, 22515, 22530, 22545, 22560, 22575, 22590, 22605, 22620, 22635, 22650, 22665, 22680, 22695, 22710, 22725, 22740, 22755, 22770, 22785, 22800, 22815, 22830, 22845, 22860, 22875, 22890, 22905, 22920, 22935, 22950, 22965, 22980, 22995, 23010, 23025, 23040, 23055, 23070, 23085, 23100, 23115, 23130, 23145, 23160, 23175, 23190, 23205, 23220, 23235, 23250, 23265, 23280, 23295, 23310, 23325, 23340, 23355, 23370, 23385, 23400, 23415, 23430, 23445, 23460, 23475, 23490, 23505, 23520, 23535, 23550, 23565, 23580, 23595, 23610, 23625, 23640, 23655,

Montreal 2,
Tél.: 861-1741



Un sport qui figure habituellement aux Jeux olympiques d'été, le volleyball, est inscrit parmi les compétitions des Premiers Jeux d'hiver canadiens qui se tiendront dans le Québec métropolitain du 11 au 19 février 1967. La compétition se déroulera à la fois chez les hommes et chez les dames. Comme dans le cas du basketball et de la gymnastique, la raison de son inclusion aux Jeux d'hiver est le fait qu'au Canada, il se pratique surtout durant la période scolaire.

Aux Jeux olympiques de Tokyo, le Canada n'avait pas envoyé d'équipes dans le volleyball, ni masculin, ni féminin. C'est d'autant plus surprenant que ce sport a pris naissance en 1895 à moins de 200 milles de la frontière du Québec, soit à Holyoke, Mass. Il fut ensuite répandu à travers le monde par les professeurs américains durant les guerres de 1914-18 et 1939-45.

A Tokyo, les Russes remportèrent la médaille d'or sur une base de parties gagnées, car ils avaient la même fiche (8-1) dans les matchs que les Tchèques. Le Japon eut la médaille de bronze. Les Japonais dominèrent totalement la section féminine, suivies des Russes et des Polonaises. Les techniques de l'entraînement des Japonaises avaient été relayées en détail en Amérique par le magazine "Sports Illustrated" et elles tiennent presque du sadisme.

La dernière présence du Canada sur la scène mondiale remonte aux Jeux panaméricains de Sao Paulo où les Canadiens furent éliminés d'un round robin préliminaire, mais non sans avoir livré une belle lutte au Chili. Les huit équipes avaient été groupées en deux divisions de quatre et la dernière équipe de chaque division était éliminée pour mener à la finale-rotation avec les six meilleures équipes. Le Canada perdit 3-0 contre le Brésil (15-0, 15-4, 15-5) mais seulement 3-2 contre le Chili (13-15, 15-9, 10-15, 15-5, 15-9).

L'équipe canadienne de 10 membres comprenait sept Lithuaniens, un Estonien et seulement deux athlètes nés au Canada. De plus sa moyenne d'âge était de 3,15 ans, soit six ou sept ans plus vieille que la majorité des autres équipes. Il y avait donc place pour amélioration dans le développement des athlètes canadiens.

Incidentement, le volleyball n'est pas au programme des Jeux de l'Empire à Kingston en Jamaïque cet été, ce qui donne jusqu'aux Jeux panaméricains de Winnipeg en 1967 pour se préparer et c'est dans cette optique que les Premiers Jeux d'hiver peuvent servir énormément la cause du sport du volleyball.

Pour le tournoi des Jeux d'hiver, les équipes, aussi bien féminines que masculines, devront pouvoir compter sur un minimum de 8 joueurs et un maximum de 12. Il n'y a pas de problème d'amateurisme, car il n'existe pas encore de ligues professionnelles dans ce sport. A tout événement, on a déclaré la classe ouverte, chez les amateurs. Le tournoi durera 3 jours et chaque rencontre sera de deux parties. Les équipes seront divisées en deux sections et les vainqueurs de la compétition round-robin dans chaque division s'affronteront en finale le cinquième et dernier jour du tournoi. Le lieu de la compétition n'a pas encore été déterminé, mais plusieurs gymnases se prêtent à la tenue d'une telle compétition.

Dans la région même de Québec, ce sport en est encore à ses premiers pas. L'an dernier, les équipes russes et américaines, aussi bien masculines que féminines, ont donné une série d'exhibitions à travers la région et ont soulevé une vague de popularité pour ce sport, même à Montréal où ils avaient évolué dans un quartier français, plus précisément à l'Arena Maurice-Richard.

Le sport est nettement plus avancé du côté anglais et est très populaire dans les camps militaires. Dans les écoles de langue anglaise, le volleyball est de beaucoup le sport le plus pratiqué par les jeunes filles. Il figure au programme obligatoire d'éducation physique.

Il n'y a pas de doute que le volleyball sera très populaire aux Jeux d'hiver; il est à souhaiter qu'il enthousiasme les jeunes et les décide à pratiquer ce sport.

"A quoi riment les tournois de hockey mineur?" — M. Racine

Les uns disent qu'ils permettent à l'enfant de développer un esprit de compétition. Les autres affirment qu'ils permettent à l'enfant d'apprendre qu'au hockey comme dans la vie, il faut apprendre à essayer un revers.

Tout cela est louable. Mais quel prix l'enfant paie-t-il pour apprendre cela?

Le prix est trop élevé. Dans la majorité des tournois, le jeune joueur peu-ve, bantam, midget ou juvénile, doit sacrifier de nombreuses heures d'études, non seulement au cours de la compétition mais durant la période qui précède le tournoi.

Une courte enquête nous permet de constater que l'enfant est beaucoup moins actif en classe et dans ses études au cours de la semaine qui précède le tournoi. Et encore s'il ne participait qu'à un seul tournoi. Mais non, les dirigeants des équipes, qui doivent également porter une partie des responsabilités, insistent leurs équipes dans plus d'un tournoi.

De plus, le jeune joueur est souvent astreint à une exigence physique qui dépasse les bornes. Il sera appelé à livrer plus d'une journée de hockey durant la même journée. Un cas a été porté à notre connaissance tout récemment. Lors d'une compétition bantam, à Sorel, une équipe de Québec a dû livrer quatre parties durant la même journée avant d'être couronnée championne.

C'est inconcevable qu'un ou des dirigeants se disent des autres du hockey amateur laissent passer et même encouragent de tels excès.

Certains diront que le jeune joueur de hockey recouvre très rapidement l'énergie qu'il dépense dans une partie. C'est vrai. Mais en autant qu'il se trouve dans un milieu qui puisse favoriser cette récupération.

Hausse prévue dans l'exportation des articles de sport aux E.-U.

OTTAWA — On prévoit une hausse sensible des exportations d'articles de sport canadiens vers les États-Unis à la suite d'une présentation très réussie par 21 fabricants canadiens au congrès-salon de l'Association nationale des fabricants d'articles de sport à Chicago, du 31 janvier au 3 février.

C'est la neuvième année de suite que le ministère du Commerce présente un étalage canadien au salon de l'Association nationale des fabricants d'articles de sport à Chicago. Cette exposition à laquelle on n'admet que les commerçants et les fabricants d'articles de sport ainsi que les agents, est une des plus grandes et des plus importantes du genre au monde.

Nous n'avons pas encore les rapports de toutes les sociétés qui ont participé, mais douze sur les 21 affirment qu'elles ont

vendu des marchandises pour \$56.000; elles prévoient que les nouveaux contacts seuls accroîtront de \$905.000 leur chiffre d'affaire et que le total de leurs ventes aux États-Unis en 1966 atteindra 2 1/2 millions de dollars, en comparaison de \$739.000 l'an dernier. Une firme en vente autres a écoulé le premier jour du salon toute la production de 1966 destinée aux marchés américains. En 1965, le Canada a exporté vers les États-Unis des articles de sport pour 8 millions de dollars.

Si toutefois les fabricants canadiens vendaient surtout du matériel et des vêtements pour les sports d'hiver, ils constatent l'existence d'un bon marché pour les articles de sport d'été. Cette année les Canadiens ont mis en évidence leurs engins de pêche, leurs fusils et leurs carabines de chasse, leurs espadrilles de golf et leur matériel de camping de même que l'équipement de hockey, les auto-neiges et les vêtements de sport d'hiver.

Florent Guilbeault et W. Remington vainqueurs du rallye des neiges

Florent Guilbeault, de Dorion, et Wally Remington, de Montréal, sont sortis vainqueurs du Rallye des Neiges, commandé par la Brasserie Dow, une épreuve sportive de 750 milles et de 22 heures qui a été courue cette fin de semaine dans le sud-ouest du Québec.

Guilbeault conduisait une Mustang 289. L'an dernier, Florent Guilbeault avait également remporté la première position au rallye des neiges, ex-aequo avec l'équipe torontoise John Bird - Klaus Ross.

Remington est actuellement le champion navigateur du Québec.



TENNIS

C'est samedi prochain, le 5 mars, au gymnase du Collège St-Laurent que débutera la 3e série de cours pratiques pour moniteurs et monitrices de tennis. Les cours commenceront à 2,30 p.m. et seront donnés par Lucien Lavender, instructeur-chef de l'École de Tennis - Montréal.

Autres catégories

Les cours annuels de dix semaines débuteront également le 5 mars de 9 h. a.m. à midi pour garçons et filles de moins de 18 ans, tandis que les cours pour adultes se donneront le samedi soir de 7,30 à 10,30 p.m. Les débutants sont admis à ces cours, de même que les joueurs et joueuses qui jouent depuis quelques années et qui désirent s'améliorer.

Maurice Gélinas, premier assistant de Lucien Lavender à l'École de Tennis-Montréal, dirigera cette série de leçons. Pour renseignements supplémentaires et inscriptions: Lucien Lavender, 8852 Boul. St-Laurent, Montréal 11. Tél.: 384-9040.

Cette règle ou commission pourrait facilement être une subdivision du ministère de l'Éducation tout en conservant un fort caractère d'autonomie. L'une de ses fonctions sera de planifier (chose qui ne semble pas exister dans le domaine des tournois de hockey) et de réglementer la présentation de ces genres de tournois.

Les demandes de présentations de tournois mineurs seraient acheminées vers cette règle ou commission qui, grâce aux hommes d'expérience qui en feraient partie, pourraient étudier tout d'abord les dirigeants de ces tournois.

Sans généraliser, l'expérience passée nous prouve que plusieurs dirigeants ne se soucient guère du bien-être des jeunes joueurs. Ainsi, ces gens seraient du même coup éliminés.

De plus, l'organisme pourrait planifier la tenue de ces tournois, s'assurer que ces compétitions entrent le moins possible en conflit avec les études, causant le moins possible de fardeau émotionnel chez les jeunes joueurs. Cette planification pourrait éviter la multiplicité de ces compétitions.

Enfin, l'organisme provincial éliminerait des gens, peut-être bien intentionnés, mais qui voient dans l'organisation de tels tournois, une occasion de faire de l'argent.

Nous trouvons bien mal venus ces gens qui profitent de l'intérêt du public vis-à-vis ces tournois et qui profitent des jeunes pour s'enrichir.

Ces gens qui demandent de la publicité partout, mais rares sont ceux qui font autant de publicité autour des recettes et des fins auxquelles ces argent sont affectés.

Au fait, il s'est produit cette année encore une égalité pour la première position deux équipes terminant avec le même nombre de points soit 11. Mais l'égalité a été brisée grâce à un système selon lequel on accorde la première position aux coureurs qui ont accumulé le plus de zéros sur leur feuille de route.

Les Ontariens Keith Ronald et Bruce Simpson, qui occupaient une Volkswagen 1500TS ont donc dû se contenter de la seconde position au classement officiel.

John Catto, d'Ottawa qui était le navigateur de Florent Guilbeault l'an dernier lorsque ce dernier remporta la première position, est arrivé 3e cette année, dans une Mustang Shelby, Grand tourisme, conduite par Gilles Vincent de Montréal.

Le champion navigateur canadien John Bird, de Toronto, qui était l'un des grands favoris au départ, a terminé loin derrière les vainqueurs, à cause de difficultés mécaniques.

De son côté, le champion conducteur canadien Marcel Rainville, de Dorion, a perdu sa route à un carrefour, et le retard qui a résulté de cette erreur l'a relégué loin dans le classement.

Le Rallye des Neiges avait commencé samedi matin à Pointe-Claire, et il s'est terminé à Montréal. Il s'est déroulé dans des conditions idéales, sur des routes secondaires recouvertes de neige et de glace, mais encore très peu affectées par le dégel.

Au moins 14 des 39 participants n'ont pu terminer à cause de difficultés mécaniques ou d'autres incidents.

John Roseboro a surtout voulu aider les siens

LOS ANGELES. — La tâche, entreprise par le receveur John Roseboro, des Dodgers de Los Angeles, dans le but d'aider les siens dans les quartiers noirs de la ville, s'est révélée "dur" et "intéressante" de "dur" travail.

"Je désireais ce poste parce que je pouvais rendre service aux miens," a dit Roseboro. "La vue des soulèvements m'avaient écoeuré. J'aurais pu obtenir facilement un poste dans les relations extérieures d'une grosse compagnie, mais cet ouvrage n'aurait servi à rien."

De nombreux noirs croient que j'allais protéger les policiers, mais, chaque fois que j'avais à redire de la police, je soumettais les plaintes aux autorités.

Un vieux noir lui a même dit que Juan Marichal, du San Francisco, avait dû le frapper très fort sur la tête parce qu'il travaillait pour la police.

Le département de la police avait embauché Roseboro en octobre dernier, pour une période de quatre mois à \$4.000, afin de mousser l'intérêt des jeunes noirs dans les services policiers et leur enseigner le respect des lois.

En rencontrant 35.000 noirs pendant cette période, Roseboro a insisté sur l'importance de l'instruction, citant le fait de Tommy Davis, des Dodgers,

qui, s'il est incapable de jouer au baseball à la suite d'une mauvaise fracture de la cheville subie l'an dernier, a un avenir peu rose devant lui avec seulement un diplôme de high school.

"Je n'étais pas gêné de dire aux jeunes noirs de songer à une carrière policière, car, après tout, un officier noir peut comprendre plus facilement les problèmes des siens qu'un officier blanc."



Petra Burke, de Toronto, dans une attitude qui reflète un peu sa déception d'avoir perdu son championnat mondial à Davos. (Photo UPI)

John Roseboro a surtout voulu aider les siens

LOS ANGELES. — La tâche, entreprise par le receveur John Roseboro, des Dodgers de Los Angeles, dans le but d'aider les siens dans les quartiers noirs de la ville, s'est révélée "dur" et "intéressante" de "dur" travail.

"Je désireais ce poste parce que je pouvais rendre service aux miens," a dit Roseboro. "La vue des soulèvements m'avaient écoeuré. J'aurais pu obtenir facilement un poste dans les relations extérieures d'une grosse compagnie, mais cet ouvrage n'aurait servi à rien."

De nombreux noirs croient que j'allais protéger les policiers, mais, chaque fois que j'avais à redire de la police, je soumettais les plaintes aux autorités.

Un vieux noir lui a même dit que Juan Marichal, du San Francisco, avait dû le frapper très fort sur la tête parce qu'il travaillait pour la police.

Le département de la police avait embauché Roseboro en octobre dernier, pour une période de quatre mois à \$4.000, afin de mousser l'intérêt des jeunes noirs dans les services policiers et leur enseigner le respect des lois.

En rencontrant 35.000 noirs pendant cette période, Roseboro a insisté sur l'importance de l'instruction, citant le fait de Tommy Davis, des Dodgers,

qui, s'il est incapable de jouer au baseball à la suite d'une mauvaise fracture de la cheville subie l'an dernier, a un avenir peu rose devant lui avec seulement un diplôme de high school.

"Je n'étais pas gêné de dire aux jeunes noirs de songer à une carrière policière, car, après tout, un officier noir peut comprendre plus facilement les problèmes des siens qu'un officier blanc."

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOBILES LTD., corporation avec siège social au 2150 Notre-Dame, Lachine, district de Montréal, Damesse contre HUBERT CADIEUX, 3855, Belanger, app. 405, ville et district de Montréal. Défenseur PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur HUBERT CADIEUX de comparaître d'ici un mois. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes DESJARDIS, COUSINEAU & VAILLANCOURT, 453, rue Church, Verdun, Qué. Avocats de la demanderesse

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Desbrières & Boudreau Automobiles Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891635. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOBILES LTD., corporation avec siège social au 2150 Notre-Dame, Lachine, district de Montréal, Damesse contre HUBERT CADIEUX, 3855, Belanger, app. 405, ville et district de Montréal. Défenseur PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur HUBERT CADIEUX de comparaître d'ici un mois. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes DESJARDIS, COUSINEAU & VAILLANCOURT, 453, rue Church, Verdun, Qué. Avocats de la demanderesse

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Desbrières & Boudreau Automobiles Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891635. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOBILES LTD., corporation avec siège social au 2150 Notre-Dame, Lachine, district de Montréal, Damesse contre HUBERT CADIEUX, 3855, Belanger, app. 405, ville et district de Montréal. Défenseur PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur HUBERT CADIEUX de comparaître d'ici un mois. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes DESJARDIS, COUSINEAU & VAILLANCOURT, 453, rue Church, Verdun, Qué. Avocats de la demanderesse

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Desbrières & Boudreau Automobiles Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891635. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOBILES LTD., corporation avec siège social au 2150 Notre-Dame, Lachine, district de Montréal, Damesse contre HUBERT CADIEUX, 3855, Belanger, app. 405, ville et district de Montréal. Défenseur PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur HUBERT CADIEUX de comparaître d'ici un mois. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes DESJARDIS, COUSINEAU & VAILLANCOURT, 453, rue Church, Verdun, Qué. Avocats de la demanderesse

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Desbrières & Boudreau Automobiles Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891635. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOBILES LTD., corporation avec siège social au 2150 Notre-Dame, Lachine, district de Montréal, Damesse contre HUBERT CADIEUX, 3855, Belanger, app. 405, ville et district de Montréal. Défenseur PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur HUBERT CADIEUX de comparaître d'ici un mois. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes DESJARDIS, COUSINEAU & VAILLANCOURT, 453, rue Church, Verdun, Qué. Avocats de la demanderesse

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Desbrières & Boudreau Automobiles Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891635. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Transcontinental Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891633. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Continental Linen Mfg. Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1966, sous le no 1891634. Dated ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à une banque canadienne en charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Administration Clothing Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec. Ce 23e jour de février 1966. LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marie-Claude-Louise Gauvreau, ménage, domiciliée et résidant à 25, rue des Saules, Québec, s'adressera à l'honorable secrétaire de la Province de Québec, pour l'obtention d'un décret de lieutenant-gouverneur en conseil, devant changer son nom en celui de Marie-Claude-Louise Montes. Québec, le 17 février 1966. GRAVEL THOMSON & GRAVEL, procureurs de la requérante

Avant est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23e jour de février 1966, à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SNYDER AUTOMOB

L'État de l'Illinois désirerait abolir la Commission athlétique

CHICAGO — Le championnat du monde des poids lourds entre Cassius Clay et Ernie Terrell paraît être une nouvelle fois sauvé et devrait normalement avoir lieu, comme prévu, le 29 mars, à Chicago. En effet, la commission de boxe de l'Illinois, malgré l'insistance du gouverneur de l'Etat, M. Otto Kerner, et du maire de Chicago, Richard Daley, choqués par les propos antipatriotiques de Mohammed Ali, a purement et simplement refusé lundi d'interdire le combat.

D'autre part, les deux promoteurs Ben Bentley et Irv Schoenwald ont fait une nouvelle demande à la Commission pour obtenir l'autorisation d'organiser le combat, autorisation qui leur avait déjà été accordée le 8 février dernier. La Commission a renouvelé son accord à l'unanimité et transmis sa décision pour approbation au ministre de la Justice de l'Etat, William G. Clark qui, vendredi, proclama la société organisatrice, la "National Promotion Inc.", non conforme aux lois de l'Illinois.

"On ne sait que penser de tout cela mais il apparaît que les autorités de l'Etat désirent la suppression de la Commission de boxe", déclara Ernie Terrell, le challenger qui venait d'assister à la réunion de la Commission. Le boxeur guatémaltèque résumait ainsi l'opinion généralement exprimée dans les milieux spécialisés après l'action de l'avocat général William G. Clark.

Il sera cependant difficile à ce dernier de trouver une illégalité dans la licence de promoteurs de Ben Bentley et Irv Schoenwald qui, depuis 30

ans, leur est renouvelée chaque année sans difficulté. Après avoir craint que Clay soit appelé sous les drapeaux avant le 29 mars, les organi-

sateurs semblent avoir définitivement écarté le danger soulevé par l'avocat général à qui il sera également difficile de prouver que les licences des deux boxeurs sont illégales, à moins de déclarer l'illégalité de la Commission de boxe de l'Etat, ce qui paraît tout de même peu probable.

Historique

New York a rejeté le match il y a quelques semaines en refusant un permis à Terrell en raison de ses relations avec Bernie Glickman, de Chicago, reconnu ancien membre de la pègre.

La commission de l'Illinois a approuvé le match à Chicago le 8 février. Toutefois, les déclarations de Clay au sujet de la guerre du Vietnam et ses droits de musulman noir après avoir été relégué par l'armée ont courroucé le gouverneur Kerner, qui a qualifié ces remarques "non patriotiques et dégoûtantes".

La controverse a atteint le summum vendredi lorsque Clay a refusé de présenter une excuse convenable devant la commission.

Entre-temps, un promoteur de Pittsburgh a retiré sa demande pour présenter le combat si ce dernier était rejeté dans l'Illinois, sous prétexte que "c'était trop de trouble". Dimanche soir, on a reçu une demande de Bangor, pour y présenter le match.

Terrell a assisté à l'assemblée de la commission hier, mais Clay brillait par son absence. Leurs avocats ont demandé à quoi s'en tenir au sujet de l'entraînement des boxeurs et on leur a dit de discuter le problème avec l'avocat général.

"J'ignore quoi penser, a dit Terrell, mais il semble que les commissions athlétiques soient éliminées, si bien que, pour faire approuver un combat, il faut voir un gouverneur ou d'autres officiers publics."

SPORT-MINUTE

La Commission athlétique de l'Illinois a rejeté la responsabilité d'une décision au sujet du combat Clay-Terrell dans les bras du procureur général de l'Etat, William G. Clark. Ses trois membres ont refusé d'annuler le combat projeté pour le 29 mars, en dépit des pressions politiques faites après les récentes sorties du champion. En baseball, ont signé leurs contrats : le deuxième-but Hal Lanier, avec les Giants; Don Mincher, des Twins de Minnesota, pour environ \$25,000; le lanceur Jack Fisher, avec les Mets, pour environ \$22,000; les joueurs de champ intérieur Ken McMullen et Don Blasingame, avec les Yankees de New York. Les Yankees ont accordé un boni de \$75,000 à Bob Biletnikoff, un voltigeur de 21 ans de l'université de Miami. Son contrat a immédiatement été cédé au club-ferme de Fort Lauderdale. Six boxeurs poids lourds ont déclaré à un groupe de journalistes que la boxe se portera mieux quand elle se débarrassera des "politiciens" et du farceur qui en est actuellement le monarque. Ces boxeurs sont : James J. Woody; Lee Carr, champion des Jeux panaméricains de 1962; Jerry Quarry, de Los Angeles; Tony Alonti, de Paterson, N.J.; Joe Frazier, champion olympique de 1964 et Dick Wippreman. Les Maple Leafs de Toronto sont encore privés de leurs deux gardiens de but réguliers, Johnny Bower sur un repos forcé pendant une dizaine de jours à cause de douleurs à la cage thoracique. Il s'est blessé dimanche soir contre les Rangers à New York. Terry Sawchuk et Gary Smith étant encore sur la liste des blessés, les Leafs auront recours à Al Smith, des juniors de Marlboro.

Maintenant que l'entraînement des clubs est commencé, les joueurs de baseball qui n'ont pas encore signé leurs contrats sont officiellement des recruteurs. Les deux plus fameux sont évidemment Sandy Koufax et Don Drysdale. Buzze Bavasi a déclaré hier qu'il ne sait quand il pourra négocier avec eux. "Le montant impliqué par leurs revendications n'est pas le principal terrain de mésentente. Il s'agit surtout de la durée du contrat". On sait que les Dodgers ont l'habitude de n'accorder que des contrats d'un an. Chez les Indians de Cleveland, le lanceur Ralph Terry s'obstine à exiger une augmentation de \$7,000 et chez les Redjacks, Jim Mahoney et Derron Johnson n'ont pas encore signé leurs contrats. Parmi les autres recruteurs, mentionnons : Juan Marichal et Bob Shaw, des Giants; Jim Grant, des Twins; John Wyatt, de Kansas City...

Les annonceurs paieront cette année 95 millions de dollars pour la radiodiffusion et la télévision des parties de baseball. Il s'agit d'une augmentation de 10 millions sur 1965. Les clubs majeurs recevront \$27 millions pour leurs droits. Certains clubs de catégorie "AAA" recevront \$30,000 pour leurs octrois. Le procès du baseball, commencé hier a duré 10 minutes. Puis il y a eu un ajournement afin de permettre la production des pièces à preuve et pour permettre de bien aligner les deux équipes en présence. Le juge Elmer W. Roller doit même se faire assister d'un autre juge de la même juridiction pour aider dans son travail. Au début du procès, on remarquait pas moins de 17 avocats devant le tribunal représentant à peu près toutes les parties impliquées. Les 10 clubs ont huit avocats. L'Etat du Wisconsin en a neuf.

L'Association canadienne des entraîneurs d'athlétisme invite ceux qui ont obtenu le premier degré de l'école de Guelph ou du Collège militaire de St-Jean, à un cours de rafraîchissement, samedi, le 5 mars, école Rabau, 163, rue Cleghorn, St-Lambert. Information : Monique Marquette 677-7514. Samedi, le 5 mars, au Collège royal militaire de Kingston, les étudiants recevront la visite des cadets de West Point, Académie militaire des Etats-Unis. Compétitions : débats oratoires, hockey, tir au pistolet et à la carabine. Il y a 500 étudiants à Kingston qui viennent de tous les coins du pays et ils alignent un bon club de hockey. Le tournoi provincial de la Rive-Sud sera présenté à partir d'aujourd'hui au colisée Cardin, de St-Jovite, sous la commandite de la Brasserie Dow. L'enjeu sera de \$12,000 en bourses et trophées. Il y aura 40 équipes masculines de ballon sur glace en lice et huit féminines. L'équipe de gymnastique féminine de l'université d'Oslo, Norvège, donnera une démonstration, lundi, le 7 mars, à 8 h p.m., dans le gymnase Sir Arthur Currie de l'université McGill, 475 avenue des Pins. L'équipe se compose de 15 étudiantes. On se procure des billets à "Ski Shop", Place Ville-Marie. La direction des "Fiches Masques", du club de chasse et pêche de St-Hyacinthe, invite les amateurs du tir à l'arc à un tournoi provincial qui aura lieu le 13 mars au pavillon O.T.J. La Providence, à St-Hyacinthe. Le tournoi provincial de la Rive-Sud sera disputé du 13 au 27 mars. Une cinquantaine d'équipes sont déjà inscrites chez l'organisateur M. Claude Despatie. Le club des amis du Centre culturel et sportif organise une excursion de ski au Mont Avila, le 6 mars. Information : 527-2121. Le club de ski du centre Immaculée-Conception organise une excursion de trois jours en semaine à Madonna Mountain dans le Vermont. Information : 523-9856. Marc Thibault, le capable promoteur du journal spécialisé "le 16 trou", est heureux de voir le tirage de son périodique monter en flèche. Fin décembre 1965, il tirait 11,576. Une véritable bible pour les vrais golfers.



Les gagnants du championnat de curling mixte O'Keefe du Québec 1966, apparaissent ci-haut, de gauche à droite, en avant, "Bobbie" McFaul (première), Florence Pollock (troisième), et en arrière, à gauche et à droite, Art Lobel (capitaine) et Don McFaul (deuxième), et Yvon Bonin, gerant de la promotion des ventes O'Keefe. L'équipe Lobel de Lachute, qui représentait la région ouest du Québec, a défait l'équipe Elmer Black de la région sud-ouest du Québec, du club de curling Howick, par le compte de 7-4, samedi, au Québec Winter Club, à Québec, pour ainsi mériter le trophée "Golden Bowl" O'Keefe (au centre), et le droit de représenter le Québec au Championnat de curling mixte national O'Keefe, à Fort William, du 22 au 26 mars.

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard Gosselin

Quand on parle des grands du sport, on a l'habitude de les appeler "les magnats, les moguls, etc.". Dans le cas du hockey, cette expression devait être employée au singulier, car ce sport n'avait qu'un "baron" et c'était Jim Norris, qui vient de mourir. On commence déjà à se demander si son départ ne créera pas un peu de confusion chez les détenteurs des grands intérêts du hockey. Norris n'était pas seulement un homme immensément riche, — on estime sa fortune à \$250,000,000, — mais il était aussi extrêmement audacieux et un organisateur raffiné. Sans sa force de persuasion, il n'aurait pas réussi à faire de la Ligue nationale un château fort bien gardé, à l'abri des indiscretions et surtout des interventions des gouvernements. Né d'un père qui venait de Montréal et qui avait commencé au bas de l'échelle, il avait hérité de sa famille, en plus de biens qui prennent presque l'étendue d'un petit empire, mais de qualités qui préparent les réussites : travail, ténacité, ambition et persévérance.

En plus des qualités qu'on retrouve chez les hommes d'affaires avertis, il commença pas s'intéresser au sport par dilettantisme. Mais avec les ressources dont il disposait, il finit par identifier ses intérêts sportifs à ses préoccupations financières. Avec une patience qui ne cédait jamais, il menait ses ambitions à bon port. Le hockey devint vite son sport de prédilection. Mais à cette époque, ses Black Hawks n'en menaient pas large. Il lui fallut quelques années à peine pour en faire le club de première force qu'on voit évoluer aujourd'hui avec les Hull et les Canadiens. Il n'a pas connu que des succès. Son association à la boxe professionnelle prit une fin décevante pour lui, — après des années de gains fantastiques, — quand la Cour suprême des Etats-Unis ordonna la dissolution du International Boxing Club, qu'il avait fondé et qui contrôlait ce sport du haut en bas de l'échelle.

On lui avait reproché de s'être associé à des hommes éminents de la pègre, les Frank Carbo et consorts, qui sont actuellement derrière les barreaux. Il contourna la nouvelle difficulté en mettant sur pied une entreprise analogue, National Boxing Enterprises, à la tête de laquelle il plaça son ami, Truman Gibson qui, subseqüemment, eut aussi maille à partir avec les tribunaux. Un journaliste de Chicago, qui l'a bien connu, expliqua il y a quelques années comment et pourquoi Jim Norris avait accepté de s'associer à des individus notoirement louches. Selon lui, cela tenait du tempérament même de Norris qui, amateur de sensations fortes, éprouvait un malin plaisir à faire trembler devant lui ces individus dont le métier était précisément de faire trembler les autres. Ces tristes sires ne respectent qu'une chose : l'argent, et Jim Norris en avait assez pour faire trembler qui il voulait, même le président Clarence Campbell ajouteraient les malins. Norris parti, c'est une nouvelle ère qui commence. Il ne servira plus de bouclier ni de paravent. On ne pourra plus se retrancher derrière sa toute puissance.

HOCKEY

CE SOIR
LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore
Baltimore à Québec
LIGUE JUNIOR ONTARIO
St. Catharines à London

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE									
DIVISION EST									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Quebec	38	15	4	24	171	80			
Boston	30	25	4	18	162	64			
Springfield	23	30	1	15	175	47			
Baltimore	19	32	2	14	189	30			
Providence	15	34	3	12	210	33			

DIVISION OUEST									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Rochester	36	14	4	22	161	76			
Pittsburgh	30	25	4	18	166	61			
Cleveland	29	25	1	18	157	59			
Buffalo	22	31	3	16	192	47			

LIGUE JUNIOR "A"									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Peterborough	42	10	3	20	140	57			
Niagara Falls	32	13	10	19	132	54			
Montréal	22	15	8	18	142	32			
Oshawa	21	17	6	21	160	30			
Hamilton	21	19	6	19	210	48			
Toronto	19	18	10	16	207	43			
Kitchener	14	23	9	15	171	27			
St. Catharines	13	25	2	15	223	36			
London	12	29	6	14	230	30			

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Toronto	13	2	1	12	46	27			
Western	12	2	2	8	46	26			
Waterloo	11	3	2	8	43	34			
Laval	9	6	1	8	41	19			
McMaster	6	10	0	7	112	12			
Queen's	6	10	0	6	86	12			
Montréal	5	11	0	6	88	10			
McGill	4	11	1	5	96	9			
Quebec	3	13	1	4	92	5			

LIGUE INTERCOLLEGEIALE (SECTION SENIOR)									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Valleyfield	12	0	1	7	36	25			
Rouget	9	2	1	6	22	19			
St. Louis	6	5	1	4	30	17			
St-Marc	4	4	4	4	30	12			
Rebecq	4	4	1	3	48	9			
St-Thérèse	3	5	3	3	33	17			
Longueuil	3	6	0	2	64	4			
St-Paul	1	10	1	3	66	3			

CIGARETTES "EXPORT"

BOUT UNI ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

Ligue Nationale

Hodge a repris confiance

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Montréal	54	31	16	7	183	139	69
Chicago	56	31	18	7	205	148	69
Détroit	56	26	21	9	182	154	61
Toronto	53	25	20	8	158	147	58
New York	56	14	33	9	163	215	37
Boston	55	15	34	6	133	221	36

LIGUE JUNIOR "A"									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Peterborough	42	10	3	20	140	57			
Niagara Falls	32	13	10	19	132	54			
Montréal	22	15	8	18	142	32			
Oshawa	21	17	6	21	160	30			
Hamilton	21	19	6	19	210	48			
Toronto	19	18	10	16	207	43			
Kitchener	14	23	9	15	171	27			
St. Catharines	13	25	2	15	223	36			
London	12	29	6	14	230	30			

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Toronto	13	2	1	12	46	27			
Western	12	2	2	8	46	26			
Waterloo	11	3	2	8	43	34			
Laval	9	6	1	8	41	19			
McMaster	6	10	0	7	112	12			
Queen's	6	10	0	6	86	12			
Montréal	5	11	0	6	88	10			
McGill	4	11	1	5	96	9			
Quebec	3	13	1	4	92	5			

LIGUE INTERCOLLEGEIALE (SECTION SENIOR)									
	G	P	N	PP	PC	Pts			
Valleyfield	12	0	1	7	36	25			
Rouget	9	2	1	6	22	19			
St. Louis	6	5	1	4	30	17			
St-Marc	4	4	4	4	30	12			
Rebecq	4	4	1	3	48	9			
St-Thérèse	3	5	3	3	33	17			
Longueuil	3	6	0	2	64	4			
St-Paul	1	10	1	3	66	3			

à votre santé

le lait POUPART

Frais comme une rose

A. Poupart & Cie

523-2193

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Établi en 1880 —
C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue LaSalle — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.,
J. Henri Boivin, C.A.,
G. Denis Arbour, C.A.,
Paul Lefleur, C.A.,
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
159 e, rue Craig, 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C., C.A.,
G. Poupart, B.A., L.S.C., C.A.,
Yves Desrosiers, C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A.,
G. Borduas, C.A., B. Pellerin, C.A.,
Yvon Jovay, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
2 bl. Desaulniers, St-Lambert
Montréal 866-5886

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 300
937-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.,
Jean Claude Gagnon, C.A.,
Yves Desrosiers, C.A.
50 Place Crémazie, Suite 419
St-Léonard 361-5621

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques Montréal 1
842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A., H.E. Bell, C.A.,
M. Camirand, C.A., H. Caron, C.A.,
L.J. Carrière, C.A., D.J. Filmer, C.A.,
J.B. Glick, C.A., A.W. Gilmore, C.A.,
G. Girard, C.A., J.P. Graveline, C.A.,
G.P. Keeling, C.A., R. MacKenzie, C.A.,
J.D. Morrison, C.A., R. Normandeau, C.A.,
D.C. Scott, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
R. Fredette, C.A., G. Charette, C.A.,
R. Poupart, C.A., M. Lacombe, C.A.,
L. Robitaille, C.A., H. Mercier, C.A.,
J.C. Racette, C.A., L. Belletier, C.A.,
G. Fausst, C.A.,
507 Place d'Armes
Tél. : 842-8621

DeCARUFFEL, DeCARUFFEL & L'ESPERANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. : 384-1890

DENIS, DESMARIS, HOULE & CIE</

Les deux futurs cosmonautes américains trouvent la mort dans un accident d'avion

WASHINGTON. — Les astronautes Elliot See et Charles Bassett ont trouvé la mort hier aux commandes d'un avion d'entraînement, seize mois après que leur collègue Ted Freeman se fut tué pratiquement dans les mêmes conditions.

Dans les deux cas, il s'agissait d'un "T-38" de la "McDonnell Aircraft" — le constructeur des cabines "Mercury" et "Gemini" — et chaque fois aussi l'appareil se préparait à atterrir.

C'est le 31 octobre 1964 que le capitaine d'aviation Freeman est mort. Toute récente recrue de la NASA, Freeman n'avait pas encore reçu d'affectation spécifique. Tel n'était pas le cas de M. See, pilote civil, et du capitaine d'aviation Charles Bassett qui, en mai prochain, allaient pour la première fois conquérir l'espace en prenant les commandes de la neuvième cabine "Gemini". Copilote de "Gemini-9", Bassett allait par surcroît sauter de la capsule et évoluer dans le cosmos pendant une heure et demie.

Le Dr Robert Gilruth, directeur du centre de la NASA à Houston, Texas, a rendu hommage personnellement aux éminentes qualités morales et professionnelles de ces "deux excellents pilotes d'essai qui nous feront davantage défaut que je puis le dire".

Les astronautes Tom Stafford et Eugene Cernan piloteront vraisemblablement la cabine "Gemini-9" au mois de mai.

Stafford et Cernan étaient pour ce vol, les substituts de Elliot See et Charles Bassett. De source autorisée, on précise qu'il est logique de s'attendre à ce que Stafford et Cernan soient, de ce fait, les pilotes de "Gemini-9". Dans les pénibles circonstances entourant le décès tragique des deux cosmonautes, on ne s'attend pas à une annonce officielle de la NASA avant quelques temps.

La perte de Bassett et de See réduit à 26 le nombre des astronautes des équipes "Gemini" et "Apollo", la seconde — dont les membres ne sont pas encore désignés — étant celle qui dans deux ou trois ans se lancera à la conquête de la lune.

Sur ces 26 pilotes l'un, Deke Slayton, cardiaque, ne prendra vraisemblablement jamais les commandes d'un véhicule spatial, et deux autres Alan Shepard et Scott Carpenter ont un statut ne leur permettant pas de piloter un avion sans co-pilote. Leurs chances d'être prochainement désignés pour les derniers vols "Gemini" et pour les randonnées futures "Apollo" sont des plus réduites. Shepard souffre d'une affection de l'oreille interne.

Carpenter, depuis un accident de motocyclette aux Bermudes il y a plusieurs mois avec fracture du bras, a fait davantage parler de lui lors de l'odyssée d'endurance "Sealab" sous les eaux de Californie l'été dernier que dans les rangs de l'écurie "Gemini".

L'avion de See et de Bassett allait se poser dans un léger brouillard, et se dirigeait à l'aide d'instruments, quand il a heurté un toit du centre spatial de la "McDonnell Aircraft Co." à St-Louis, dans le Missouri. La visibilité était alors d'un mille et demi (2.400 mètres) et le plafond 800 pieds (240 mètres).

On a entendu une série de bruits violents avant celui de l'explosion du "T-38" des deux astronautes au milieu d'une gerbe de flammes. Dix techniciens qui, non loin de là, mettaient alors au point un avion de chasse "Phantom" du même constructeur ont été blessés; mais l'on pense qu'ils ne le sont que légèrement.

De nombreuses voitures de pompiers rapidement arrivées sur les lieux ont éteint les flammes du biplace des deux cosmonautes; mais de l'appareil il ne restait plus que la carcasse déformée et calcinée. Un autre "T-38" tournait alors dans le ciel du centre McDonnell. Il était piloté par l'astronaute Tom Stafford, (avec Walter Schirra héros de "Gemini-6", cabine du premier rendez-vous orbital en décembre dernier). Stafford et un officier de l'aéronavale qui se trouvait aussi à bord de cet appareil, ont effectué peu après un atterrissage normal.

Le Dr Gilruth a lui-même déclaré qu'on ne sait pour le moment que très peu de choses sur l'accident de See et Bassett.

L'administration fédérale de l'aéronautique (F.A.A.) dont l'enquête a déjà commencé sur les lieux de l'accident, se borne pour sa part à dire qu'on ignore les causes de celui-ci.

See et Bassett qui étaient partis de Houston appartenant à la NASA depuis trois ans.

Le premier, né à Dallas il y a 38 ans, avait appartenu à l'aéronavale jusqu'en 1956; il était pilote civil depuis. Il avait à son actif plus de 3.500 heures de vol, pour la plupart aux commandes de prototypes ou d'appareils de date extrêmement récente dans le ciel du centre d'essais aéronautiques d'Edwards dans le désert d'Olive de Californie; il laisse derrière lui une veuve et trois enfants. Son camarade Bassett, de cinq ans plus jeune, était capitaine des forces aériennes. Ancien pilote d'essais lui aussi, Edwards était un spécialiste de l'électronique. Père de deux enfants, il avait fait des études particulièrement brillantes à l'Institut de technologie du Texas.

Vietnam: la Maison-Blanche précise que la composition du régime intérimaire fera l'objet de négociations

WASHINGTON. — La Maison-Blanche a répété hier que les Etats-Unis respectent les résultats d'élections libres au Sud-Vietnam, mais que la question de la composition d'un gouvernement intérimaire qui précéderait ces élections ne peut être tranchée que par toutes parties intéressées au cours des négociations.

Le porte-parole de la présidence, M. Bill Moyers a cherché à éclaircir une fois pour toutes le point de vue du gouvernement américain à la suite du débat public et des malentendus nés des déclarations du sénateur Robert Kennedy concernant une participation du Vietnam au gouvernement sud-vietnamien.

Sur le premier point, M. Moyers a cité le discours prononcé à New York la semaine dernière par le président Johnson ainsi qu'une récente déclaration du secrétaire d'Etat Dean Rusk devant la Commission des affaires étrangères du Sénat.

Le porte-parole s'est spécifiquement référé au passage du discours dans lequel M. Johnson affirmait que les Etats-Unis défendent le droit à l'autodétermination du peuple sud-vietnamien, et veilleront à empêcher Hanoi de lui imposer un gouvernement qui ne serait pas de son choix.

Reprenant une autre phrase prononcée par M. Johnson, il a ajouté: "Notre position est que nous n'avons pas à imposer au peuple du Sud-Vietnam un gouvernement qui ne serait pas de son goût".

M. Moyers a ensuite rappelé que le secrétaire d'Etat Rusk avait également répondu par l'affirmative à la question de savoir si les Etats-Unis se conformeraient au résultat d'élections libres au Sud-Vietnam.

Le second point, relatif à la participation éventuelle du Vietcong dans un gouvernement de coalition intérimaire, est celui qui s'est trouvé au centre de la controverse née des propos du sénateur Kennedy.

M. Moyers a déclaré d'une part que si le sénateur "n'a pas proposé la constitution d'un gouvernement de coalition comprenant une participation communiste avant les élections, alors il n'y a pas de désaccord entre lui et nous".

Il a toutefois insisté, d'autre part, sur une récente déclaration de M. Arthur Goldberg, représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations unies, selon laquelle "la question de la composition d'un gouvernement (sud-vietnamien) entre des négociations et des élections libres relève uniquement des parties intéressées au sein de ces négociations".

Les opérations militaires au Vietnam

SAIGON. — Les opérations militaires au Vietnam au cours des dernières 24 heures ont donné l'occasion au Vietcong de démontrer les deux tactiques qu'il suit actuellement. Il continue de refuser le combat avec les grosses unités américaines engagées dans les vastes opérations bien préparées à l'avance. En revanche, il a lancé aux endroits choisis deux violentes attaques contre des troupes gouvernementales dans la province de Binh Tuy à 120 km à l'est de Saigon, où de fortes concentrations vietcong étaient signalées.

Les éléments d'au moins un régiment des troupes régulières vietcong ont lancé peu après une heure du matin lundi deux attaques simultanées.

L'une était dirigée contre l'important poste de Quang Long à 20 km de Tan Ly, l'autre à 5 km de là, contre une forte unité gouvernementale au bivouac dans un village.

Après un intense bombardement aux mortiers et un assaut, le contact a été perdu avec l'avant-poste défendu par une compagnie gouvernementale. Les plus violents combats ont eu lieu autour du camp où était stationnée l'unité d'infanterie gouvernementale au bivouac forte d'au moins un bataillon. Cette unité a subi des

pertes qualifiées de "modérées" mais elle a repoussé les assauts vietcong. Ceux-ci se sont repliés mais tiennent le campement sous le feu d'armes automatiques lourdes. L'aviation intervient. Dix-neuf sorties ont été effectuées.

Le haut commandement américain a annoncé hier la fin de l'importante opération "mastiff", conduite depuis le 21 février par 7.000 soldats américains de la première division d'infanterie. Les troupes devaient nettoyer un vaste secteur, à 60 km au nord de la capitale, dans une région difficile, comprenant plusieurs plantations, depuis longtemps sous contrôle vietcong. Les Vietcong ont systématiquement refusé le contact et le commandement américain, croit-on, a décidé

d'écouter l'opération qui devait conduire les troupes aux abords de la zone "C" sur la frontière cambodgienne, dans la province de Tay Ninh. Le bilan de cette vaste opération qui n'a pas atteint ses objectifs est de trente Vietcong tués, cinq fait prisonniers et 48 suspects arrêtés.

La première division de cavalerie aéro-mobilité a tué depuis le début de cette opération, le 25 janvier, 1.235 Vietcong. Cette opération est en revanche considérée par le commandement américain comme un net succès bien que jamais les trois régiments vietcong et nord-vietnamiens qui se trouvent dans cette région, autour de Bon Son n'aient pu être encerclés et anéantis en une seule opération.

Moscou renvoie la note du Conseil de sécurité

NATIONS UNIES. — Le représentant de l'Union soviétique à l'ONU, M. Nikolai Fedorenko, a renvoyé hier au président du Conseil de sécurité, M. Akira Matsui (Japon) la lettre que celui-ci lui avait adressée samedi et dans laquelle il faisait le bilan — négatif — des conversations qu'il avait eues pendant le mois de février avec plusieurs membres du conseil concernant l'affaire du Vietnam.

L'Union soviétique qui, comme la France, la Bulgarie et la Mali, s'étaient élevées contre l'inscription de la question du Vietnam à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, considérant qu'elle est du ressort exclusif de la conférence de Genève, estime la lettre de M. Matsui excéder les pouvoirs du président du Conseil de sécurité.

La délégation française à l'ONU a accepté la lettre de M. Matsui mais elle lui répondra incessamment.

Les délégations de la Bulgarie et du Mali ont adopté une attitude semblable.

Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, s'est refusé quant à lui à tout commentaire sur la lettre.

Un porte-parole a indiqué que le secrétaire général avait été consulté dans cette affaire par l'ambassadeur Matsui "sur des questions de procédure". Quant aux vues de M. Thant sur la question du fond, elles sont, a dit le porte-parole de l'ONU, "bien connues".

On rappelle à cet égard que le 20 janvier dernier, M. Thant avait publiquement déclaré qu'un débat du Conseil de sécurité sur le conflit vietnamien ne serait d'aucune utilité en raison notamment de l'absence aux Nations unies des deux Vietnams et de la Chine.

Le coup d'État du Ghana pose un problème à l'OUA

ADDIS-ABEBA. — Le problème du Ghana oppose, une fois de plus, l'Afrique révolutionnaire ou progressiste à l'Afrique modérée au sein de l'Organisation pour l'unité africaine (O.U.A.) et a retardé hier l'ouverture de la 6e session ordinaire du conseil ministériel de l'O.U.A.

Le motif de la querelle est la présence à Addis-Abeba, d'une délégation représentant le nouveau régime militaire d'Accra, qui occupe à la conférence le fauteuil du Ghana, alors que le Dr N'krumah, qui se considère toujours comme chef de l'Etat, a annoncé l'arrivée prochaine de ses propres délégués, dirigés par M. Alex Quaison Sackey, ancien ministre des affaires étrangères. M. N'krumah est arrivé hier à Moscou.

On se trouve en fait dans la situation de 1964 lorsque M. Tshombe paralysait les travaux

de l'OUA en annonçant sa venue, mais alors qu'à cette époque les "révolutionnaires" tentaient d'interdire l'entrée de la salle de conférence à un homme qui se disait le chef légal de son gouvernement, aujourd'hui ces mêmes révolutionnaires, et notamment la Guinée, se voient accusés par certains de vouloir imposer la présence d'un ministre écarté du pouvoir.

Les modérés invoquent la non-ingérence, et les "révolutionnaires" déclarent que "les complets de l'impérialisme concernent toute l'Afrique".

Il faut s'attendre d'autre part à de nouvelles séances animées lorsqu'on parlera des moyens propres à mettre fin à la rébellion rhodésienne. Dix pays seulement ont rompu leurs relations avec la Grande-Bretagne conformément à la résolution de la session extraordinaire de décembre dernier.

Entre-temps, on a appris qu'un détachement de l'armée ghanéenne, commandé par le major Yeboah, s'est emparé sans coup férir, jeudi, d'un camp secret où des jeunes gens du Cameroun et de Fernando Po, étaient entraînés à la subversion sous la direction de 13 instructeurs chinois.

Le camp situé en pleine forêt à Obenemasi, près des mines d'or de Konongo, à environ 250 km au nord-est d'Accra, était dirigé par l'ancien chef d'Etat-major adjoint, Barwah, dont on ne possède plus de nouvelles. Le camp contenait 400 fusils et des quantités d'explosifs.

Les jeunes gens originaires de Fernando Po ont déclaré aux journalistes qui ont visité ce camp qu'ils y avaient été amenés par l'ancien gouvernement du Ghana, avec la complicité de certaines organisations. Leur âge varie entre 25 et 37 ans. Les Camerounais ont déclaré que l'ancien régime ghanéen leur avait offert de poursuivre leur éducation. Tous ont exprimé le désir de regagner leurs pays.

WASHINGTON. — Le département d'Etat a implicitement critiqué vendredi une décision des dockers New Yorkais de refuser de décharger deux navires britanniques dont le paquebot "Queen Mary" en guise de protestation contre la poursuite des échanges commerciaux par voie maritime entre le Royaume-Uni et le Nord-Vietnam.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey a souligné que le débrayage des dockers n'avait duré qu'un peu plus d'une heure et qu'ils avaient ensuite repris leur travail normalement. Il a rappelé que les Etats-Unis déplorent que des navires du monde libre se rendent dans des ports nord-vietnamiens et que la position de Washington était bien connue des gouvernements intéressés.

WASHINGTON. — Les milieux officiels américains ont indiqué lundi que les Etats-Unis seraient disposés à offrir une aide financière substantielle en vue de la construction de réacteurs en Israël et en République arabe unie, à la condition toutefois que ces deux pays acceptent que leurs réacteurs puissent être inspectés par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Aveux des trafiquants d'uranium

BRASILIA. — Les aveux faits par les cinq Américains, arrêtés pour trafic illicite de minerai radioactif entre le Brésil et les Etats-Unis, ont permis d'établir qu'il s'agissait d'une vaste organisation qui opérait au Brésil depuis 1964, a déclaré hier le général Riograndino Krul, chef de la Sécurité générale brésilienne, au cours d'une conférence de presse.

Les inculpés, a-t-il ajouté, disposent de sept bimoteurs et quadricycleurs achetés dans les surplus américains et qu'ils avaient convertis en avions de

transport. Ils les chargeaient au Brésil de divers minerais contenant des éléments radioactifs à destination de la firme Fansteel, de Muskogee (Etat d'Oklahoma). Les appareils revenaient au Brésil chargés de whisky, de cigarettes et de divers appareils électro-ménagers qui étaient écoulés au marché noir.

La bande était dirigée par Ralph Emerson et Sam Sexton et avait comme "contact" au Brésil une certaine Wilma Kotsine, d'origine russe. Tous les accusés sont actuellement

sous les verrous. Un appareil B-26 utilisé par les contrebandiers a été confisqué la semaine dernière à Brasilia, et un second avion a été saisi, dimanche, dans l'Etat de Minas Gerais, alors qu'il s'apprêtait à embarquer huit tonnes de tantale.

La bande utilisait, semble-t-il, des autorisations de vol falsifiées et avait de nombreuses complicités au Brésil.

Les contrebandiers, dont le procès sera instruit incessamment, sont passibles de peines de plusieurs années de prison.

Soukarno: on n'empêchera pas la marche de notre révolution

DIJAKARTA. — Le président Soukarno en s'adressant hier à 4.000 étudiants pro-communistes, réunis au palais des sports de Djakarta, a souligné que cette réunion constituait une "nouvelle preuve que la révolution indonésienne avait repris la voie correcte de gauche".

Il s'agissait d'étudiants appartenant à l'aile gauche du mouvement nationaliste et membres de l'organisation nationale des étudiants de l'enseignement secondaire.

"Seuls ceux qui peuvent empêcher le soleil de se lever

à l'Est peuvent arrêter la marche de la révolution indonésienne", a affirmé le président Soukarno depuis le coup d'Etat manqué d'octobre dernier, a-t-il ajouté, "les contre-révolutionnaires ont tenté de m'élimer, moi le grand guide de la révolution".

A l'issue de la réunion, des heurts ont opposé les étudiants pro-communistes à des groupes d'étudiants de l'organisation anticommuniste "Kammi", interdite récemment par le président Soukarno. Des heurts similaires dans toute la ville de Djakarta ont rapporté, fait plusieurs blessés.



PARIS. — M. Edgard Pisani, ministre de l'Equipement, a fait un vibrant plaidoyer au conseil des ministres de mercredi en faveur du projet franco-britannique d'aérobous, dont il a discuté récemment avec son collègue anglais, M. Frank Mulley.

M. Pisani a fait valoir que l'avion lourd sub-sonique dont la construction est projetée pour transporter 200 à 250 passagers sur des distances de 800 à 1.100 milles. Le coût de son exploitation serait inférieur de 30 pour cent à celui des avions actuels, ce qui permet de présumer que le projet est rentable.

A la suite de l'exposé de M. Pisani, le conseil a décidé que le principe de la construction de l'aérobous était intéressant. Cependant, on ne peut pas prendre d'engagement avant des études techniques et financières sérieuses.

CONSULTEZ-LE. GRATUITEMENT.

C'est un spécialiste des Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique.

Il améliore les communications d'affaires. Récemment, il permit à une firme de réduire de moitié ses frais d'inventaire, en reliant par télescripteur l'entrepôt et les succursales. Il vous démontrera que des communications efficaces améliorent les affaires. Il vous offre l'expérience des pionniers des communications d'affaires au Canada, les Télécommunications CP/CN, et de tous leurs services. Gratuitement.



Nous attendons sa visite.

Nom _____
Compagnie _____
Adresse _____

TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIEN PACIFIQUE/CANADIEN NATIONAL
a/s de J. C. McDaniel, directeur général des ventes, 151 ouest, rue Front, Toronto (1), Ontario